

SOIXANTE-QUINZE ANS DE VIE ASSOCIATIVE DU MILIEU DOCUMENTAIRE FRANCOPHONE



Volume 64, n° 3 | JUILLET – SEPTEMBRE 2018

DOCUMENTATION  BIBLIOTHÈQUES

asted

Association pour l'avancement
des sciences et des techniques
de la documentation

PRÉSENTE

Jules Larivière



POUR COMPRENDRE **LE DROIT D'AUTEUR**

DANS LES BIBLIOTHÈQUES,
LES SERVICES D'ARCHIVES ET
LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les éditions
asted

arsaq
Les éditions

Pour informations : communiquez avec Sylvie Langlois

514 281-5012 | info@asted.org | www.asted.org

Volume 64, n° 3
JUILLET – SEPTEMBRE 2018

Documentation et bibliothèques
2065, rue Parthenais, bureau 387
Montréal (Québec) H2K 3T1
Téléphone : 514 281-5012
Télécopieur : 514 281-8219

Abonnement

www.asted.org
info@asted.org

Direction

Réjean Savard, Ph. D., professeur honoraire,
EBSI, Université de Montréal

Coordination à la rédaction

Charlotte de Celles

Comité de rédaction

Jean-Philippe Accart, directeur, bibliothèque et archives, École hôtelière de Lausanne · Gaston Bernier, directeur (retraité), bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec · Denis Boisvert, directeur (retraité), bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski · Aïda Chebbi, Ph. D., Institut supérieur de documentation, Tunisie · Bernard Dione, Ph. D., directeur des études, École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes, Université de Dakar · Michel Fraysse, Université de Toulouse Capitole · Dominique Gazo, Ph. D., culture et bibliothèques, arrondissement de Lachine, ville de Montréal · Cristina Ion, Ph. D., Bibliothèque nationale de France · Stéphane Labbé, Ph. D., chercheur et consultant en industries culturelles et communication · Dominique Lahary, directeur (retraité), Médiathèque départementale du Val-d'Oise · Alex Guindon, bibliothèque de l'Université Concordia · Élisabeth Lavigne, Infocycle · Sabine Mas, Ph. D., professeure agrégée, EBSI, Université de Montréal · Heather Lea Moulaison, Ph. D., professeure agrégée, College of Education, University of Missouri

Graphisme

Marquis Interscript

Photo couverture

Bibliothèque Paul-Aimé-Paiement
(Ville de Québec)

Révision et correction d'épreuves

Charlotte de Celles

Traduction des résumés

Edward Collister

Publicité

Lionel Villalonga
lvillalonga@asted.org

Production

ASTED
En partenariat avec
AIFBD

Impression

Marquis Imprimeur

Les articles de *Documentation et bibliothèques* sont accessibles en version numérique sur Érudit (documentation.erudit.org). Ils sont répertoriés dans les bases de données FRANCIS de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST),

Canadian Periodical Index - Index de périodiques canadiens, Library and Information Science Abstracts (LISA), Library Literature & Information Science, Repère. Les articles plus récents sont aussi référencés dans Google Scholar, Primo Central, Summon, WorldCat, JournalTOCs et EBSCO.

Nous reconnaissons l'appui du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide aux publications pour nos dépenses d'envoi postal.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

érudit
Canada

ISSN-0315-2340 | Envoi de Poste-Publications n° 40005041
Canada : **35,00 \$**, Étranger : **45,00 \$ CAN**



DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES**SOMMAIRE**

Éditorial	4
Réjean SAVARD	
Le Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) (1955-1972) et la bibliothéconomie québécoise.	5
Marcel LAJEUNESSE	
Les associations de bibliothécaires et de documentalistes et d'archivistes en France.	13
Dominique LAHARY	
L'histoire de l'Association des archivistes du Québec (AAQ).	29
Simon Fortin-DUPUIS	
Le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA): éléments de son évolution et activités principales depuis 30 ans.	48
Robert NAHUET	
Les associations professionnelles en sciences de l'information: le cas du Maroc	55
Siham ALAOUI	
L'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ): un acteur indissociable du développement des bibliothèques publiques du Québec	63
Denis BOISVERT	
Présentation des auteurs	75

SOIXANTE-QUINZE ANS DE VIE ASSOCIATIVE DU MILIEU DOCUMENTAIRE FRANCOPHONE

Réjean SAVARD

Directeur
Documentation et bibliothèques
rejean.savard@umontreal.ca

Le 11 novembre 1943 avait lieu, rue Saint-Denis à Montréal en face du square Saint-Louis, la fondation du premier regroupement professionnel du milieu documentaire francophone au Québec sous une appellation reflétant très bien la société de l'époque : l'Association catholique des bibliothèques d'institutions. Parmi les fondateurs, Marie-Claire Daveluy et Paul-Aimé Martin, les deux artisans de la fondation de l'École des bibliothécaires quelques années plus tôt.

Il s'agit d'un événement important, car il marque une étape cruciale dans l'émancipation des bibliothécaires et autres professionnels de l'information au Québec et au Canada. D'Association catholique des bibliothèques d'institutions, l'ACBI évolua rapidement vers un modèle non confessionnel de regroupement tourné principalement vers la promotion et la défense des bibliothèques et autres services d'information francophones au Canada. Après avoir existé pendant plus de 25 ans comme Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), elle devient l'ASTED en 1973.

L'ACBI créa aussi la première revue francophone de bibliothéconomie québécoise, ancêtre de *Documentation et bibliothèques*, pour ainsi dire. La *Revue des bibliothèques*, c'est son titre, ne paraîtra que pendant deux ans, puis apparaîtra quelques années plus tard le premier numéro du *Bulletin de l'ACBLF*, depuis transformé en *Documentation et bibliothèques* qui en est donc à son 64^e volume.

Que de chemin parcouru depuis les débuts ! Ce parcours est marqué par une volonté sans cesse renouvelée d'adaptation. À la société d'abord, puis aux nouveaux développements ayant frappé nos professions d'année en année. Nul doute que le milieu documentaire et ses divers regroupements professionnels continueront d'évoluer, comme le démontre la volonté de l'ASTED de se transformer en Fédération pour permettre à toutes les professions de l'information d'échanger davantage, dans un souci de coopération de plus en plus affirmé.

LE BULLETIN DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LANGUE FRANÇAISE (ACBLF) (1955-1972) ET LA BIBLIOTHÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

Marcel LAJEUNESSE

EBSI, Université de Montréal
marcel.lajeunesse@umontreal.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française* (ACBLF) a été créé en 1955 à l'instigation d'Edmond Desrochers. Ce faisant, l'ACBLF rompait les liens qu'elle avait tissés avec *Fides* depuis ses débuts en 1943. Au début de la décennie 1960, la bibliothéconomie québécoise connaît un renouveau avec la fondation de l'École de bibliothéconomie et le vote par l'Assemblée législative de deux lois, l'une sur la bibliothèque publique et l'autre sur la bibliothèque scolaire. Quelques années plus tard, le Québec se dote d'une bibliothèque nationale. Pour le *Bulletin*, ces années représentent aussi une coupure avec la vision traditionaliste et moralisante du livre et de la bibliothèque. Dès lors, le *Bulletin* a accompagné les changements et a reflété l'accès à la modernité concernant le livre et la bibliothèque dans la société québécoise.

The Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) (1955-1972) and librarianship in Québec

The *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française* (ACBLF) was created in 1955 by Edmond Desrochers. In doing so, the ACBLF severed the ties it had with *Fides*, ties it had since its creation in 1943. In the early 1960s, librarianship in Québec experienced something of a renewal when the creation of the École de bibliothéconomie and the adoption of two laws by the National Assembly, one concerning public libraries and the other concerning school libraries. A few years later, Québec established a national library. These years, represented for the *Bulletin*, a break from the traditional and moralistic vision of the book and the library. Since that time the *Bulletin* evolved with the times and reflected access to modernity regarding the book and the library in Québec society.

L'ASTED célèbre en 2018 soixante-quinze ans d'association en bibliothéconomie au Québec. Les commémorations servent souvent à des retours sur l'histoire et les activités d'une institution pendant une période donnée et à des réflexions sur son rôle dans la société dans laquelle elle s'insère. Dans cette perspective, ce texte se veut une relecture d'une décennie et demie de parution du *Bulletin de l'ACBLF* au cours d'une période cruciale de l'évolution de la discipline et de la profession au Québec. Après un survol de la période, le *Bulletin* sera envisagé sous les volets suivants: le leadership d'Edmond Desrochers, la profession de bibliothécaire, la lecture publique, les bibliothèques d'enseignement et les problématiques nouvelles des années 1960.

Survol de la période

L'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) a existé de 1948 à 1973, ayant succédé à l'Association canadienne des bibliothèques d'institutions, fondée en 1943. C'est en 1955 que l'ACBLF crée sa revue, le *Bulletin de l'ACBLF*. Celui-ci paraît jusqu'en 1972, alors qu'il se transforme pour laisser place à *Documentation et bibliothèques*. L'ACBLF donne naissance à l'ASTED en 1973.

La période étudiée (1955-1972) comprend à ses débuts une société encore empreinte de conservatisme et de traditionalisme dans laquelle le bibliothécaire est encore gardien de la morale sous la tutelle du pouvoir religieux. Par la suite, elle évolue au cours de la décennie 1960 vers une société

issue de la Révolution tranquille dans laquelle le bibliothécaire se définit de plus en plus comme un professionnel au service de la culture et de l'information. De 1955 à 1963, le *Bulletin* est surtout l'organe officiel de l'Association, tandis qu'après 1963, le *Bulletin* montre un effort de modernité et de normalisation continentale. Dans l'étude de l'Association et de la revue, un sociologue a vu la décennie 1950 comme celle de l'humanisme chrétien et celle de la décennie 1960 comme celle de la montée de l'idéologie scientifique (Gagnon 1976).

La période soumise à l'étude est une période particulièrement riche sur le plan des réalisations en bibliothéconomie. La revue a connu le vote de la loi sur la bibliothèque publique, a constaté le grand dynamisme des bibliothèques de collège et d'université, a été témoin de la création de la Bibliothèque nationale du Québec en 1967, et de changements dans le personnel de bibliothèque (création de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, formation des techniciens dans les cégeps, création de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec).

La profession qui contribue au *Bulletin* est à l'image de la société québécoise. Pendant les années 1955-1964, les religieux fournissent une collaboration importante à la revue en signant 31,5 % des articles. Puis, la revue s'est laïcisée au milieu de la décennie 1960. N'eût été la collaboration assidue, en ce qui a trait aux articles, des pères Edmond Desrochers et Auguste-M. Morisset, cette constatation aurait été beaucoup plus considérable pour cette période. C'est à partir des années 1970 que les grands ténors religieux de la bibliothéconomie se retirent de la vie active de l'Association et de l'avant-scène de la profession (Lajeunesse & Wilson 1981). Les auteurs qui dominent pendant les années 1960-1964 des bibliothécaires de collège et des professeurs de l'École de bibliothéconomie. De 1965 à 1969, ce sont les bibliothécaires d'université qui prennent la tête du peloton des auteurs.

On peut se demander par cette étude si le *Bulletin de l'ACBLF* du milieu de la décennie 1950 au début de la décennie 1970 est le reflet fidèle de l'évolution de la discipline et de la profession sur les aspects suivants : la vie associative, la formation du personnel, les transformations de la profession, la vie des divers genres bibliothèques, les débuts de l'informatique documentaire.

Après avoir créé l'École de bibliothécaires en 1937, Marie-Claire Daveluy et le père Paul-Aimé Martin fondent l'Association catholique des bibliothèques d'institutions en 1943 pour rassembler les diplômés de l'École et les responsables des bibliothèques paroissiales et des instituts religieux. En 1945, l'Association lance la *Revue des bibliothèques*, étant consciente que l'une des premières actions d'une association ou d'un groupe professionnel est de se donner un bulletin ou une revue, véhicule d'information qui rassemble les

membres, les informe et concourt à l'avancement d'une discipline et d'une profession. En 1947, cette revue, la première en bibliothéconomie publiée en langue française en Amérique du Nord, cesse de paraître, faute de moyens. De 1947 à 1954, une section de la revue *Lectures* de la maison Fides, intitulée « Bibliotheca » sert de publication officielle de l'Association (Chartrand 1963).

On peut voir deux périodes dans l'histoire de notre association et de notre profession. La première qui va de la création de l'École de bibliothécaires au milieu de la décennie 1950 relève de l'action et de l'influence du père Paul-Aimé Martin et de la maison Fides. La présence du père Martin devient marginale dans l'Association après ces années, bien qu'il continue d'être actif dans la vie de l'École de bibliothécaires jusqu'à la fin des années 1950. La seconde période débute avec les initiatives du père Edmond Desrochers.

Edmond Desrochers et le *Bulletin*

En 1951, un jésuite franco-américain, diplômé de l'École de bibliothéconomie de l'Université Columbia, devient responsable de la bibliothèque de la nouvelle Maison Bellarmine à Montréal. Dès son arrivée, il devient membre de l'ACBLF et il s'impose rapidement par ses idées. Lors du Congrès de l'ACBLF d'octobre 1952, il demande une législation de la province du Québec concernant les bibliothèques. En 1952, il est élu vice-président de l'Association et il devient président en 1953-1954. Il devient président de la Canadian Library Association en 1963-1964. Desrochers a énoncé, dès les débuts de ses activités, les trois objectifs qui ont soutenu son action tout au long de sa carrière :

- Le renforcement des associations de bibliothécaires ;
- La formation professionnelle du personnel de bibliothèque ;
- La sensibilisation des corps publics et intermédiaires à la nécessité des bibliothèques.

Au congrès de l'Association de 1953, il met vigoureusement en question la parution de « Bibliotheca » dans la revue *Lectures* de la maison Fides et il prône la mise sur pied d'un bulletin propre de l'Association. Le congrès de 1954 se penche de nouveau sur la question du bulletin, d'autant plus que *Lectures* cesse alors de paraître. En mars 1955 paraît le premier numéro du *Bulletin de l'ACBLF*. L'objectif de la nouvelle revue est de présenter : a) des éditoriaux reflétant les directives du Conseil élaborées en commun ; b) des articles de fond concernant la formation psychologique et professionnelle des bibliothécaires ; c) des nouvelles et des chroniques provenant des sections régionales et spécialisées de l'Association ; d) une chronique bibliographique. L'éditorial signé par les présidents de l'Association reflète les directives élaborées par l'exécutif de l'ACBLF. En 1963, l'ACBLF met sur pied les *Nouvelles de l'ACBLF*, détestant par

le fait même le *Bulletin* de l'aspect information courante. En enlevant cette portion du contenu, des articles plus originaux et spécialisés peuvent maintenant être publiés dans le *Bulletin de l'ACBLF*.

Le père Desrochers a consacré beaucoup d'effort pour rompre les liens qui avaient été tissés au cours des ans entre l'ACBLF et la maison Fides. Cette maison d'édition avait signé en 1951 une entente avec l'ACBLF pour la production de fiches de catalogue, à l'instar de certaines firmes américaines, et elle s'associait à l'ACBLF dans cette entreprise. En 1954, ce projet subit les attaques du père Desrochers, qui accuse le père Martin de conflit d'intérêts, de gestion anarchique du projet et d'influence indue envers certains membres du conseil de l'ACBLF. L'Association décide en 1956 de mettre fin à l'entente. Ce fut ce que l'histoire de la profession a connu sous le nom la guerre des fiches (Savard 2003). Du milieu des années 1950 à 1972, s'établit sans conteste l'ère Desrochers.

L'influence de Desrochers s'exerça sur plusieurs plans, par ses nombreux articles dans le *Bulletin de l'ACBLF* (21 de 1955 à 1972) et dans plusieurs revues québécoises, dont les revues jésuites *Relations* et *Collège et famille*, et canadiennes, par ses participations aux congrès annuels de l'Association, par son enseignement à l'École de bibliothéconomie, par sa participation à de nombreux comités gouvernementaux, par sa connaissance et son influence dans les milieux bibliothéconomiques du Canada anglais et des États-Unis.

Le *Bulletin de l'ACBLF* fait état des nombreux mémoires que Desrochers a rédigés pour différentes commissions d'enquête du milieu des années 1950 à celles de la première moitié des années 1960 :

- 1954, mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) : son mémoire, très remarqué, suggère l'adoption d'une loi organique sur les bibliothèques. Il a été à l'origine de la législation sur les bibliothèques publiques de décembre 1959.
- 1956, mémoire à la Commission royale Fowler sur les moyens de communication : l'auteur fait état de l'intérêt de la profession concernant ces moyens de communication (radio et télévision).
- 1961, mémoire à la Commission royale d'enquête sur les publications (Commission O'Leary).
- 1962, mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent).
- 1964, mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton).

- 1964, mémoire à la Commission d'étude des problèmes intermunicipaux de l'île de Montréal (Commission Blier).

Le *Bulletin* et la profession de bibliothécaire

Dans la première livraison de la revue, Jean-Charles Bonenfant, directeur de la Bibliothèque de la Législature, écrit qu'il y a danger de croire que la culture peut être remplacée par la formation technique. Les deux, selon lui, se complètent et un bon bibliothécaire doit chercher à établir entre elles un juste équilibre. Selon lui, la culture seule ne suffit pas, et encore moins l'érudition (vol. 1, mars 1955). Deux autres bibliothécaires, Victor Coulombe et Joseph Brunet, reviennent à la charge pour affirmer que culture et technique sont essentielles à la carrière d'un bon bibliothécaire. Pour Coulombe, « la technique sera nécessaire au bibliothécaire pour lui permettre de jouer en plénitude le rôle auquel le destine sa culture. La technique sera surtout utile au bibliothécaire dans l'exercice de son rôle d'éveilleur et d'entraîneur dans certains cas, ou de conseiller et de guide dans beaucoup d'autres » (vol. 4, mars 1958). Pierre Matte, nouveau directeur adjoint du Service des bibliothèques publiques, voyait en 1960 des perspectives encourageantes pour les bibliothèques publiques et les bibliothèques scolaires à cause de l'aide gouvernementale, de l'évolution de l'opinion publique au sujet de la lecture et des bibliothèques et aussi de la volonté des universités de former des bibliothécaires professionnels (vol. 6, déc. 1960, 8).

L'Association a demandé en 1962 au sociologue Jacques Lazure si le bibliothécaire était un véritable professionnel, si la bibliothéconomie était considérée comme une profession. Dans un long exposé sur les aspects sociologiques de la profession, ce spécialiste, s'appuyant sur les écrits du sociologue américain Everett Hughes, étiquette la profession de bibliothécaire comme une « *emerging profession* », une profession naissante qui se dirige de plus en plus vers le statut professionnel « à la fois sur les deux plans essentiels : la formation d'un corps de science abstraite et spécialisée qui nécessite un long entraînement ; et un fier idéal de service à la collectivité humaine » (vol. 8, mars 1962). En d'autres termes, la prééminence de l'élément intellectuel et le service à la collectivité constituent le socle d'une profession. En 1963, s'interrogeant si l'essor indéniable des bibliothèques au Québec depuis 20 ans a été accompagné d'un essor comparable de la profession, le directeur de l'École de bibliothéconomie, Laurent-G. Denis en doute. Pour lui, le nombre et la qualité des bibliothécaires n'ont pas augmenté sensiblement au Canada français. Il constate, par ailleurs, que l'Association était, à ses origines, un groupement de bibliothèques plutôt que de bibliothécaires et cela

a eu une influence certaine sur son développement (vol. 9, juin 1963).

La formation professionnelle des bibliothécaires a occupé une place importante dans les préoccupations de la profession au cours de la décennie 1960. En 1960, le père Desrochers avait publié un article-choc demandant la création d'une école universitaire de bibliothéconomie, bien intégrée dans l'université, possédant un corps professoral de carrière (Desrochers 1960). Répondant à cet appel, l'Université de Montréal crée en 1961 l'École de bibliothéconomie. Le *Bulletin de l'ACBLF* publie tout au long des années 1960 des articles sur le corps professoral, sur l'évolution des programmes de l'École, sur les diplômés de cette institution, sur la longue quête de l'agrément américain, finalement obtenu en 1969. Le directeur Laurent-G. Denis n'a de cesse de promouvoir son institution pendant ses années de directorat (1961-1970). À la formation initiale, se pose au tournant des années 1970 le besoin de recyclage, de perfectionnement des bibliothécaires. La bibliothécaire Céline Cartier fait même des divers aspects de la formation le défi de la décennie 1970 (vol. 16, juin 1970).

D'autres intérêts touchent les bibliothécaires pendant cette période. Le bibliothécaire doit devenir un agent de communication. Pour Reynald Rivard professeur de l'Université Laval, « l'évolution actuelle de l'information demande au bibliothécaire de devenir un agent de communication dans un réseau de communications modernes. La bibliothèque est un réseau de communication qui permet à la communauté, grâce à différents canaux, d'entrer en communication avec le passé, le présent et l'avenir » (vol. 15, déc. 1969, 167). Le syndicalisme dans les bibliothèques devient une nouvelle réalité (vol.14, juin 1968). Prenant en compte la coopération de bibliothécaires québécois à l'étranger en tant que consultants, la venue, en 1967, du post-congrès de l'IFLA à Montréal à la suite du congrès de Toronto et l'activité débordante des comités et des sections des organismes internationaux en bibliothéconomie, il importe de développer ici la dimension internationale de la profession (vol. 18, juin 1972).

L'ACBLF est préoccupée par le développement d'un plus grand professionnalisme chez ses membres. En 1965, un comité mixte Quebec Library Association/Association canadienne des bibliothécaires de langue française est créé pour étudier la situation juridique de la profession de bibliothécaire dans le milieu québécois. Ce comité en est venu à la conclusion que seul un ordre professionnel pouvait donner une définition inscrite dans la loi et ainsi couper court aux discussions sur le sujet. Le *Bulletin de l'ACBLF* informe ses abonnés de la possibilité de présenter un projet de loi pour la création d'une corporation professionnelle (vol.11, juin 1966). Le congrès de l'Association tenu à Moncton en 1966 revient sur la nécessité de créer une telle corporation qui

comprendrait les éléments suivants: la définition de la nature de la profession, la surveillance de l'exercice de celle-ci, l'établissement et le maintien de normes de la formation professionnelle, la recherche dans la discipline, le développement et la protection des intérêts des membres. De 1965 à 1969, des travaux furent réalisés par un comité présidé par Guy Forget, de l'Université Laval, aidés en cela par les écrits et les réflexions d'Edmond Desrochers, et conduisirent au vote par l'Assemblée nationale du Québec de la loi créant en 1969 la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

En mars 1971, l'ACBLF annonçait qu'elle s'engageait dans la révision de ses objectifs, en raison des changements intervenus dans le monde québécois de la bibliothéconomie et de la documentation. Mentionnons la création de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et l'arrivée en ces années d'une nouvelle catégorie de personnel des bibliothèques, les bibliotechniciens, formés dans les nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel. Une Commission de révision est mise en place en 1971. À la suite de nombreuses consultations auprès des membres, et après quelques difficultés, l'Association approuve à l'automne 1973 le rapport du comité présidé par Jean-Rémi Brault. L'ASTED venait de naître. Brault présente son rapport dans le *Bulletin*: « La philosophie du rapport repose sur une conception de la profession, sur le rôle d'une association et sur l'intégration de la profession et de l'association dans la société canadienne et dans la société québécoise. » (vol. 18, déc. 1972, 254-255)

Le *Bulletin* et la lecture publique

Le discours du bibliothécaire concernant la lecture et la bibliothèque publique dans les années 1950, au début du *Bulletin de l'ACBLF*, était essentiellement un discours moral portant sur les bons et les mauvais livres, sur les bonnes et les mauvaises lectures, en se référant aux œuvres de l'abbé Louis Bethléem et du père Georges Sagehomme et aux outils bibliographiques de Fides (Lafortune & Viens 1998). Tant le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve lors de l'inauguration du nouvel immeuble de Fides en 1946 que le cardinal Paul-Émile Léger à quelques congrès de l'ACBLF au début des années 1950 avaient rappelé aux bibliothécaires leur devoir. Le cardinal Léger leur disait: « [...] par votre vocation, votre rôle social participe de l'incommensurable influence de la bonne lecture. » Le bibliothécaire était sous la tutelle du clergé un gardien de la morale. Il était formé à l'École de bibliothécaires pour jouer ce rôle: « L'École ne forme pas seulement des techniciens du livre; elle forme de vrais bibliothécaires catholiques. Il y a par exemple des cours sur l'Index et sur les bibliothèques paroissiales. D'ailleurs tout l'enseignement est imprégné d'esprit chrétien. » (Bertrand 1947, 216)

Les numéros du *Bulletin de l'ACBLF* des années 1950 sont remplis de références à des évaluations morales d'ouvrages et aux avantages des bibliothèques paroissiales. Tous les termes ont été employés pour évaluer la parution de livres : « littérature immonde, littérature obscène, ennemi sournois », termes utilisés par Desrochers en 1955 (vol. 1, déc. 1955, 19), « littérature pornographique et démoralisante » mots que l'on retrouve sous la plume d'Hélène Grenier (vol. 1, juin 1955, 7). De tous les genres littéraires en butte à la censure, le roman est une cible de premier plan. À cet égard, citons le texte du prêtre Gérard Saint-Pierre sur le bienfait de la lecture sur les personnes hospitalisées qui synthétise en quelque sorte le danger du roman chez le lecteur : « Le genre littéraire du roman est le bouillon de culture le plus habituel des microbes de l'immoralité, précisément parce que le roman pénètre dans le subconscient des grandes passions de l'homme, et en particulier dans les sous-terrains troubles de la sexualité, de l'orgueil, de l'égoïsme, de la colère et de la convoitise. » (vol. 2, déc. 1956, 16)

La revue mensuelle de bibliographie critique des Éditions Fides, *Lectures*, vise avant tout à orienter le lecteur. À cette fin, elle complète ses appréciations morales par une cote qui, sans écarter l'aspect esthétique, place la morale comme pierre angulaire de l'œuvre. Les cotes sont les suivantes : M, ouvrage mauvais ; D, ouvrage dangereux ; B?, appelle des réserves, pour gens formés intellectuellement et moralement ; B, pour adultes. Cette revue fondée en 1946, pratiquant une sélection préventive des œuvres françaises et québécoises, a attribué la cote « M, mauvais » à plus d'une trentaine d'œuvres québécoises (Hébert & Lajeunesse 2005). Le contenu du *Bulletin de l'ACBLF* de la seconde moitié des années 1950 est fortement influencé par la classification morale des lectures que pratiquait Fides.

Au tournant des années 1960, le discours moral sur les bonnes et mauvaises lectures cède la place à un discours sur les bienfaits de la bibliothèque publique. Le vote à l'unanimité par l'Assemblée législative du Québec le 7 décembre 1959 de la loi des bibliothèques publiques constitue un moment important dans l'histoire des bibliothèques québécoises. Le *Bulletin de l'ACBLF* souligne l'importance de cette loi, tout en admettant que la nouvelle loi ne fasse pas surgir par elle seule un réseau de bibliothèques. Le pivot du système prévu par la loi, le poste clé, c'est celui de Directeur du Service des bibliothèques publiques. Il préside à organiser le Service, il dirige le Service, il assume la liaison entre le Secrétaire de la province et la Commission des bibliothèques publiques créée par la loi, il coopère avec les corporations municipales et les associations de bibliothécaires.

Le nouveau directeur adjoint du Service des bibliothèques publiques, Pierre Matte, sentait le besoin de définir la bibliothèque publique et de la situer dans le cadre de

l'éducation populaire : « Je définirais la bibliothèque publique : une institution culturelle entretenue à même les fonds publics au bénéfice du public. [...] Les bibliothèques publiques doivent aider les étudiants à obtenir de meilleures notes, l'homme d'affaires à développer son commerce, l'artiste à améliorer son art, l'ouvrier, son métier, tous enfin à devenir de bons et utiles citoyens. C'est ainsi que l'on pourra vraiment dire que les bibliothèques publiques ont réellement rejoint et atteint le public des bibliothèques. » (vol. 7, déc. 1961, 129, 138) En conclusion d'un colloque sur la planification des bibliothèques publiques des agglomérations urbaines, le directeur de l'École de bibliothéconomie, Laurent-G. Denis avance que « la bibliothèque publique fournit le plus économiquement possible et gratuitement un service qui embrasse tous les moyens de communication de masse » (vol. 13, mars 1967, 16). On met l'insistance sur le service et non plus seulement sur les livres. Le père Desrochers, pour sa part, fait un compte rendu élogieux du livre de Philippe Sauvageau, *Comment diffuser la culture*, paru en 1969 aux Éditions du Jour. L'auteur posait la question suivante : le bibliothécaire œuvrant en lecture publique peut-il réduire son rôle à celui de promoteur du livre et de la lecture ou bien doit-il s'élever avec la compétence requise au rôle d'animateur culturel ? (vol. 15, déc. 1969)

Le *Bulletin* et les bibliothèques d'enseignement

Les bibliothèques des collèges classiques ont démontré à la fin de la décennie 1950 et pendant la décennie 1960 un grand dynamisme. L'Université Laval et l'Université de Montréal avaient revu leurs exigences d'agrément à l'intention de leurs collèges affiliés. Les nouveaux programmes d'études exigeaient dorénavant de bonnes bibliothèques capables de servir d'appui à la formation de leurs étudiants. Il a fallu embaucher des bibliothécaires professionnels pour mettre sur pied des bibliothèques selon les exigences d'une bibliothèque scientifiquement constituée. Pour ce faire, en plus de recruter de nouveaux diplômés, plusieurs membres du personnel de ces collèges ont été envoyés aux études à l'École de bibliothéconomie ou à l'École de bibliothéconomie de la Catholic University of America de Washington.

Ce fut donc une période de grands accomplissements : construction de dizaines de nouvelles bibliothèques, mise sur pied d'une section des collèges à l'ACBLF, établissement de la commission des directeurs des bibliothèques à la Fédération des collèges classiques (vol. 9, mars 1963), et création d'un puissant outil de coopération, la Centrale des bibliothèques (vol. 10, juin 1964). Jean-Rémi Brault, directeur de la bibliothèque du Séminaire de Sainte-Thérèse, est l'instigateur avec Raymond Boucher, directeur de la bibliothèque du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et quelques autres directeurs de bibliothèques de collège,

de la création de cette agence centrale pour la classification et le catalogage qui a étendu sa mission au choix des livres et à la bibliographie, de même qu'au dépouillement des articles de périodiques. En raison de la nécessité de techniciens, Raymond Boucher inaugure à partir de l'été 1964 des stages pratiques de trois semaines au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (vol. 10, déc. 1964). En 1968, un comité consultatif a donné son avis sur un programme de technicien en bibliothèque et a recommandé les collèges pour le dispenser (vol. 14, déc. 1968).

On a débattu à quelques reprises des relations entre la bibliothèque de collège et la bibliothèque publique. La tentation a été grande d'associer ces deux genres de bibliothèques et le rapport Parent avait avancé cette possibilité. Dans un article, « Les bibliothèques de collèges : nos meilleures bibliothèques publiques ? », Edmond Desrochers clarifie la différence de nature de la bibliothèque de collège et de la bibliothèque publique, chacune poursuivant ses objectifs propres (vol. 9, déc. 1963 et vol. 10, juin 1964).

Au début de la décennie 1960, parallèlement à la bibliothèque publique, la bibliothèque scolaire a été l'objet d'une législation du gouvernement du Québec. La loi 39 concernant la bibliothèque scolaire est votée en 1960. Pour implanter une politique des bibliothèques scolaires, il était impératif de créer un comité de six membres du domaine des bibliothèques scolaires, de nommer un directeur provincial des bibliothèques (Alvine Bélisle a été nommée à ce poste ultérieurement) et de s'appuyer sur une équipe de bibliothécaires professionnels (vol. 7, mars 1961). Pour Jean-Rémi Brault, dans un article intitulé « Le rapport Parent... cinq ans après », les bibliothèques ont été sans contexte les parents pauvres du Rapport Parent (vol. 17, juin 1971). Le rapport proposait une diminution de la scolarité pour devenir bibliothécaire et prônait une fusion des bibliothèques de collège et des bibliothèques publiques. De toutes les bibliothèques issues de la Révolution tranquille, les bibliothèques scolaires présentèrent rapidement un dossier inquiétant (vol. 11, sept. et déc. 1966). On mentionne la nécessité de formation du personnel, de budget d'acquisition, de normes et de supervision. Six ans plus tard, en 1972, dans un numéro du *Bulletin* qui offrait un état des lieux, force est d'admettre que les mêmes problèmes s'étaient amplifiés (vol. 18, mars 1972).

Les universités québécoises connaissent alors de grands changements. Les inscriptions augmentent considérablement au tournant des années 1960, de nouveaux programmes d'études supérieures sont créés. Edwin Williams de la Direction des bibliothèques de l'Université Harvard publie en 1962, à la suite d'une enquête, un rapport pour le domaine des sciences humaines et sociales dans les universités canadiennes qui a fait date. Dans l'ensemble, les universités du Canada français apparaissent extrêmement

pauvres en collections de recherche pour les études de maîtrise et de doctorat dans les sciences sociales et les humanités, quand on sait qu'il faut huit fois plus de livres pour soutenir les études supérieures. Edmond Desrochers a fait ressortir les carences des collections de nos universités dans un article, « Richesses et pauvretés de nos bibliothèques universitaires » (vol. 9, mars 1963). Il est revenu sur le sujet en 1965 dans un article qui a eu beaucoup de retentissement, « Quand aurons-nous d'authentiques bibliothèques universitaires ? » (Desrochers 1965)

Les bibliothèques des universités québécoises de langue française ont fait au cours de la décennie 1960 de grands efforts de rattrapage. Mais c'est l'Université Laval qui fournit l'exemple le plus patent. Elle ressent le besoin urgent de rassembler les différentes bibliothèques de son nouveau campus de Sainte-Foy. Laval confie à deux bibliothécaires d'expérience, Edwin Williams de Harvard et le jésuite Paul-Émile Fillion, directeur de la bibliothèque de l'Université Laurentienne de Sudbury, d'analyser l'état des bibliothèques et de proposer une bibliothèque qui soutienne les besoins d'une université de recherche. Les deux spécialistes publient en 1962 un rapport intitulé *Vers une bibliothèque digne de Laval*. Ce rapport propose un plan d'ensemble, qui inclut l'embauche et la formation de nombreux bibliothécaires, l'enrichissement considérable des collections et la construction d'une grande bibliothèque centrale. L'Université Laval s'assura du concours de Keyes D. Metcalf de l'Université Harvard, reconnu pour sa grande expertise dans la conception de bibliothèques universitaires et de recherche. La nouvelle bibliothèque a été inaugurée en 1969. Le directeur de la bibliothèque, Joseph-Marie Blanchet, fait dans le *Bulletin* l'historique de la construction de sa bibliothèque (vol. 18, juin 1972), tandis qu'un cadre supérieur de cette institution, Bernard Vinet, avait fait part de ses réflexions de l'importance de la bibliothèque dans la vie de l'université : « La bibliothèque doit être le cœur d'une université, car c'est là que part le flot de connaissances qui alimente, vivifie et stimule le corps professoral tout entier. [...] Elle est, en somme le meilleur baromètre pour jauger à sa juste valeur une université. » (vol.15, sept. 1969, 132)

Problématiques nouvelles des années 1960

Georges Cartier était nommé en février 1964 conservateur de la Saint-Sulpice, avec mandat de redonner vie à cette institution montréalaise. Plusieurs hypothèses étaient avancées concernant l'avenir de cette institution : bibliothèque provinciale, bibliothèque d'État à l'instar des *state libraries* américaines. Un comité d'étude sur la bibliothèque provinciale remettait en 1965 son rapport. On y recommandait que soit créée la Bibliothèque d'État du Québec, qu'elle relève du ministère des Affaires culturelles, que soit créée une loi

du dépôt légal, que la Bibliothèque Saint-Sulpice, devenant la Bibliothèque d'État, ait des fonctions de conservation, de diffusion, de coordination (vol. 11, sept. 1965). La création de la Bibliothèque nationale du Québec par l'Assemblée législative du Québec en 1967 était posée.

Le *Bulletin de l'ACBLF* relate en 1965 un stage d'étude sur la mécanographie IBM de l'application des ordinateurs aux bibliothèques (vol. 11, mars 1965). La même année, Guy Forget de la bibliothèque de l'Université Laval est l'auteur d'un texte sur « l'ordinateur électronique » au service de l'analyse documentaire (vol. 11, sept. 1965). André Castonguay, dans un article sur la grandeur et la misère de l'informatique se demande, de son côté, en 1966 si le bibliothécaire sera le serviteur de la machine, quel sera son avenir avec l'arrivée de l'informatique (vol. 12, sept. 1966). Par la suite, l'informatique devient de plus en plus une réalité dans le fonctionnement des bibliothèques au point de se demander à l'époque si celle-ci ne sera pas l'outil qui va régler les problèmes de gestion et de traitement de l'information des bibliothèques. Les articles sur le sujet, sur des expériences dans des bibliothèques universitaires surtout, se succèdent. En 1971, le *Bulletin* publie un dossier sur l'automatisation ou l'informatisation des bibliothèques, avec une riche bibliographie sur le sujet (vol. 17, juin 1971).

La publication, dans les années 1960, du livre de Marshall McLuhan, *La Galaxie Gutenberg*, pose le problème de l'explosion de la documentation audiovisuelle et de l'avenir incertain de l'imprimé. Comment intégrer ce nouveau genre de documentation à la bibliothèque? En 1969, Janina-Klara Szpakowska se fait l'avocate de l'intégration de ces « nouvelles sources de documentation » à la bibliothèque, devant relever de la compétence du bibliothécaire (vol. 15, juin 1969). Quelques années plus tard, Jacques Demers montre bien l'importance qu'a prise la documentation audiovisuelle et il explique les relations étroites qui doivent exister entre bibliothèque et audiovisiothèque (vol. 18, mars 1972).

Au début des années 1970, les bibliothèques québécoises entrent dans une nouvelle période. L'ère des pionniers est passée. Le marketing des bibliothèques et les relations publiques constituent pour elles une nouvelle problématique (vol. 17, sept. 1971). Concernant les bibliothécaires, on discute de leur engagement sociopolitique, à l'instar de leurs collègues du Canada anglophone et des États-Unis (vol. 18, déc. 1972).

Conclusion

En créant en 1955 à l'initiative d'Edmond Desrochers, son propre *Bulletin*, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) mettait fin aux relations étroites tissées depuis ses débuts avec les Éditions Fides et affirmait sa propre autonomie. À ses débuts, le *Bulletin de l'ACBLF* rendait compte des décisions de l'exécutif de l'Association, tout en maintenant le traditionnel discours sur les bons livres, les bonnes lectures et les bibliothèques orthodoxes.

Le tournant des années 1960 signifie pour la bibliothéconomie québécoise des changements d'envergure. La création en 1961 de l'École de bibliothéconomie a donné lieu à une rupture dans la formation des bibliothécaires. L'ouverture aux pratiques continentales et la recherche d'une discipline scientifique étaient dorénavant les maîtres mots de cette institution. Le vote par l'Assemblée législative de deux lois concernant les bibliothèques, l'une en 1959 portant sur la bibliothèque publique et l'autre en 1960 sur la bibliothèque scolaire, annonçait des temps nouveaux. Cela a marqué le début d'une politique de lecture publique au Québec. Quant à la bibliothèque scolaire, les résultats n'ont pas été, faute de politique et de budgets, à la hauteur des attentes.

Un dynamisme considérable a été observé dans le monde des bibliothèques de collège. Les bibliothèques des universités francophones ont été soumises, elles aussi, à des transformations importantes. De plus, le Québec se dote, en 1967, d'une bibliothèque nationale.

Le *Bulletin de l'ACBLF* rend compte dans les années 1960 des débats et des changements relatifs aux bibliothèques du Québec et il supporte ce mouvement vers la modernité. Le discours du *Bulletin* se fait, en ces années, de plus en plus laïc et progressiste. Après 1963, délesté de l'information éphémère à la suite de la création des *Nouvelles de l'ACBLF*, le *Bulletin* publie davantage d'articles de fond.

Au cours des 15 ans d'existence, le *Bulletin de l'ACBLF* reflète les changements observés en bibliothéconomie québécoise, tant dans la discipline que dans la profession, à l'instar de ceux auxquels a été confrontée la société québécoise même.

SOURCES CONSULTÉES

- ACBLF. *Bulletin de l'ACBLF* 1 (1) (mars 1955) à 18 (4) (décembre 1972).
- Bertrand, T. 1947. Dixième anniversaire de fondation de l'École de bibliothécaires. *Lectures* 2 (6): 216-217.
- Chartrand, G.-A. 1963. L'odyssée de notre publication officielle. *Bulletin de l'ACBLF* 9 (1): 102-103.
- Desrochers, E. 1960. Une École professionnelle de bibliothécaires. *Relations* XX^e année (236): 214-215.
- Desrochers, E. 1965. Quand aurons-nous d'authentiques bibliothèques universitaires. *Relations* Octobre (298): 295-297.
- Gagnon, G. 1976. Les idéologies des bibliothécaires canadiens-français (1951-1968). *Documentation et bibliothèques* 22 (4): 169-179.
- Hébert, P. & M. Lajeunesse. 2005. Censure et bibliothèques au Québec. In *Tous ces livres sont à toi! De l'Œuvre des bons livres à la Grande Bibliothèque (1844-2005)*. Montréal: Bibliothèque nationale du Québec/Québec: Presses de l'Université Laval, 95-107.
- Lafortune, N. & V. Viens. 1998. L'évolution du discours des bibliothécaires sur la lecture publique dans le *Bulletin de l'ACBLF* entre 1955 et 1972. *Documentation et bibliothèques* 44 (4): 167-174.
- Lajeunesse, M. & L. Wilson. 1981. Vingt-cinq ans de publication périodique en bibliothéconomie au Québec: analyse quantitative du *Bulletin de l'ACBLF/Documentation et bibliothèques* (1955-1979). *Documentation et bibliothèques* 27 (2): 53-67.
- Savard, R. 2003. Le père Paul-Aimé Martin, bibliothécaire. *Documentation et bibliothèques* 49 (1): 5-12.

LES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DE DOCUMENTALISTES ET D'ARCHIVISTES EN FRANCE

Dominique LAHARY

Bibliothécaire retraité, conservateur en chef territorial de bibliothèques
Ancien président de Bib92 et de l'IABD, ancien vice-président de l'ABF et de l'ADBDP
dom.lahary@orange.fr

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le paysage associatif français se retrouve particulièrement chez les bibliothécaires, davantage que chez les documentalistes et archivistes. Aux côtés des trois grandes associations généralistes que sont celles des bibliothécaires de France, des professionnels de l'information et de la documentation et des archivistes français, on rencontre des organisations par type d'établissement, domaine professionnel, contenu documentaire, catégorie de public ou encore dédiées à une mission précise. Regroupant tantôt des personnes physiques, tantôt des personnes morales, tantôt les deux, ces associations de quelques membres à plusieurs milliers se définissent des objectifs de défense et de promotion des professions et métiers ou établissements ; elles jouent un rôle de représentation pour leurs interlocuteurs et leur communauté professionnelle et se fondent volontiers sur des valeurs professionnelles énoncées dans des chartes ou manifestes. Elles cherchent à peser sur les décideurs. Elles favorisent la réflexion et l'échange par des publications et des rencontres. Elles n'ont pas le monopole de l'expression et de la veille dont les possibilités ont été multipliées par la révolution numérique, mais demeurent uniques dans leurs fonctions de représentation et d'action, distincte de celle des syndicats. Elles auront à le relever les défis du renouvellement générationnel permanent en trouvant les formules de large participation de leurs adhérents.

Library, Documentalists and Archivists Associations in France

Associations in France are especially representative with regards to librarians, more so than with documentalists and archivists. In addition to the three large general associations, that is librarians, information and document professionals and archivists, there are organisations according to the type of organisation, the professional activity, the type of documents, the readership or clients or to a specific organisational mission. Whether they bring together individuals or corporations, or sometimes both, these associations, big or small, define their objectives and advancement of the professions or organisations. They represent their respective memberships and communities and use the professional values outlined in their charters. They aim to influence the decision-makers. They also promote the exchange of ideas by means of publications and meetings. They have no exclusive action or stewardship that has now been further enhanced by the numeric revolution but remain, however, distinct from unions. They will have to answer to the challenges of renewal with a new generation by identifying innovative ways for their members to express their concerns.

Le paysage français des associations professionnelles dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives possède sans doute ses caractéristiques propres, en partie liées au statut de ces institutions, équipements et service dans la société française. Le présent article ne se livrera à aucune comparaison internationale, laissant cet exercice aux lecteurs.

L'auteur du présent article, qui s'est astreint à la plus grande neutralité possible, n'est pas un observateur détaché. Il a participé activement à la vie associative comme bibliothécaire. Il a été à des périodes différentes vice-président de l'ABF de l'ADBDP et été le premier président de BIB92 et de

l'IABD. Le texte que vous venez de lire est donc susceptible d'être influencé par son expérience personnelle et est sans doute mieux informé sur les associations de bibliothécaires que celles de documentalistes ou d'archivistes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'est efforcé de présenter un tour d'horizon le plus vaste possible. La quasi-totalité des organisations citées dans le présent article sont des associations officiellement déposées conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901¹.

1. <www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506>.

Un paysage associatif particulièrement riche

Les associations de bibliothécaires

En France, la grande majorité des bibliothécaires est salariée de l'État (bibliothèques de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information) ou des collectivités territoriales.

On distingue traditionnellement deux grands blocs : les bibliothèques d'étude et de recherche (enseignement supérieur, organismes de recherche divers) et les bibliothèques publiques (municipales, intercommunales, départementales). Toutes deux d'État, la bibliothèque publique d'information (BPI) est classée parmi les bibliothèques publiques tandis que la Bibliothèque nationale de France, qui accueille sur deux niveaux différents les chercheurs et le grand public, relève des deux registres.

Ce contexte institutionnel marque, comme on va le voir, le paysage associatif.

L'ABF

Créée en 1906, l'Association des bibliothécaires français (ABF²), devenue depuis « association des bibliothécaires de France » pour exclure toute condition de nationalité, a vocation à regrouper l'ensemble des personnels exerçant en bibliothèque, quels que soient leur statut, leur niveau de responsabilité, le type d'établissements où ils exercent, sans oublier les organismes de formation ou de coopération.

Autrefois dominée par les conservateurs d'État exerçant à la Bibliothèque nationale ou dans une moindre mesure dans les bibliothèques universitaires ou de grandes villes, l'ABF est aujourd'hui principalement composée et animée par des bibliothécaires de lecture publique même si sa vocation généraliste est régulièrement réaffirmée. Elle regroupait en 2017 un peu plus de 2 000 adhérents (comparativement aux effectifs totaux estimés à 38 000 personnes environ³. Il faut y ajouter plus de 250 adhésions de collectivités).

L'ABF est organisée en 22 groupes régionaux dont les présidents forment le Conseil national qui élit le bureau national. Elle dispose également de commissions nationales (au nombre de 16 en 2018) et d'un comité d'éthique.

Elle est l'interlocutrice régulière de l'État, davantage du ministère de la Culture que de celui de l'enseignement supérieur, et s'efforce d'entretenir des contacts avec les associations d'élus locaux.

Les associations sectorielles

Aux côtés de l'ABF ont progressivement surgi des associations représentant des types particuliers de bibliothèques ou leurs personnels.

La première à être fondée officiellement en 1974, après avoir existé sous forme d'amicale dès 1970, a été l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) aujourd'hui nommée, avec un acronyme inchangé, Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle regroupe au-delà des directrices et directeurs, des personnels de catégorie A⁴ (ou équivalent hors fonction publique) exerçant des responsabilités documentaires dans un établissement ayant des activités liées à l'enseignement supérieur, à la recherche publique et à la formation des professionnels de la documentation.

Interlocuteur régulier du ministère chargé de l'enseignement supérieur, l'ADBS possède cinq commissions : Pilotage, Pédagogie, Métiers, Recherche et Numérique.

C'est en 1987 qu'est créée l'Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt (ADBGP), alors qu'une amicale du même nom avait été créée en 1976. Rapidement renommée l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBGP) pour se conformer à la nouvelle dénomination d'établissements désormais transférée de l'État aux départements, elle a laissé la place en 2017 à l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD) à laquelle peuvent adhérer tous les personnels et non seulement ceux de direction⁵. Les bibliothèques départementales, assez proches des réseaux biblio régionaux du Québec, assurent des missions de fourniture documentaire, de formation, de conseil et d'action culturelle auprès des bibliothèques municipales, intercommunales et associatives de leur ressort géographique.

C'est en 2002 qu'a été créée l'Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France (ADBGPV), devenue par la suite l'Association des Directeurs de Bibliothèques municipales

2. Une table des acronymes avec développement et adresse du site Web des associations et organismes cités figure en fin d'article.

3. « 38 000 agents [...] font fonctionner les bibliothèques » est-il écrit p. 10 de *Voyage au pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain, [rapport] n° 2017-35*, ministère de la Culture, mars 2018, en ligne : <www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>.

4. Dans la fonction publique française, la catégorie A correspond à un recrutement au minimum trois années après le baccalauréat et à un poste considéré dans les bibliothèques comme « scientifique ». Il existe aussi une catégorie B et une catégorie C, cette dernière correspondant aux emplois dits d'exécution.

5. <bbf.enssib.fr/le-fil-du-bbf/des-changements-importants-a-l-adbdp-02-10-2017>.

et des Groupements intercommunaux de Villes de France, avec un acronyme inchangé.

Une partie des bibliothèques rurales françaises ont un statut associatif. Il s'agit généralement d'associations locales soutenues par la commune. Mais il existe également un réseau national de petites bibliothèques de statut privé : c'est le réseau Bibliothèques pour tous, né en 1934 et organisé en associations départementales réunies depuis 1972 au sein de l'Union nationale Culture et bibliothèques pour tous (UNCPT).

Les bibliothèques d'hôpitaux destinées aux malades sont également souvent associatives et gérées par des bénévoles. Citons par exemple l'Association des Bibliothèques d'Hôpitaux de Lyon et sa région (ABH).

L'association Lire c'est vivre (LCV) œuvre pour le développement de la lecture en prison. Elle gère celles de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis, plus grand centre pénitentiaire d'Europe.

On peut aussi signaler :

- l'Association des directrices et directeurs de centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (ADCRFCB⁶), créée en 2010. Ces centres de formation, au nombre de 12 à travers la France, organisent principalement des préparations aux concours et des stages de « formation tout au long de la vie ».
- l'Association nationale des conseillers pour le livre et la lecture (ANCLL) qui rassemble les fonctionnaires d'État occupant cette fonction au sein des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), échelon déconcentré du ministère de la Culture. Bien que leurs missions de conseil et de mise en œuvre de la politique nationale concernent également l'édition et la librairie, ils sont en quasi-totalité bibliothécaires de métier.
- l'Association des bibliothèques chrétiennes de France (ABCF).

Les associations thématiques

Aux côtés de l'ABF et des associations par type de bibliothèque ou d'organisme, on trouve des associations par thématique, contenu documentaire ou segments de public.

Née en 2006, BiblioPat rassemble des bibliothécaires travaillant dans des services gérant des fonds patrimoniaux.

Dans le domaine de la musique coexistent deux associations : l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM), plutôt représentée dans les bibliothèques publiques et qui organise chaque année deux jours de rencontres nationales des bibliothécaires musicaux (RNBm) et le groupe français de l'Association

internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM-France), qui a un statut d'association à part entière.

Images en bibliothèques (IB) se présente comme « l'association nationale des médiathèques pour le cinéma et l'audiovisuel » organise des activités en réseau avec les professionnels concernés et propose des formations. Elle est maître d'œuvre du Mois du film documentaire, manifestation nationale à laquelle participent près de 2 000 structures culturelles.

Dans le domaine des publics atteints de formes de handicap, on peut signaler l'Association Valentin Haüy (AVH) qui fournit notamment à une centaine de bibliothèques françaises des livres sonores et en braille⁷.

L'importance du secteur de la jeunesse dans les bibliothèques publiques n'a actuellement pas de traduction associative autonome. L'ABF est dotée d'une commission Jeunesse ainsi que d'une commission Prix Sorcières qui gère avec l'association des libraires spécialisées jeunesse (ALSJ) un prix annuel décliné en plusieurs catégories. On ne peut cependant passer sous silence l'association La joie par les livres qui, fondée en 1963 à l'initiative d'une mécène Anne Gruner Schlumberger, joua un rôle moteur dans le développement des sections pour la jeunesse des bibliothèques publiques et dans la promotion de la littérature pour ce public. Elle fut dissoute en 1972 et ses activités reprises sous la même appellation par l'État. C'est aujourd'hui le Centre national de littérature pour la jeunesse-Joie par les livres qui est un service de la Bibliothèque nationale de France⁸. Toutefois, la bibliothèque enfantine de Clamart ouverte en 1965 dans un quartier populaire poursuit depuis 2007 ses activités dans le cadre d'une association, la Petite bibliothèque ronde, qui assure, outre l'accueil du jeune public local, des activités de formation professionnelle⁹.

Les artothèques, qu'elles soient autonomes ou section d'une bibliothèque, disposent elles aussi depuis 1999 de leur association, l'Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques (ADRA).

Créée en 1991, l'association Bibliothèques gourmandes réunit les personnes intéressées par le patrimoine culinaire.

Le numérique en bibliothèque a aussi fait l'objet d'une association, successivement et fort significativement dénommée, sous le sigle constant ADDNB, « association pour le développement des documents numériques en bibliothèque » puis « association pour le développement des démarches

6. <assodircrccb.wordpress.com>.

7. <www.avh.asso.fr/fr/mediatheque>.

8. <cnlj.bnf.fr/>.

9. <www.lapetitebibliothequeronde.com/La-bibliotheque/Histoire-Missions/Histoire>.

numériques en bibliothèque ». Créée en 1976 à la suite d'un groupe de travail des logithèques né au début des années 1970, elle a joué un rôle utile d'encouragement aux expérimentations et de popularisation de celle-ci avant de se saborder en février 2018, estimant sa tâche accomplie.

On peut ranger dans cette rubrique thématique Savoirs-Com1, à l'origine collectif informel lancé en 2012 par des bibliothécaires sur le thème des biens communs de la connaissance. Promouvant cette notion et militant pour les libertés numériques, ce collectif constitue un exemple d'engagement qui, partant des bibliothèques, pose des questions éminemment politiques à l'ensemble de la société. Ce qui ne l'empêche pas de creuser des questions concernant directement les bibliothèques comme le livre numérique ou la protection des données des usagers. SavoirsCom1 est devenu une association déposée en avril 2018¹⁰.

Les associations fonctionnelles ou spécialisées

Sont ici mentionnés les regroupements créés en vue d'une mission précise.

Les clubs d'utilisateurs de systèmes informatiques pour bibliothèques et services de documentation ont pour la plupart un statut associatif. Ils sont réunis depuis 1991 au sein de la Fédération des Utilisateurs de Logiciels pour Bibliothèques, Information & Documentation (FULBI).

Il existe deux associations dédiées aux ressources électroniques payantes pour les bibliothèques. Véritable consortium dont les membres sont les universités et autres organismes de recherche et d'enseignement supérieur, Couperin, créé en 1999, se désigne comme « réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques ». Réseau CAREL, sous-titrée « Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque », regroupe quant à lui des collectivités territoriales pour les besoins de leurs bibliothèques publiques. L'association a été fondée en 2010, prenant la suite d'une mission assurée sous l'appellation de CAREL (consortium d'acquisition des ressources électroniques en ligne) par la Bibliothèque publique d'information (BPI). Cette dernière, étant une bibliothèque d'État, continue dans le cadre de ses missions de coopération nationale à soutenir fortement l'activité de l'association.

Le Comité français international bibliothèques et documentation (CFIbd) réunit individus et associations intéressés par l'action internationale, en particulier la participation aux activités et congrès de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Créée en 2007, l'association française Bibliothèques sans frontières (BSF) n'est pas à proprement parler une association professionnelle, mais une organisation non gouvernementale de type humanitaire qui agit en France et dans le monde. Elle peut cependant fournir aux bibliothèques françaises des outils et prestations et milite pour l'élargissement de leurs horaires d'ouverture. Dans un registre voisin, l'association Agir tous pour la dignité (ATD-Quart monde) a dans son panel d'activités l'organisation de bibliothèques de rues¹¹, qu'elle n'est pas seule à organiser bien sûr.

Signalons enfin les associations d'élèves ou anciens élèves. Si les deux associations successives d'anciens élèves de l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB) devenue École nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) ont disparu, il existe une Association des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques (AECTB) fondée en 2015, année à partir de laquelle ceux-ci ne sont plus formés à l'Enssib, mais à l'Institut national des études territoriales (INET).

Les associations et organismes de coopération sur une base territoriale

Dans les années 1980, le ministère de la Culture avait suscité la création d'agences régionales de coopération entre bibliothèques à statut associatif. Celles-ci, qui n'ont dû leur pérennité qu'au soutien des régions, sont presque toutes devenues des organismes interprofessionnels rassemblant toute la filière dite du livre, voire d'autres secteurs de l'activité culturelle. Ces « structures régionales pour le livre » (SRL) sont aujourd'hui au nombre de 15 dont la plupart ont un statut associatif, les autres étant des établissements publics¹².

Dans la lignée de cette évolution, la Fédération française de coopération entre bibliothèques, qui les regroupait depuis 1985, s'est transformée en 2006 en Fédération interrégionale pour le livre et la lecture (FILL) en conservant son statut associatif. À la FILL adhèrent également quelques autres organismes, dont la BPI et la BnF.

En Île-de-France, la région française la plus peuplée, deux SRL successifs, l'AC2L et le MOTif, ont disparu. Mais des associations départementales de coopération entre bibliothèques publiques se sont progressivement créées depuis les années 1990 dans chacun des sept départements autres que Paris (où les bibliothèques municipales relèvent d'une direction unique). Il s'agit de BIB 77 en Seine-et-Marne, Intermedia 78 dans les Yvelines, Mediabib 91 en Essonne,

10. <www.savoirscom1.info/2018/04/savoirscom1-devient-une-association-loi-1901/>.

11. <www.atd-quartmonde.org/nos-actions/culture-et-education/bibliotheque-de-rue/>.

12. En droit français, un établissement public est une personne morale de droit public financée par des fonds publics et qui doit remplir une mission d'intérêt général.

Bib92 dans les Hauts-de-Seine, Bibliothèque en Seine-Saint-Denis dans le département éponyme, Valmedia dans le Val-de-Marne et Cible 95 dans le Val-d'Oise.

Dans de nombreux départements avaient été créées des associations des amis de la bibliothèque centrale de prêt (BCP). C'était pour la collectivité territoriale départementale un moyen de compléter les moyens de l'État en finançant des acquisitions, des animations culturelles voir des postes de salariés. Après le transfert des BCP aux départements le 1^{er} janvier 1986, la plupart de ces associations ont progressivement disparu, mais il en subsiste quelques-unes qui demeurent étroitement liées à la bibliothèque départementale. L'Association cantalienne des amis de la lecture (ACAL), issue de cet historique, joue aujourd'hui dans le département du Cantal un rôle comparable aux associations d'Île-de-France et est comme elles animée par des bibliothécaires.

Outre-mer, quelques associations locales de bibliothécaires existent comme l'Association des bibliothèques publiques de Martinique (ABPM) et l'Association des Bibliothécaires de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie (ABPN), l'ABF disposant quant à elle de deux groupes régionaux : Antilles-Guyane et La Réunion.

Les associations de documentalistes

Traditionnellement distincte en France, à tort ou à raison, de la profession de bibliothécaire, celle de documentaliste se déploie dans un contexte institutionnel et de travail très différent. On range habituellement dans cette catégorie des salariés exerçant dans des services de documentation présents dans les organismes publics comme dans les entreprises privées. Mais il existe aussi des structures spécialisées dans la documentation, qu'il s'agisse de prestation de service, de conseil ou de formation, ainsi que des professionnels exerçant en *freelance*, comme on dit en France. Ce contexte marque un paysage associatif bien moins éclaté que celui des bibliothécaires.

L'ADBS

Créé en 1963 en tant qu'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS), ce grand regroupement généraliste est devenu Association des professionnels de la documentation et de l'information en conservant son acronyme historique. Elle dispose de 15 secteurs professionnels réunis dans un conseil des secteurs, de 19 groupes régionaux réunis dans un conseil des régions et de six commissions et groupes de travail. Une bonne partie de ses membres relève du secteur privé.

Les associations et regroupements spécialisés

L'Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale (APDEN) a pris en 2016 la suite de la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale, initialement « fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Éducation nationale » (FADBEN) créée en 1989¹³. Elle regroupe les personnels de l'éducation nationale exerçant dans les centres de documentation et d'information (CDI) des lycées et collèges d'État. Ceux-ci disposent du statut d'enseignant. L'APDEN a pour pendant l'Association nationale des documentalistes de l'enseignement privé (ANDEP).

Interdoc est « l'association des documentalistes des collectivités territoriales » qui, contrairement aux bibliothécaires, exercent pour la documentation des élus et des services de ces collectivités et non du grand public.

Né en 1998 après avoir existé de manière informelle depuis 1991, le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) regroupe des professionnels assurant dans les hôpitaux des fonctions documentaires médicales, paramédicales et administratives.

À partir d'un regroupement informel apparu en 1984 sous l'appellation Assistance et coopération documentaires en psychiatrie, l'Ascodopsy, qui se présente comme « réseau documentaire en santé mentale », s'est constitué en 2000 non une association, mais un groupement d'intérêt public (GIP¹⁴) qui regroupe aujourd'hui près de 100 établissements de santé mentale. Participent à ses travaux des documentalistes et des archivistes, mais aussi des professionnels de santé, ce qui en fait un organisme transprofessionnel.

Les associations mixtes de bibliothécaires et de documentaliste

Nous avons mentionné plus haut, parmi les associations de bibliothécaires, deux fédérations, la Fulbi, et le CFIBd. Celles-ci rassemblent également, comme on l'a vu, des documentalistes. Au demeurant, la frontière entre les deux professions, bien que traditionnelle en France, n'est pas si nette et l'ADBS, par exemple, compte traditionnellement parmi ses adhérents des bibliothécaires.

Les associations d'archivistes

Les services d'archives présentent en France des caractéristiques institutionnelles proches de celles des bibliothèques avec une domination de la fonction publique d'État et territoriale, même s'il existe des archives privées. Ce secteur

13. <www.apden.org/De-la-FADBEN-a-l-A-P-D-E-N.html>.

14. En France, un GIP est un regroupement d'organismes publics et privés autour d'un intérêt public.

professionnel dispose cependant d'un paysage professionnel beaucoup plus simple que celui des bibliothécaires.

L'AAF

Fondée en 1904, soit deux ans avant l'ABF, sous le nom sous le nom d'Association amicale professionnelle des archivistes français, l'Association des archivistes français (AAF) a pris ce nom en 1969. D'abord dominée par les archivistes d'Etat des archives nationales et des départements, elle s'est alors étendue aux archivistes municipaux, ainsi qu'à ceux d'organismes privés qui représentent aujourd'hui le tiers des quelque 1 700 adhérents.

Elle dispose de sections par type d'archives (nationales, régionales, départementales, communales et intercommunales, de santé, privées et enfin de l'enseignement supérieur), de 16 groupes régionaux, de trois commissions thématiques et d'un comité des métiers.

Les autres associations d'archivistes

À la différence des bibliothèques, les archivistes n'ont pas multiplié les associations thématiques ou spécialisées.

Né en 2015, le Réseau national d'actions des archives (Rn2A) ne représente pas un secteur particulier, mais a une vocation généraliste. Il organise des journées d'étude, souvent en collaboration avec d'autres organismes et lance des débats publics relatifs aux archives.

Citons encore l'Association des archivistes de l'Église de France (AAEF) ou la section France d'Archivistes sans frontières (ASF) qui, contrairement à BSF, n'agit qu'à l'étranger.

Du côté des étudiants ou diplômés, les archivistes sont particulièrement organisés puisque huit associations de ce type sont réunies dans le collectif A8¹⁵.

Les regroupements interprofessionnels dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives

On aurait pu penser que la dispersion associative des bibliothécaires aurait suscité un regroupement, une simplification, comme cela été le cas par exemple en Allemagne.

Il n'en est rien et il est remarquable que les deux regroupements formalisés d'associations qui se sont succédé aient été interprofessionnels, réunissant bibliothécaires, documentalistes et archivistes.

Cela n'empêche pas les regroupements occasionnels de deux, trois ou quatre associations, voire davantage pour

telle ou telle manifestation ou pour publier un communiqué commun.

L'ABCD

Fondée en 1992, l'Interassociation ABCD (pour archivistes, bibliothécaires, conservateurs, documentalistes) regroupait des associations de bibliothécaires, de documentalistes, d'archivistes et de conservateurs de musée. Elle a cessé de fonctionner après l'an 2000. Principalement animée par le documentaliste Jean Meyriat, elle a organisé des journées d'étude interprofessionnelles sur la déontologie et les problématiques des enjeux de l'information.

L'IABD

L'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation (IABD) est apparue en 2004. Elle est devenue une association à forme fédérative en 2010. Contrairement à l'ABCD qui était mue par une réflexion interprofessionnelle, l'IABD s'est créée comme un outil d'action dans le cadre de la préparation de la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur dans la société de l'information, processus qui allait aboutir à l'adoption en 2006 de la loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information)¹⁶.

Elle a depuis poursuivi ses activités principalement en publiant des déclarations sur les questions de droit d'auteur et d'accès à l'information, mais aussi sur les questions d'organisation territoriale.

Son fonctionnement durable se heurte à la difficulté de trouver des sujets d'intérêt commun et au manque de disponibilité de représentants associatifs déjà mobilisés dans leur propre organisation.

Ses membres actuels sont au nombre de 18 : AAF, ABF, ACIM, ABD, ADBGV, ADBS, ADBU, ADCRFCB, ADDNB, APDEN, ADRA, AIBM-France, CLI-bd, FULBI, IB, Interdoc, Réseau Carel, Rn2A et RNDH.

La participation aux regroupements internationaux

Les Français sont présents à des degrés divers dans les associations et fédérations internationales :

Côté bibliothèques et documentation, citons en particulier au plan européen European Bureau of library and documentation associations (EBLIDA), la Ligue des bibliothèques européenne et recherche (Liber) et au plan international l'IFLA, celle-ci concernant aussi la documentation

15. <assoadelitad.wordpress.com/association/le-collectif-a8/>.

16. L'IABD a durant cette action alimenté un site aujourd'hui disparu mais qui a été archivé ici : <web.archive.org/web/*/http://droitauteur.levillage.org/>.

depuis la disparition en 2005 de la fédération internationale de documentation (FID). La participation à l'AIFBD (Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes), dont la présidente actuelle, Raphaëlle Bats, est française, relève plutôt de l'engagement individuel.

Côté archives, on peut mentionner le conseil international des archives/International Council of Archives (CIA/ICA), équivalent pour les archives de l'IFLA pour les bibliothèques et la documentation, et dont le siège à Paris, ou le Comité international du Bouclier bleu, qui possède un comité français ayant le statut d'association déposée et qui œuvre pour la protection des biens culturels en cas de conflit.

Activités et organisation

Typologie organisationnelle

Les associations évoquées ci-dessous peuvent regrouper seulement des personnes physiques (ABD, ADBU, Rn2A), seulement des collectivités (Images en bibliothèques, Couperin, Réseau Carel, les clubs d'utilisateurs de logiciels) ou bien les deux (ABD, ADBGV, ADBS, ACIM).

Les fédérations rassemblent quant à elles des associations (FULBI, IABD) ou bien encore des associations et des personnes physiques (CFIbd).

S'agissant des adhésions collectives, il arrive fréquemment que les bibliothécaires parlent d'adhésion de « bibliothèques ». En réalité, en France, rares sont les bibliothèques qui ont une personnalité juridique (c'est par exemple le cas de la BnF ou de la BPI). Il faut donc généralement entendre par exemple qu'adhèrent, pour une bibliothèque municipale, la commune, et pour une bibliothèque universitaire, l'université.

Objectifs et fonctions

À quoi servent toutes ces associations ? Deux approches possibles permettent en principe de répondre à cette question. La première revient à considérer les textes produits par les associations : ce sont les objectifs énoncés. On trouve normalement dans leur statut l'énoncé des motifs qui ont conduit à leur constitution. La seconde approche consiste à observer et constater leur activité réelle : ce sont les fonctions exercées. Il est permis de combiner les deux.

Transparency international France a publié une intéressante typologie des organismes effectuant du lobbying auprès des parlementaires¹⁷. O y trouve notamment les

organisations représentatives et les organisations de la société civile. Suivant les cas, l'une ou l'autre fonction, ou bien les deux, peuvent être attribuées aux associations professionnelles des bibliothécaires, documentalistes et archivistes.

Représenter

La fonction de représentation se manifeste de deux points de vue différents : à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté professionnelle.

Les professionnels ont tendance à attendre de « leur » association qu'elle les représente, cette attente n'étant pas moindre s'ils ne sont pas personnellement adhérents. Cette pression est naturellement plus importante sur les trois associations généralistes, l'ABF, l'ADBS et l'AAF. Elle est ambiguë et peut relever d'une double injonction : représenter une identité collective et agir efficacement face à des partenaires extérieurs. La représentation identitaire, dans sa logique interne, se moque de l'efficacité (c'est le côté miroir). L'action vis-à-vis de partenaires ne va pas sans recherche de compromis, quelle que soit la légitime fermeté des positions défendues¹⁸. Cela n'empêche naturellement pas qu'une expression ferme aboutisse à des résultats.

D'un autre point de vue, les associations sont sommées de s'exprimer au nom de toute une profession par ceux qui n'en sont pas : des autorités publiques, des journalistes, des représentants d'autres professions. Dans la presse, cela donne des titres qui commencent par « Les bibliothécaires... »

On peut tenir cette simplification pour fautive : qui peut penser qu'un porte-parole puisse exprimer les ressentis, opinions, analyses de l'ensemble de ses collègues ? À cela près qu'il ne s'agit pas là d'obtenir un reflet moyen des opinions des membres d'une profession, mais d'utiliser un système de représentation. Cela n'empêche que soient visibles sur la place publique, par la pluralité des organisations, mais aussi par les réseaux sociaux, de bien naturelles contradictions et oppositions.

Défendre ou promouvoir

Le premier grand objectif se décline en deux mots, selon que la posture adoptée soit de type défensif ou offensif. Mais défendre, promouvoir quoi ? Deux registres s'observent : le métier, ceux qui l'exercent, ou bien les établissements et les missions qu'ils représentent.

La défense des bibliothécaires, documentalistes, archivistes, de leurs « intérêts matériels et moraux » comme on disait autrefois, pourrait s'apparenter au syndicalisme.

17. <www.regardscitoyens.org/transparence-france/etude-lobbying/typologie.php>.

18. Je reprends ici une analyse développée dans mon texte « association mon miroir » de l'an 2000, en ligne : <www.lahary.fr/pro/2000/biblio-fr-association.htm>.

En réalité, dans le contexte français, associations professionnelles et syndicats de personnels se distinguent nettement plutôt qu'ils ne s'opposent. Aux seconds, les revendications collectives sur les conditions de travail et de rémunération, individuelles sur les carrières et les situations personnelles. Aux premiers, la défense et illustration de l'utilité des métiers représentés et des établissements où ils s'exercent.

Mais si les statuts de l'AAF mentionnent « la promotion et la défense des intérêts de la profession par tous les moyens appropriés¹⁹, ceux de l'ADBS lui assigne pour objectif « de contribuer à la promotion de la documentation et de favoriser l'exercice de la profession de documentaliste ou de bibliothécaire ayant une activité documentaire²⁰ » tandis que ceux de l'ABF parlent plutôt de « placer les bibliothèques au cœur de la société²¹ ».

Entre profession et équipements, on voit la largeur du spectre et la façon dont le curseur est plutôt placé d'un côté ou de l'autre. Il est assez compréhensible que la révolution numérique notamment repose plus brutalement la question de la documentation sous l'angle du ou des métiers, qui éclatent en de multiples appellations et spécialisations, tandis que la question des équipements de bibliothèques est réinterrogée, comme le succès en France de la notion de troisième lieu en témoigne²².

On peut rattacher à cette mission de promotion la proclamation de valeurs qui permettent de dépasser le cloisonnement dans lequel pourrait s'enfermer une profession pour la rattacher à des enjeux d'utilité publique.

Ainsi l'ABF, qui avait publié un *Code de déontologie du bibliothécaire*²³ en 2003, a-t-elle lancé en 2015 une *Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques, Bib'Lib: Bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoirs*²⁴. L'ACIM a de son côté lancé en 2011 un manifeste intitulé *La musique a toute sa place en bibliothèque*²⁵.

L'ADBS a rendu public en avril 2018 un manifeste intitulé *Promouvoir les métiers de l'information et de la documentation*²⁶ et le préambule proclame « Militons pour une société responsable fondée sur l'information construite et partagée ». L'AAF, elle a adopté en assemblée générale en mars 2018 une *Charte associative*²⁷. Quant à Savoirscom1, il a accompagné l'annonce de sa création en tant que collectif d'un manifeste²⁸ fondé sur la notion de « communs de la connaissance ».

L'APDEN de son côté a publié en 2012 un manifeste intitulé *Enseignement de l'information-documentation et ouverture à la culture informationnelle*²⁹.

Un terme a été récemment introduit chez les bibliothécaires français : celui d'*advocacy*, à la suite de sa promotion par l'IFLA. Non traduit en français (le terme « plaider » ne semblant pas véritablement en rendre compte), il est bien connu d'un nombre croissant de professionnels, mais peine à être compris au-delà.

L'ABF s'est dotée en 2016 d'une commission Advocacy³⁰ et l'ADBS se présente ainsi sur son site : « [...] une politique de lobbying (*advocacy*) en faveur des bibliothèques universitaires et de l'IST en France et en Europe³¹. »

Proposer, influencer, peser

L'État et le Parlement

Nous sommes en France. Le pouvoir y est moins concentré qu'on ne le dit souvent, mais on attend de l'État qu'il mène une politique nationale en matière de bibliothèques et d'archives, voire de documentation.

C'est pourquoi les cibles principales des efforts des principales associations sont les ministères : culture pour les bibliothèques publiques (ABF, ADE, ADBGV) et les archives (AAF, Rn2A), enseignement supérieur pour les bibliothèques de ce secteur (ADBU et dans une moindre mesure ABF). Cela passe par des communiqués, des déclarations, la recherche de contacts jusqu'au niveau du ou de la ministre, mais aussi par des relations souvent plus techniques avec les services des ministères.

Mais la recherche d'influence peut également se porter à la source de la loi ce qui nécessite d'entrer en contact avec des membres du Parlement, qui en France se compose de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce type de

19. <www.archivistes.org/Statuts,1360#chapitre-1-buts-et-composition-de>.

20. <www.adbs.fr/statuts-de-ladbs>.

21. <www.abf.asso.fr/1/17/2/ABF/statuts-et-reglement-interieur>.

22. *Bibliothèque troisième lieu*, sous la dir. d'Amandine Jacquet, Association des bibliothécaires de France, coll. Médiathèmes, 2017.

23. <www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>.

24. <www.abf.asso.fr/6/46/537/ABF/charte-du-droit-fondamental-des-citoyens-a-acceder-a-l-information-et-aux-savoirs-par-les-bibliotheques>.

25. <www.acim.asso.fr/2011/06/la-musique-a-toute-sa-place-en-bibliotheque/>.

26. <www.adbs.fr/groupes/adbs-site-internet/milions-pour-societe-115129>.

27. <www.archivistes.org/Charte-associative-3482>.

28. <www.savoirscom1.info/manifeste-savoirscom1/>.

29. <apden.org/MANIFESTE-2012.html>.

30. <www.abf.asso.fr/4/155/582/ABF/commission-advocacy>.

31. <adbu.fr/>.

démarche, moins fréquent, a caractérisé les premières années de l'IABD qui entendait peser sur le contenu de la loi DADVSI.

Les collectivités territoriales

Les bibliothèques publiques relevant pour la plupart des collectivités territoriales, il ne peut être question pour les associations professionnelles de s'adresser à chacune. Aussi des contacts sont-ils recherchés avec les associations d'élus, qui sont nombreuses. On citera pour simplifier l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalités (AMF) et l'Assemblée des départements de France, généralistes, ainsi que la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC). Ponctuellement, l'ABF peut s'adresser y compris publiquement à un maire qui baisse radicalement le budget de ses bibliothèques ou impose une tarification à l'entrée des locaux pour les personnes n'habitant pas la commune. Mais il s'agit pour l'essentielle de populariser et légitimer une vision dépourvue des bibliothèques, si souvent victimes de clichés, ou des enjeux archivistiques souvent mal compris.

La presse et la population

Les associations, du moins les moins spécialisées, peuvent s'efforcer de toucher le grand public, d'une part en tant qu'électeur, d'autre part en tant qu'utilisateur actuel ou potentiel. Il s'agit de contribuer à promouvoir une vision vivante, actualisée des services de nature à encourager leur utilisation, mais aussi à faire des bibliothèques de la documentation ou des archives des enjeux de politiques publiques reconnus par les citoyens et pris en charge par les pouvoirs publics.

Pour atteindre le grand public, le meilleur moyen pour les associations professionnelles est de toucher la presse. Cela n'arrive pas tous les jours, mais il est possible d'obtenir une certaine couverture médiatique lors d'événements nationaux³².

Plus aisée est la sensibilisation de la presse quotidienne régionale, qui peut rendre compte d'événements locaux, mais aussi nationaux : le congrès de l'ABF, qui a lieu deux fois sur trois dans une autre ville que Paris, fait alors pratiquement toujours l'objet d'au moins une pleine page dans le quotidien de la région concernée.

Mais les organes de presse imprimée ou en ligne les plus aisément joignables par les associations professionnelles sont les titres spécialisés, qu'il s'agisse du livre (*Livres-Hebdo*³³, *Actualité*³⁴...), ou des collectivités territoriales (*La gazette des communes*³⁵, *La lettre du cadre territorial*³⁶...). Force est de constater que ces titres ne touchent pas le grand public. Mais ils sont éventuellement lus par les décideurs (élus et cadres dirigeants des collectivités)... et par les professionnels eux-mêmes.

« Faire vivre et animer la communauté professionnelle »

Cette formule de l'article des statuts de l'ABF³⁷ résume bien une des fonctions essentielles des associations professionnelles. Elle recèle un danger : celui de rester dans l'entre-soi. Elle constitue une force : la participation à une association procure une « vie professionnelle augmentée ». S'organisant en association, une profession, une spécialité professionnelle, se constitue en intellectuel collectif, échange, réfléchit, se documente, se forme.

Au-delà des traces conservables de ces échanges, ce qui caractérise la vie associative, c'est qu'elle est le fait de gens qui se rencontrent en se parlant.

Il est particulièrement remarquable qu'alors que depuis le début des années 1990 les moyens techniques de communication à distance entre les personnes se sont développés à une échelle auparavant inimaginable, les rencontres physiques n'aient pas régressé, bien au contraire.

Activités

L'action politique

On entend ici par « action politique » toute prise de position ou activité manifestant la présence de sujets professionnels dans le champ des politiques publiques.

Les associations peuvent tout d'abord s'exprimer publiquement par des communiqués. Ceux de l'ABF des dernières années sont aisément accessibles sur son site (onglet L'ABF > Prises de position³⁸). Ces proclamations souvent reprises dans la presse spécialisée peuvent avoir une double utilité : exprimer une position, voire un mécontentement ou une colère, sans autre impact concret, ou bien peser effectivement sur les décisions des pouvoirs publics.

32. On peut citer deux exemples récents d'articles parus dans des quotidiens généralistes et citant le président de l'ABF, Xavier Galaup : « Pourquoi le numérique n'a pas fait fermer les bibliothèques », *20 minutes*, 10 janvier 2017, en ligne : <www.20minutes.fr/livres/1984067-20170110-pourquoi-numerique-fait-fermer-bibliotheques>. « Des bibliothèques adaptées aux usages », *La Croix*, 20 février 2018, en ligne : <www.la-croix.com/Culture/bibliotheques-davantage-adaptees-usages-2018-02-20-1200915237>.

33. <www.livreshebdo.fr/>.

34. <www.actualitte.com/>.

35. <www.lagazettedescommunes.com/>.

36. <www.lettreducadre.fr/>.

37. Voir ci-dessus note 19.

38. <www.abf.asso.fr/>.

Mais l'expression peut être plus technique, avec la publication de dossiers qui peuvent servir de support avec les pouvoirs publics. Les principales associations en propose sur leur site Web.

Par ailleurs les représentants d'associations professionnelles sont amenés à entrer en contact, à leur initiative ou sur invitation, avec les pouvoirs publics ou les représentants d'organismes professionnels comme des auteurs ou des éditeurs.

Les échanges et rencontres

C'est la partie la plus visible des activités associatives.

Cela va des rencontres informelles ou par petits groupes jusqu'aux journées d'étude formalisées régulièrement annoncées sur le site Web des associations, par messagerie et sur les réseaux sociaux.

L'ampleur maximale est atteinte, sur plusieurs jours, par les congrès annuels de l'ABF et de l'ADBU ou les journées d'étude annuelles de l'ADBDP, puis de l'ABD.

L'ADBS n'organise pas de congrès propre, mais est partenaire d'une manifestation professionnelle annuelle, le salon i-expo-Documation³⁹.

Au sein de l'AAF, ce sont différentes sections spécialisées qui se réunissent éventuellement en journées annuelles. Le Rn2A a organisé en octobre 2017 des États généraux pour les archives⁴⁰.

Si ces congrès sont des grands moments de rencontre et d'échanges entre professionnels, ils peuvent être aussi être marqués par la présence de représentants des ministères, des collectivités territoriales ou des universités et, en tout cas pour ceux de l'ABF et de l'ADBU et le salon i-expo-Documata, de divers fournisseurs privés participant à un salon professionnel.

La formation

Congrès et journées d'étude sont considérés comme des actions de formation et c'est à ce titre que les participants salariés y prennent généralement part en étant pris en charge dans leurs frais d'inscription, de transport et d'hébergement par leur employeur. Mais plusieurs associations parmi les plus importantes développent un véritable programme de formation tout au long de la vie avec une offre de stages.

Cette activité est de longue date celle de l'ADBS⁴¹ même si la présidente a annoncé en 2018 une réorientation vers une « offre de formation resserrée autour de fondamentaux et de stages en format hybride⁴² », tout en lançant une nouvelle activité de coaching⁴³.

L'ABF se concentre quant à elle sur une formation initiale de niveau élémentaire préparant à un titre d'auxiliaire qu'elle délivre elle-même et qui est régulièrement reconnu par le ministère au « niveau V », qui est inférieur au baccalauréat⁴⁴. Cette formation assurée par des professionnelles des bibliothèques est potentiellement dispensée dans 17 centres régionaux même si tous ne fonctionnent pas chaque année.

L'AAF propose pour sa part un programme de stages thématiques ainsi que des stages sur mesure aux entreprises et collectivités⁴⁵.

Les publications et la présence sur les réseaux sociaux

En matière de publications, on note un très net recul du papier.

L'ADBS a suspendu en 2017 la parution de sa revue 2ID (qui avait été lancée en 1963 sous le nom Documentaliste - Sciences de l'information). Après avoir édité elle-même un grand nombre d'ouvrages dans les collections « Sciences et techniques de l'information » et « L'Essentiel sur... », aujourd'hui disparues, elle a lancé en 2013 une collection publiée par les éditions de Boeck (une dizaine de titres étaient disponibles en mai 2018⁴⁶).

L'AAF publie toujours des manuels, des guides et des actes de journées d'étude (une vingtaine de titres étaient disponibles en mai 2018⁴⁷). Sa revue la *Gazette des archives* est toujours publiée sur papier⁴⁸. Créée en 1933, elle est aujourd'hui trimestrielle. Ses archives sont consultables sur le portail Persée⁴⁹.

39. <www.adbs.fr/type-devenement/congressalonnte et <http://www.i-expo.net/>>.

40. <www.actualitte.com/article/patrimoine-education/des-etats-generaux-pour-les-archives-les-12-et-13-octobre-a-clermont-ferrand/85188>.

41. <www.adbs.fr/formations>.

42. <www.adbs.fr/groupe/adbs-site-internet/lettre-de-presidente-de-ladbs-48095>.

43. <www.adbs.fr/coaching>.

44. <www.abf.asso.fr/5/149/20/ABF/formation-d-auxiliaire-de-bibliotheque>.

45. <www.archivistes.org/-Formations->.

46. <www.adbs.fr/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-75413.htm>.

47. <www.archivistes.org/-Publications->.

48. <www.archivistes.org/-La-Gazette-des-archives->.

49. <www.archivistes.org/La-collection-de-la-Gazette-des-archives-desormais-en-ligne-sur-le-portail-de>.

L'ABF publie de petits volumes dans sa collection *Médiathèques* (11 titres disponibles en mai 2018)⁵⁰. Ils sont disponibles en version imprimée et, à moitié prix, en version numérique. Sa revue *Bibliothèques*, auparavant trimestrielle, est en cours de refonte. Dans l'immédiat deux numéros sont parus en 2017⁵¹. Avec un embargo d'une année, les numéros de *Bibliothèques* depuis sa création en 2007 sont disponibles sur le site de l'Enssib⁵², de même que son prédécesseur le *Bulletin d'informations* de l'ABF (1954-2001)⁵³.

L'ADBDP a interrompu sa publication *Transversales* en 2006⁵⁴.

La jeune association Rn2A a déjà publié plusieurs numéros d'une publication qui n'est en tout cas pour l'instant accessible que sur papier : *7 messidor*. Elle doit son nom à la date de la loi qui a rendu les archives publiques librement accessibles à tous les citoyens, le 7 messidor an II (25 juin 1794).

L'APDEN publie dispose d'une revue trimestrielle, *Media-doc*, lancée en 2008 à l'époque par la FADBEN⁵⁵. Une partie des articles sont disponibles par téléchargement.

Depuis 1992, *Bibliothèques gourmandes* publie sur papier sa revue semestrielle *Papilles*.

Bien naturellement, la quasi-totalité des associations dispose d'un site Web dont parfois une partie n'est accessible qu'aux adhérents. Beaucoup sont présentes sur Facebook et Twitter.

L'AAF gère une liste de discussion sur le site Yahoo Groupes France⁵⁶. L'ABF gère pour sa part depuis 2013 le forum Agorabib organisé en dossiers thématiques⁵⁷. De nombreuses associations disposent de listes de discussions internes permettant la communication entre les adhérents ou les membres d'instances élues.

Modes d'organisation

Moyens

La question des moyens est évidemment essentielle, mais se pose différemment selon les charges auxquelles les associations doivent faire face.

Les charges les plus lourdes sont évidemment celles concernant le personnel et les locaux. L'ABF, l'ADBS, l'APDEN et l'AAF disposent de locaux ce qui entraîne des frais associés à la location ou à la propriété (remboursement de prêt, charges de copropriété). En mai 2018, l'ABF et l'AAF employaient chacune cinq salariés permanents, l'ADBS deux et l'ADBU un⁵⁸. S'y ajoutent parfois des recrutements temporaires pour certaines actions comme les congrès. Il faut aussi assurer, le cas échéant, la rémunération des formateurs et parfois celle des intervenants des congrès et journées d'étude mêle si cette pratique n'est pas généralisée.

Les publications sur papier représentent également des charges non négligeables. Il faut aussi tenir compte en compte la mise au point et l'entretien des sites Web ainsi que la production des documents électroniques.

Enfin les différentes formes de rassemblement (réunions, journées d'étude, congrès) entraînent des frais de déplacement, de séjour, voire de location de locaux. On peut enfin citer les tâches administratives et comptables, qui quand elles ne sont pas effectuées par des salariés peuvent l'être par des prestataires de service.

Pour faire face à ces charges, les associations peuvent compter sur différents types de recettes :

Les cotisations des adhérents sont quasi générales. Elles suffisent rarement à couvrir toutes les dépenses.

Plusieurs des associations citées obtiennent des subventions de l'État ou de divers organismes publics. Celles-ci ne concernent pas le fonctionnement des associations aidées dans leur ensemble, mais portent sur des actions précisément énoncées. L'ABF sollicite toujours une aide des villes où s'organisent ses congrès et l'obtient le plus souvent.

La vente de produits concerne les publications, les droits d'entrée dans les journées d'étude et les congrès ainsi que les frais d'inscriptions aux formations.

Les salons professionnels accompagnant les congrès représentent une recette importante de nature à permettre ce type de manifestation.

Mais, quelles que soient leurs charges, les associations ne vivraient pas sans l'engagement bénévole d'adhérents, qu'ils soient ou non élus. Pour les plus petites, c'est d'ailleurs leur seul mode de fonctionnement.

Pour celles qui doivent faire face à des charges importantes, force est de constater une tendance à la réduction des charges. C'est le cas des frais de personnel : l'ADBS et dans une moindre mesure l'ABF les ont réduits ces dernières années, mais aussi celui des publications, avec une

50. <abf.asso.fr/boutique/3-mediathemes>.

51. <abf.asso.fr/boutique/12-bibliothèques>.

52. <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=1420>.

53. <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?selecCollection=107>.

54. <www.lahary.fr/pro/2006/papier.htm>.

55. <www.apden.org/spip.php?page=catalogue>.

56. <fr.groups.yahoo.com/neo/groups/archives-fr/info>.

57. <www.agorabib.fr/>.

58. Avec ses 70 salariés, dont 56 en France, BSF représente un autre type d'organisation, avec un modèle économique différent reposant en grande partie sur les dons et le mécénat.

tendance à la réduction ou de la disparition des publications sur papier sans qu'un équivalent numérique ne soit toujours proposé.

Gouvernance et vie associative

La loi du 1er juillet 1901 relative aux associations impose à celles qui sont officiellement déposées de communiquer en préfecture les statuts, formant le « contrat d'association », ainsi que les noms et coordonnées de « ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration », tout changement intervenu devant être déclaré dans les trois mois⁵⁹. Le cadre légal est donc d'une grande souplesse.

Cependant, tant la jurisprudence que l'usage fait des dirigeants des associations des mandataires qui doivent être désignés d'une façon ou d'une autre par les adhérents⁶⁰. Les contraintes sont plus importantes pour les associations reconnues d'utilité publique : c'est le cas de l'ABF depuis 1969.

Le schéma le plus courant est que les adhérents élisent en leur sein un conseil d'administration (CA), lequel désigne en son sein un bureau comprenant généralement au moins les fonctions suivantes : présidence, secrétariat, trésorerie. Une assemblée générale annuelle est également courante. Elle procède à l'élection du conseil d'administration si celui-ci n'est pas élu par correspondance et se prononce sur un rapport d'activité, un rapport financier et un rapport d'orientation.

Les associations les plus importantes et les plus généralistes se dotent de section par secteur d'activité (AAF, ADBS), de groupes régionaux (ABF, ADBS) ou encore de commissions thématiques (AAF, ABD, ADBS, ADB, ADBU).

À l'ABF, c'est le Conseil national qui fait office de CA. Il est composé des présidentes et présidents des groupes régionaux⁶¹, les responsables des commissions pouvant y siéger sans voix délibérative. Les groupes régionaux disposent de CA élus par les adhérents.

À l'ADBS, le CA est directement élu par les adhérents, mais il est compété par trois représentants des secteurs et trois représentants des régions.

Derrière cette description formelle se pose évidemment les questions de la démocratie et de la gouvernance.

Si les candidats aux postes d'administrateur et de membre du bureau sont souvent invités à présenter une profession

de foi, la vie démocratique des associations professionnelles ici décrite ne se structure guère sous la forme de différences voire de luttes entre courants bien identifiés.

Entre deux élections, les décisions sont normalement prises par les élus, typiquement de premier niveau (conseil d'administration) ou de second (bureau, président), les adhérents pouvant les évaluer lors des assemblées générales. En dehors de ces échéances et instances, on peut procéder à des consultations ou du moins veiller à une écoute des remontées des adhérents. À l'inverse il est souvent nécessaire de réagir vite en cas d'événement particulier ou pour s'exprimer dans la presse ce qui revient à accepter le principe de la délégation (des adhérents au CA, du CA au bureau), classique en démocratie. Naturellement, ces questions ne peuvent être abordées de la même façon s'agissant d'associations comprenant plusieurs centaines voire milliers d'adhérents ou d'une association comme l'ADCR-FCB qui par définition ne peut en comporter plus de 12.

On peut noter que l'annonce de la création de l'association SavoirsCom1 s'est accompagné de la promotion d'un mode de gouvernance différent, sans CA ni bureau, avec un collège de membres-contributeurs et de membres-facilitateurs, l'assemblée générale étant considérée comme « permanente, [...] au sens où chacun peut à tout moment intervenir [...] à distance ou en présentiel⁶² ».

Il faut ajouter un élément important pour les associations concernées : le rôle des salariés ou du moins de certains d'entre eux. Il n'est pas rare que des permanents d'une association aient un grand poids dans le processus décisionnel et soient au premier plan dans les tâches de représentation et de porte-parolat. Dans les cas qui nous occupent, même si leur rôle peut différer d'une association à l'autre et dans le temps, le poids des adhérents et de leurs élus apparaît prépondérant.

Questions pendantes

Au terme de ce tour d'horizon, il est permis à l'auteur de risquer sous sa propre responsabilité quelques développements sur les questions posées aux associations professionnelles.

Les associations et la communauté professionnelle

Les associations professionnelles, dans les domaines des bibliothèques, de la documentation et des archives comme ailleurs, n'ont jamais eu le monopole de l'expression et de l'organisation au sein de leur communauté professionnelle. Il y a toujours eu d'autres outils de débat et de reconnaissance mutuelle. Mais avant la révolution numérique,

59. Voir ci-dessus note 1.

60. <www.associations.gouv.fr/les-dirigeants-elus-de-l-association.html>.

61. L'ABF disposait de sections jusqu'en 2006 d'une section des bibliothèques publiques et d'une section des bibliothèques d'étude et de recherche, représentées au même titre que les groupes régionaux au Conseil national.

62. Voir plus haut note 10.

les organes et outils étaient rares : il fallait passer par les associations et les revues, l'accès à la prise de parole était rare.

La révolution numérique a bouleversé la donne, permettant à chacun de s'exprimer tout en démultipliant ses canaux d'information. Même si les canaux sont techniquement mondiaux et donc, si on s'y exprime en français, ouverts à toute la francophonie, les Français les ont surutilisés dans leur propre contexte. Ce fut d'abord, de 1993 à 2009, la liste de diffusion par messagerie Biblio-fr qui joua un grand rôle dans l'extension ses échanges professionnels, dans une logique de tous à tous. On a vu dans les années 2000 le développement des blogues personnels à contenu professionnel, dans une logique du « un à tous » matinée, par la grâce des commentaires, d'une dose de « tous à tous ». Puis ce fut le déferlement des réseaux sociaux dont les professionnels des bibliothèques, de la documentation et des archives se sont emparés, en particulier Facebook et Twitter. Sur Facebook, outre les comptes personnels, deux groupes sont particulièrement caractéristiques : *Tu sais que tu es bibliothécaire quand*⁶³ et *Professionnels des bibliothèques*⁶⁴. Le premier permet à tout un chacun à la fois de partager rumeurs et anecdotes et de poser des questions, le second étant plutôt dédié à la veille. Il faut aussi signaler les forums, dont Agorabib créé par l'ABF en 2013 en partie pour combler la disparition de Biblio-fr, mais ouvert à tous.

Tous ces outils, qui ont permis qu'émerge et soit visible une parole multiple, non autorisée, non policée par les usages et les filtres, ont multiplié les acteurs de la veille professionnelle, d'autant que s'y ajoutent les outils de curation. Les associations ne jouent donc plus un rôle central dans l'information professionnelle au jour le jour, si tant est qu'elles l'aient jamais joué. Il ne faut pas le regretter puisque les possibilités de circulation des faits et des idées sont accrues. D'une certaine façon, la culture professionnelle se constitue sur une base élargie, tandis les opinions personnelles, dans une inévitable et peut-être indispensable cacophonie, se répandent davantage.

Les associations sont donc conduites à mieux cibler leur politique de veille, ce que toutes ne font pas bien sûr, et à valoriser leurs outils traditionnels que sont les congrès et journées d'étude, dont la formule se renouvelle en partie avec ces manifestations d'ateliers participatifs qu'on nomme « camp » ou, chez les bibliothécaires, « bibcamp ».

En revanche, on voit mal la double fonction de représentation que nous avons exposée plus haut être prise en charge de façon informelle. Les autorités recherchent toujours à débattre avec des représentants des professions, dont les membres attendent toujours que des organes les

représentent, quitte à critiquer la façon dont ils le font. La représentation ne s'est pas dissoute dans le Web et les réseaux sociaux, elle y est au contraire plus que jamais exposée et commentée.

La recherche de l'influence peut, elle, être davantage diluée, mais les associations y conservent un rôle prépondérant par leur accès aux autorités et aux médias. Quant à l'action vis-à-vis des pouvoirs publics, elle demeure aussi principalement l'apanage des associations ou de groupes organisés en collectifs informels, mais bien identifiés.

Les associations, les mouvements sociaux et les décideurs

Les bibliothèques, centres de documentation et services d'archives sont des lieux de travail comme les autres. Il est normal que s'y produisent des conflits du travail. Dans le contexte français, ceux-ci relèvent de la responsabilité des organisations syndicales, qui ne sont pas organisées par métier, mais par employeurs et partagées en de nombreuses confédérations et fédérations nationales.

C'est tout particulièrement dans les bibliothèques que, depuis les années 2000, les frictions ont eu tendance à se multiplier en raison d'une baisse tendancielle des moyens de l'État et des collectivités territoriales. En même temps, les activités des bibliothèques se sont diversifiées et il leur est de plus en plus demandé d'adapter et d'étendre les heures d'ouverture au public. Ces causes de tensions se surajoutent à un contexte de mutation des bibliothèques qui réinterroge les activités et compétences professionnelles.

Les associations ne se situent pas dans la même logique que les organisations syndicales. Elles n'ont pas en charge la négociation locale de l'organisation du travail ou des conditions de rémunération. Elles ont tendance à parler de complémentarité et de partage des rôles, même si cette distinction n'est pas partagée par tous les professionnels, chacun pouvant agir comme salarié dans son organisation et participer par ailleurs aux activités associatives.

Elles s'estiment davantage dans leur rôle quand le service public est à leurs yeux menacé et c'est de ce point de vue qu'elles interviennent. Ce fut le cas par exemple en 2018 quand une municipalité du sud-est de la France avait décidé de rendre payant l'accès aux locaux de sa bibliothèque les personnes ne résidant pas dans la commune. Une campagne de presse, des lettres et des communiqués de l'ABF ont permis que cette mesure soit levée⁶⁵.

63. <www.facebook.com/groups/tusaisquetuesbibliothecairequand/>.

64. <www.facebook.com/groups/198665280161638/>.

65. <www.abf.asso.fr/1/22/743/ABF/-communiquelabf-rappelle-quelacces-aux-bibliotheques-doit-etre-gratuit-et-inconditionnel->, et <www.abf.asso.fr/1/22/749/ABF/-communiquelabf-reste-vigilante-sur-lacces-libre-aux-bibliotheques->.

Où allons-nous ?

Sur une période longue, force est de constater une tendance à la multiplication des associations françaises. Au départ, archivistes dès 1905, bibliothécaires l'année suivante et enfin documentalistes en 1963 se sont dotés d'une organisation.

Dès les années 1980, mais avec une accélération dans les années 1990 et 2000, ont fleuri toute une série d'associations sectorielles, thématiques ou spécialisées. Ce phénomène peut s'analyser comme un éparpillement aboutissant à une déperdition de forces, donc une moindre efficacité. On peut aussi considérer qu'elle favorise ou accentue un cloisonnement entre sous-professions nuisant à une vision globale.

À l'inverse, l'existence d'organisations multiples peut favoriser une participation plus nombreuse et variée en termes de profils personnels et permettre des échanges et des actions plus pertinentes sur tel type d'établissement, tel public desservi, tel contenu documentaire, tel terrain géographique ou telle autre thématique.

Cependant, cet éclatement, plus marqué chez les bibliothécaires que dans les deux autres professions évoquées, peine à être compensée par des logiques de rassemblement qui se sont produites dans d'autres pays.

Nous avons vu que l'AAF et l'ABF sont nées au début du XX^e siècle comme amicales, comme s'il s'agissait de cultiver un entre-soi. L'ABF a longtemps été associée à la Bibliothèque nationale, qui l'hébergeait dans ses locaux, et l'AAF aux Archives nationales. Ce n'est que peu à peu que les associations ont pris une tournure plus professionnelle dans leurs activités, voir plus militantes. Cette évolution s'est accompagnée d'une sorte de dénotabilisation, la participation aux activités associatives gagnant des catégories de personnel plus diversifiées. Cependant il demeure — hélas ! — plus courant, plus facile sans doute de participer à des activités associatives quand son rang est plus élevé dans la hiérarchie.

Ayant survécu à la révolution numérique en y trouvant à la fois de nouveaux outils et de nouveaux champs d'action, les associations professionnelles ne se trouvent pas moins face à d'importants défis.

Le premier est celui de l'adhésion. À l'heure où nombre d'informations et d'outils d'expression sont aisément

accessibles gratuitement, pourquoi se donner la peine de payer une cotisation ? Cette question se pose d'autant plus dans un pays où par exemple le taux de syndicalisation est plus faible qu'ailleurs. Cette question est surtout cruciale pour les plus grandes associations.

Le second est celui du vivier des professionnels prêts à s'investir et à prendre des responsabilités. C'est une question qui se pose à chaque renouvellement des instances. La vitalité d'une organisation se mesure à sa capacité à conjuguer mémoire et renouvellement, ce qui passe aussi par une diversité générationnelle. Une panne dans le renouvellement générationnel constituerait une sérieuse cote d'alerte. Elle ne semble pas atteinte.

Le troisième défi est celui des modes d'organisation et de gouvernance. Nombre d'associations françaises reposant sur leurs adhérents sont structurées en organes élus, à minima conseils d'administration et bureaux. Il est possible que d'autres modèles émergent avec une structure moins formalisée, même si la question se pose différemment en fonction de la taille de l'association. Il serait en tout cas nécessaire de favoriser toujours davantage la mise en place des dispositifs favorisant une large participation.

Il faut cependant tenir compte d'une loi qui, schématiquement, a été formulée sous la forme du « 90 9 1 » : dans un réseau social, il y aurait 90 % d'utilisateurs passifs, 9 % d'utilisateurs occasionnels et 1 % d'utilisateurs actifs de façon permanente⁶⁶. Sans prendre au pied de la lettre ces proportions, on peut émettre l'idée qu'il s'agit là d'une sorte de constante anthropologique dans les sociétés ouvertes. Tout le monde ne participe pas à tout instant, mais le fait que certains participent, qui ne sont d'ailleurs pas toujours les mêmes, fait que la communauté concernée est vivante.

On permettra à l'auteur du présent article de livrer pour finir un témoignage personnel. Ayant fait toute sa carrière professionnelle dans les collectivités locales, il assure qu'il y a peu de professions du service public qui sont à ce point organisées, connectées, nourries par des revues, par des journées d'étude et par les réseaux sociaux. Quelle que soit la forme que cela prendra, il est probable que cela va continuer. C'est un moteur du changement, car c'est ainsi que s'élabore l'intelligence collective.

66. <fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8gle_du_1_%25>.

SOURCES CONSULTÉES

AAF. 2016. Les associations professionnelles d'archivistes, panorama international. *La Gazette des archives* (241, 2016-1). <www.archivistes.org/Partenariats-de-l-AAF#groupe-interassociation-aaf-adbs>.

ABF. 2002. S'associer : dossier. *Bibliothèque(s)* (2). <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_numero=60717&type_numero=PDF>.

ABF. 2006. L'ABF a 100 ans: dossier. *Bibliothèque(s)* (28). <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_numero=59091&type_numero=PDF>.

ADBS. 2003. Dossier 40 ans. *Documentaliste-Sciences de l'information* (40). <www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2003-2.htm>.

Ballet Morgane M., C. Cardon & C. Markidès. 2010. Formations et associations, de nouveaux acteurs dans le monde archivistique. *La gazette des archives*.

Burget R., J.-J. Flahaut, C. Guély & V. Lemoine. 2000. Biblio-fr et les biblio-friens. Enquête auprès des abonnés de la liste. Groupe de recherche sur les services d'information. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1367-biblio-fr-et-les-biblio-friens-enquete-aupres-des-abonnes-de-la-liste.pdf>>.

LISTE DES ASSOCIATIONS CITÉES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE D'ACRONYMES ET ADRESSE URL DE LEUR SITE WEB

AAEF: Association des Archivistes de l'Église de France, <www.aaeffr/>.

AAF: Association des archivistes français, <www.archivistes.org/>.

ABCF: Association des bibliothèques chrétiennes de France, <www.abcf.fr/>.

ABD: Association des bibliothécaires départementaux, site en reconstruction en juin 2018.

ABF: Association des bibliothécaires de France, <www.abf.asso.fr/>.

ABPN: Association des Bibliothécaires de la Province Nord [de Nouvelle-Calédonie], <apidoc.jimdo.com>.

ACAL: Association cantalienne des amis de la lecture, <acalcantal.blogspot.fr/>.

ACIM: Association de Coopération des professionnels de l'Information Musicale, <www.acim.asso.fr/>.

ADBDP: Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (devenue l'ADB en 2017), <adbdp.asso.fr/>.

ADBGV: Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, <www.adbgv.asso.fr/>. (site inaccessible en juin 2018)

ADBS: Association des professionnels de l'information et de la documentation, <www.adbs.fr/>.

ADBU: Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et des services documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, <adbu.fr/>.

ADCRFCB: Association des directrices et directeurs de CRFCB (Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques), <assodircrccb.wordpress.com/>.

ADDNB: Association pour le développement des démarches numériques en bibliothèque (disparue en 2017), <www.addnb.fr/>.

ADRA: Association de Développement et de Recherche sur les Artothèques, <www.artotheques-adra.com/>.

AECTB: Association des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques, <aectb.jimdo.com/>.

AIBM-France: Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux. Groupe français, <www.aibm-france.fr/>.

AIFBD: Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes, <www.aifbd.org/>.

ANCLL: Association des conseillers livres et lecture

ANDEP: Association nationale des documentalistes de l'enseignement privé, <www.andep.org/>.

APBM: Association des bibliothèques publiques de Martinique

APDEN: Association des professeurs documentalistes de l'Éducation nationale, <apden.org>.

Ascodopsy: Réseau documentaire en santé mentale, <www.ascodopsy.org/>.

ASF-Section France: Archivistes Sans Frontières section France, <www.archivistessansfrontieres.fr/>.

ATD-Quart monde: Agir tous pour la dignité-Quart monde, <atd-quartmonde.fr/>.

AVH: Association Valentin Haüy, <www.avh.asso.fr/fr>.

BIB 77, <bib77.net/>.

Bib92, <www.bib92.org/>.

BiblioPat, <www.bibliopat.fr/>.

Bibliothécaires gourmands, <www.bibliothequesgourmandes.com/>.

Bibliothèque en Seine-Saint-Denis, <www.bibliotheques93.fr/>.

Bouclier bleu, <www.bouclier-bleu.fr/>.

BSF: Bibliothèques sans frontières, <www.bibliosansfrontieres.org/>.

CFIbd: Comité français international bibliothèques et documentation, <www.cfibd.fr/>.

CIA: Conseil international des archives, <www.ica.org/fr>.

Cible 95: Coopération interbibliothèques pour la lecture et son expansion dans le Val-d'Oise, <www.cible95.net/>.

Couperin: Réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques, <www.couperin.org/>.

EBLIDA: European bureau of library and documentation associations, <www.eblida.org/>.

FADBEN: Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale (devenue APDEN en 2016)

FILL: Fédération interrégionale pour le livre et la lecture, <fill-livrelecture.org/>.

FULBI: Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation et information, <www.fulbi.fr/>.

IABD: Interassociation Archives Bibliothèques Documentation, <www.iabd.fr>.

IB: Images en bibliothèque, <www.imagesenbibliotheques.fr/>.

IFLA: International federation of library associations and institutions, <www.ifla.org/>.

Interdoc: Association des documentalistes des collectivités territoriales, <www.interdoc.asso.fr>.

Intermedia 78, <www.intermedia78.fr/l>.

LCV: Lire c'est vivre, <www.lirecestvivre.org>.

Liber: Ligue des bibliothèques européennes de recherche, <libereurope.eu>.

Mediabib 91 : une association pour la coopération des bibliothèques publiques en Essonne, <mediabib91.wordpress.com>.

PBR : La Petite bibliothèque ronde, <www.lapetitebibliothequeronde.com>.

Réseau CAREL : Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques, <www.reseaucarel.org>.

Rn2a : Réseau national d'actions des archives, <rn2a.fr>.

RNDH : Réseau national des documentalistes hospitaliers, <www.rndh.fr/index.php>.

SavoirsCom1, <www.savoirscom1.info>.

UNCBPT : Union nationale Culture et bibliothèques pour tous, <www.uncbpt.fr>.

Valmedia : L'association professionnelle des médiathèques du Val-de-Marne, <www.valmedia94.fr>.

L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ)

Simon FORTIN-DUPUIS

Secrétaire administratif
Association des archivistes du Québec
simon.fortin-dupuis.1@ulaval.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

L'Association des archivistes du Québec (AAQ), en tant que regroupement de professionnels, a fortement marqué la discipline archivistique au cours de ses 50 années d'existence. Cette influence a déjà été étudiée à l'aune de la perspective disciplinaire. En s'appuyant plutôt sur l'évolution de l'organisation interne de l'Association, on découvre des dynamiques sous-jacentes à l'évolution de la perception des professions de l'archivistique qui expliquent aussi des changements disciplinaires. Une attention particulière portée aux aléas financiers et aux changements à la distribution du pouvoir au sein de l'organisation montre les facteurs qui président à la hiérarchisation progressive du champ archivistique. Cette dynamique découle à la fois d'une quête d'efficacité des membres et de l'administration de l'AAQ et d'un impératif de rentabilité imposé par le contexte social québécois. Au travers des aléas de ces 50 ans d'activité, on découvre une Association qui a toujours su s'adapter au changement, malgré les grands défis qu'il représente, et maintenir l'objectif défini à sa naissance : promouvoir et défendre les intérêts des archives, des archivistes et de l'archivistique. Ce nouvel éclairage jeté sur l'histoire de l'AAQ permet finalement de rappeler certaines conditions du maintien de la cohésion de l'Association des archivistes du Québec.

The History of the l'Association des archivistes du Québec (AAQ)

The Association des archivistes du Québec (AAQ) had a marked influence on archival activities since its creation 50 years ago. This influence has already been examined from a disciplinary perspective. But, by using the history of the evolution of the Association, one is able to identify the under currents that influenced the archivists that also explain the disciplinary changes. Particular attention was paid to the ups and downs of the financial picture as well as the shifts in internal power, underscoring the factors in the progressive hierarchizing in archives. This dynamic flows from a quest to be efficient, the administration of the AAQ and the need to be cost effective. Over the course of the last 50 years, the Association has always sought to adapt to change, in spite of the challenges, and to stay close to its founding mission: to promote and defend the interests of archives, archivists and archival science. This new outlook on the history of the AAQ underscores the conditions necessary to maintain the cohesiveness of the Association des archivistes du Québec.

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) a fêté son 50^e anniversaire en 2017. L'occasion a été saisie par plusieurs d'offrir l'histoire, ou une partie de l'histoire, de l'AAQ aux lecteurs (Dugas 2017; Gagnon-Arguin inédit; Lévesque & Gagnon-Arguin 2017; Héon 2017). Des textes équivalents ont aussi été produits pour les 10^e, 15^e, 20^e (de la revue *Archives*), 25^e et 40^e anniversaires de l'Association. Pourquoi est-ce nécessaire d'en produire un nouveau au travers de cette multitude? C'est que, comme le dit Louise Gagnon-Arguin, en conclusion de son bilan historiographique consacré à l'AAQ: «[...] somme toute, l'histoire de l'AAQ a fait l'objet de plusieurs réflexions, études, analyses conduisant à la publication de rétrospectives diverses

rappelant les manifestations de la vie des archivistes à travers leur association» (Gagnon-Arguin inédit, 10). L'Association est vue comme un reflet de la vie des archivistes, et plus globalement de l'archivistique, plutôt que comme un acteur à part entière de cette vie. Lorsqu'on parle de l'AAQ, il n'est pratiquement question que des actions qu'elle a menées ou chapeautées. Évidemment, elles sont importantes dans le développement du champ archivistique, mais il est tout aussi important de se rappeler et d'étudier les paramètres de l'Association en tant que regroupement d'individus. Seules les connaissances sur les conditions nécessaires au regroupement des archivistes peuvent expliquer la pérennité historique de l'Association et permettre

d'éviter le possible délitement de ces forces qui œuvrent à la reconnaissance et à la valorisation de l'archivistique, des archivistes et des archives. Comme l'a récemment écrit Catherine Dugas, « il n'y a jamais eu de moment stable ou de certitude paisible pour l'association et, conséquemment, pour les archivistes eux-mêmes. [...] Une force d'action est toujours nécessaire ; l'implication et le support de tous sont donc d'autant plus vitaux » (Dugas 2017, 140). C'est pourquoi nous proposons de mettre en évidence l'importance de l'organisation collective, et les modalités qui disposent à l'action, à travers une nouvelle révision de l'histoire de l'AAQ.

La position de la personne qui écrit ces quelques lignes rappelle le nain juché sur les épaules des géants. Nous devons nous appuyer sur les travaux de nos éminents prédécesseurs pour tirer le portrait de l'histoire de l'Association. Toutefois, s'il est permis au nain de voir plus loin, il ne peut apprécier que ce qui se voit du trajet emprunté par les géants. Notre histoire sera composée à partir d'autres récits, donc d'une sélection, par d'autres, d'événements et de faits, mais aussi de sources que nous avons nous-mêmes choisies et dont nous vous présenterons certains extraits. Notre principale contribution sera donc de regarder autour des préoccupations archivistiques pour dégager comment l'AAQ a évolué en tant qu'association pour offrir une narration qui ne se veut pas exhaustive, mais signifiante et représentative des 50 ans d'histoire de l'Association. Nous nous efforcerons de mettre en évidence les changements dans les variables organisationnelles, telles que les finances, la composition du membrariat et l'organisation du pouvoir interne, qui déterminent son évolution. Nous verrons aussi comment l'Association s'inscrit dans la société québécoise en mettant en relation son histoire avec des dynamiques plus larges. Il apparaîtra de ce récit que la principale force centripète qui assure la cohésion de l'Association est la stabilité de son objectif principal : promouvoir et défendre la profession archivistique. À travers l'adversité, née autant de problèmes internes (dissensions, problèmes administratifs et financiers, etc.) qu'externes (absence de reconnaissance sociopolitique, crises économiques, etc.), elle a toujours su garder le cap et ajuster ses pratiques lorsque c'était nécessaire. Nous verrons que la même force a pour effet de pousser à une centralisation du pouvoir au sein de l'Association, à cause de besoins administratifs grandissants, mais aussi de changements sociaux favorisant cette concentration. Pour cet exposé, nous diviserons l'histoire de l'AAQ en cinq parties de dix ans, subdivisées en fonction des situations qui prévalent au cours de ces périodes. Ces cinq parties s'accrocheront chacune aux principaux événements ayant marqué l'Association pour mettre en relief des considérations plus sociologiques concernant l'évolution des variables organisationnelles.

Les débuts de l'AAQ, 1967-1977

La création et l'exploration, 1967-1973

La Révolution tranquille qui s'enclenche sous la gouverne du Parti libéral du Québec en 1960 secoue les fondements de la société québécoise. Avec elle s'enclenche un effort collectif de prise en main et d'organisation politique et sociale. L'affirmation nationale entraîne un regain d'intérêt pour toutes les expressions de la spécificité québécoise, y compris pour son histoire et son vecteur primaire, les archives. En parallèle, l'État se dote d'outils organisationnels et législatifs pour améliorer son efficacité administrative et imposer son autorité sur tout le territoire (Héon 2017, 5). Il n'est pas le seul, puisque tous les acteurs sociaux du Québec sont en effervescence et cherchent à mieux s'organiser, à prendre plus de place, à se faire valoir. Ce développement administratif additionné à la laïcisation des services sociaux entraîne une augmentation rapide du nombre d'archivistes nécessaire au traitement de toute la documentation produite. Le contexte est tellement favorable au regroupement, à l'organisation et à l'action collective que non pas un, mais deux groupes d'archivistes pensent simultanément à créer une association. En octobre 1967, Luc-André Biron, Claude Lessard et François Beaudin sont à Santa Fe, aux États-Unis, à l'occasion du congrès annuel de la Society of American Archivists. Ils décident, lors d'une conversation de soirée, « de travailler, de retour au Québec, à la mise sur pied d'une association d'archivistes » (Beaudin 1982 décembre, 5). À leur retour, ils trouvent une lettre de Roland-J. Auger et Jacques Mathieu les invitant à participer à la création d'une organisation d'archivistes. Les initiatives se joignent et aboutissent en une assemblée de fondation de l'AAQ qui se tient le 9 décembre 1967. Robert Garon dira quelques années plus tard : « [...] dans ce Québec en effervescence, les archivistes devaient s'unir pour participer, comme tous les autres Québécois, à la renaissance nationale : il importait de fournir un apport à l'émancipation collective, il importait également d'en tirer profit. » (Garon 1974, 5)

Dès l'assemblée de fondation, il est clair que le premier objectif de l'AAQ est « le perfectionnement professionnel de ses membres et la promotion des intérêts de la profession d'archiviste » (Garon 1974, 7). La volonté collective exprimée en assemblée générale le montre dès 1968, lorsqu'elle demande au gouvernement du Québec d'adopter une loi sur les archives afin d'encadrer la pratique archivistique, d'améliorer la conservation des archives et de reconnaître l'expertise des archivistes. Par cette demande, répétée en 1969, les membres de l'Association font savoir qu'ils trouvent le champ archivistique trop étroit pour la fonction qu'il occupe dans la société québécoise ; ils réclament une plus grande reconnaissance de sa valeur, mais aussi plus d'espaces où le déployer. Les autres prises de position, qui sont assez nombreuses, témoignent de l'appartenance

disciplinaire des membres, mais aussi de leur conscience d'appartenir à une société en réveil. Ils demandent d'une même voix l'exclusion des produits antiacides, notamment dédiés à la conservation des archives, d'un projet de loi concernant les tarifs douaniers et l'adoption du français comme langue officielle de travail au Québec.

Au niveau institutionnel, les premières années suivant la fondation de l'AAQ sont consacrées à l'exploration. Celle-ci se réalise à la fois par l'expérimentation et par la réflexion. On charge plusieurs comités de réaliser des mandats allant de l'organisation de voyages à la définition de la structure professionnelle du champ archivistique. L'enthousiasme est si grand qu'il faut mettre sur pied un comité d'organisation des réunions pour arriver à coordonner toutes les activités. Dans son rapport de fin de mandat, le président Jacques Mathieu souligne à quel point les membres se sentent investis du devoir de faire avancer l'Association en vantant le taux de roulement au sein du Conseil d'administration : «Aujourd'hui se termine le renouvellement du Conseil de direction formé par les fondateurs. Sur ce conseil, il ne restera plus qu'un membre fondateur. J'y vois un signe de progrès, un indice de nos capacités, un présage d'excellent augure quant à l'avenir. La participation de tous a conduit au succès jusqu'à maintenant, elle reste le gage des succès à venir.» (Mathieu 1971) L'élan insufflé par la nouveauté incite à la mobilisation à un moment où, dans le champ archivistique, tout est à faire. Forte de cet enthousiasme, l'AAQ s'engage dans la mise sur pied de ses propres outils de valorisation et de développement de l'archivistique en même temps qu'elle construit l'organisation qui lui permet de les mettre en action. Elle se lance dans la publication du *Bulletin de liaison*, «qui [contient] en même temps que des nouvelles diverses de l'Association, le résumé ou le texte de quelques conférences présentées lors des réunions des membres» (Gagnon-Arguin 1994, 3). Elle en change le nom dès 1969 pour *Archives*, puis divise la publication en deux, suivant ses fonctions, en 1971 : la revue *Archives* et *La Chronique*. La première est consacrée au développement disciplinaire, alors que la seconde est vouée à la consolidation du regroupement. Les nouvelles qu'on trouve dans *La Chronique* sont souvent personnelles et encouragent la création et le maintien de relations suivies entre les archivistes de l'Association. Les autres textes renforcent le sentiment d'appartenance à l'AAQ en relatant ses bons coups et en initiant à ses instances, notamment par la publication des règlements et des comptes-rendus de réunions.

De l'implication des membres dans ces publications, comme dans les comités et des nombreuses prises de position en assemblée générale et du nombre de ces réunions, on peut déduire que le pouvoir effectif¹ au sein de

l'AAQ appartient en grande partie aux membres. Lorsqu'ils ne sont pas les initiateurs des réflexions et actions, ils sont au moins impliqués dans leur organisation et leur déroulement. Pour des raisons pratiques toutefois, c'est un conseil d'administration qui gère les affaires courantes et qui assume la direction générale de l'Association. Cette instance est composée de représentants des milieux religieux, gouvernementaux et scolaires. Ce sont surtout des personnes qui, d'une façon ou d'une autre, exercent déjà une influence sur leurs collègues en dehors de l'Association en tant que cadres (directeurs de service, abbés, etc.) ou spécialistes reconnus (professeurs)². Comme le mentionne Jacques Mathieu cité plus haut, le renouvellement du conseil se fait rapidement et tous les élus aux responsabilités définies (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie) sont remplacés chaque année³, ce qui réduit les possibilités pour les individus d'accaparer le pouvoir effectif malgré leur influence personnelle.

En s'attardant aux finances⁴ entre 1967 et 1973, il est indéniable que la fondation de l'AAQ est une réussite. Elles montrent la capacité de mobilisation du regroupement, mais aussi ses limites organisationnelles. Les états financiers de 1971-1972 indiquent une augmentation des cotisations du triple par rapport à 1969-1970, passant de 1 072 \$ à 3 670 \$. Cette même année, l'Association réussit à obtenir une première subvention de 2 500 \$ qui double presque ses revenus. Ces données témoignent de la notoriété déjà acquise par l'AAQ, qui engage les archivistes à cotiser et l'État à subventionner. En 1971-1972, l'Association rencontre un problème : elle n'arrive pas à dépenser l'argent qui entre dans ses coffres, étant incapable de transformer ses

détiennent réellement la possibilité d'agir et de faire agir l'Association. Cela sous-entend d'avoir l'initiative dans les prises de décision, la capacité d'influencer les instances et les moyens de mettre en œuvre, ou non, les résolutions d'instances, que ces pouvoirs découlent de la réglementation ou non.

2. La position des individus dans un groupe, la hiérarchie sociale, est difficile à établir vu le manque d'informations disponibles. Toutefois, nos principaux indices de définition, le lieu et le poste d'emploi, nous permettent de tirer des conclusions partielles qui semblent correspondre à l'état du champ archivistique que nous connaissons. Ces mêmes considérations s'appliquent aux autres analyses de la distribution du pouvoir effectif au sein de l'AAQ dans le texte. Si ces avancées doivent être critiquées à l'aune de sources plus nombreuses, elles appellent au moins à l'approfondissement de cette question.
3. Pour alléger le texte, toutes les informations relatives à l'occupation des postes au sein du conseil d'administration, sauf indications contraires, sont tirées d'une recension des élections effectuée à partir des procès-verbaux des assemblées générales et complétées par le recours aux diverses publications de l'Association (le *Bulletin*, *La Chronique*, *Archives*). Certains changements, provoqués notamment par des démissions, peuvent toutefois avoir été omis.
4. Pour alléger le texte, toutes les informations relatives aux finances de l'AAQ contenues dans ce texte sont, sauf indications contraires, tirées des états financiers de l'Association des archivistes du Québec disponibles dans le fonds P866 conservé à BANQ Québec ou dans les archives semi-actives et actives de l'Association elle-même.

1. On distingue les pouvoirs définis et délégués en fonction des Statuts de l'AAQ et le pouvoir effectif. Ce dernier appartient à ceux qui

revenus en actions et activités. Ses dépenses restent concentrées dans le fonctionnement, qui représente 43 % des dépenses, et la production des publications, 23 %. Il se peut que cette incapacité de dépenser soit due à la surcharge de travail que représente l'organisation de son premier congrès. Dès l'année suivante, elle parvient à équilibrer ses revenus et ses dépenses. Son efficacité organisationnelle s'améliore, puisqu'elle réussit à faire augmenter les dépenses en actions, en activités et en réunions, avec le même budget de fonctionnement, lequel ne représente plus que 26 % des dépenses.

L'organisation, 1974-1977

Après la première phase d'exploration, l'AAQ entre dans une deuxième phase d'organisation et de consolidation. En étant tout aussi active qu'auparavant, sinon plus, elle raffine ses pratiques et ses structures, pour œuvrer au mieux, selon la perception de l'époque, à l'avancement de la profession archivistique. Cela provoque une concentration des pouvoirs dans les instances administratives, qui doivent gérer plus de dossiers plus rapidement, et une spécialisation accrue du travail qui limite les possibilités de participation des membres à l'organisation.

Le nombre d'activités et de services offerts par l'Association est en augmentation rapide, de même que le nombre de membres. Les revenus et dépenses doublent de 1974-1975 à 1975-1976. Les besoins administratifs se multiplient d'autant, ce qui pressure les personnes responsables de l'organisation. Le secrétariat est débordé dès 1973-1974, tant et si bien qu'il doit déléguer des tâches. On crée d'autres instances de gestion, comme un secrétariat pour la revue *Archives*, et on sollicite l'aide de membres pour soulager le secrétaire. Malgré ces efforts, tous les secrétaires, entre 1974 et 1977, ressentent le besoin de demander, dans leur rapport annuel, l'embauche d'un employé afin de lui confier des tâches administratives. C'est chose faite en août 1977 lorsque Collette Lessard est engagée à titre de secrétaire-trésorière permanente (AAQ 1977 décembre). Ce nouveau poste décharge les administrateurs de plusieurs tâches administratives, ce qui simplifie leur travail, mais les dépouille d'une partie des connaissances procédurales nécessaires à la gestion de l'Association. On cherche aussi à accélérer et à faciliter la prise de décision afin d'augmenter l'efficacité de l'administration en créant un comité exécutif formé d'un nombre restreint d'administrateurs. Le président qui le met en place en est très satisfait, puisqu'il suggère « au président qui [le] remplacera d'utiliser très fréquemment cet outil d'administration moins lourd à faire fonctionner que le Conseil d'administration » (Beaudin 1976). Rappelons que les membres du conseil vivent souvent aux quatre coins du Québec et que les réunir peut être très compliqué et coûteux. Ce changement provoque

toutefois la concentration d'une partie du pouvoir effectif entre les mains des membres du comité exécutif. Plus largement, l'augmentation des besoins administratifs entraîne le renforcement de la spécialisation des administrateurs, ce qui nuit aux membres non qualifiés qui souhaitent occuper ces charges.

Cette dynamique de concentration du pouvoir provoque une lutte entre ceux qui y sont favorables et ceux qui s'y opposent. Dans son rapport annuel, François Beaudin, président en 1975-1976, sermonne des membres mécontents de l'AAQ s'étant exprimés dans les pages de *La Chronique* en leur rappelant l'utilité dudit bulletin telle qu'il la conçoit : « [*La Chronique*] est un moyen d'échange de nouvelles, mais elle est d'abord et avant tout la voix officielle de l'AAQ, de son président, de son conseil, de ses sections et régions. Elle n'est surtout pas le lieu où un membre passe ses commentaires sur la façon dont l'association est dirigée et administrée, car il existe, à cette fin, un organisme : c'est l'assemblée générale. » (Beaudin 1976) Il souhaite que le bulletin soit un organe de communication institutionnel même si cela doit se faire au détriment des membres qui veulent s'exprimer. Il demande aussi que ces derniers confinent leur action à l'assemblée générale, laissant le champ libre à l'initiative du conseil d'administration lorsqu'elle ne siège pas. Il s'agit d'un premier indice de différenciation entre l'Association, en tant qu'institution, et l'association des archivistes du Québec, en tant que regroupement d'individus. Une telle distinction signifie que l'organisme commence à développer des intérêts qui lui sont propres, qui ne sont plus forcément ceux des archivistes qui la composent. Pourtant, il semble que François Beaudin ait perdu ce combat puisque Gilles Héon, dans le rapport annuel du président suivant, précise plutôt que *La Chronique* est ouverte à la critique et « permet à chacun d'émettre ses opinions quelles qu'elles soient » (Héon 1977) et celui qui le suit, André Martineau, en rajoute : « [Elle] a permis à tous d'émettre son opinion et fait réfléchir le Conseil d'administration. » (Martineau 1978) Ainsi, le souci d'efficacité organisationnelle de François Beaudin semble mis en échec, du moins partiellement, par la volonté des membres de conserver une part du pouvoir effectif.

Pourtant, l'Association, à partir de 1974, se stratifie davantage lorsque de nouveaux postes d'administrateurs et de nouvelles instances sont créés, éloignant les membres du pouvoir effectif. Il s'agit d'un effet secondaire d'une décision importante pour la cohésion associative : la création des sections des archives historiques et de gestion documentaire. Cette distinction devient nécessaire parce que les gestionnaires menacent de quitter l'Association. Ils jugent ne pas recevoir l'attention qu'ils méritent dans l'offre d'activités et de formations, bien qu'ils représentent une majorité de membres (Gagnon-Arguin 1992a, 19). Pour éviter la scission que représenterait leur départ, l'assemblée

générale forme des instances séparées qui sont chargées de l'organisation d'activités et de formations spécifiques permettant «la codification d'un corpus de connaissances et l'élaboration d'une discipline archivistique comme d'une discipline de gestion des documents» (Garon, Minotto & Couture 1978, 58). Elles s'organisent sous la forme de deux structures qui se déclinent en regroupements régionaux. Les directions de section mettent en place des activités d'envergure touchant l'ensemble de leurs membres alors que celles des régions s'intéressent davantage aux besoins locaux. Ces nouvelles sections sont dirigées par un directeur et deux conseillers élus qui, en plus de leurs fonctions dans les sections, font partie du conseil d'administration. Ils ont donc de plus grandes responsabilités que les conseillers élus par l'assemblée générale qu'ils remplacent. L'organisation de l'Association, d'horizontale qu'elle était, se verticalise. D'une seule instance administrative, on passe à quatre⁵, ce qui éloigne les membres de l'exercice du pouvoir effectif. Un épisode illustre pourtant que ces instances ne respectent pas forcément l'ordre hiérarchique établi et que la concentration du pouvoir au sommet est, en pratique, moins contraignante qu'il n'y paraît. François Beaudin, dans le rapport annuel cité précédemment, indique que des membres d'une section ont décidé de prendre la parole sans l'assentiment préalable du conseil d'administration. Il fait savoir que cela n'aurait pas dû se produire et que l'initiative de la prise de parole devrait appartenir aux administrateurs (Beaudin 1976). Que la région l'ait fait démontre, d'une part, que des membres non membres du conseil ont considéré avoir assez de légitimité pour passer à l'action et, d'autre part, qu'ils ont les moyens d'agir sans le support du conseil d'administration. Il apparaît que les membres ne sont pas tous prêts à se départir de leur initiative et de leurs moyens au profit de l'efficacité et de l'unité d'action.

Au cours de la première décennie de son histoire, l'AAQ se développe rapidement. Elle capte l'attention d'une grande partie des archivistes et celle de l'État, qui reconnaît l'importance de son travail en lui accordant des subventions. Son succès est dû en grande partie au consensus qui lui sert de fondement : il existe un déficit culturel en archivistique et il est nécessaire de le combler pour assurer, d'une part, la pérennité des archives, traces de la spécificité historique du Québec, et, d'autre part, la gestion documentaire nécessaire au déploiement de l'État. La forme que prend le développement de l'Association l'entraîne vers des changements structurels qui améliorent son efficacité de gestion administrative et de représentation des subtilités disciplinaires, mais qui provoquent une concentration des pouvoirs et l'augmentation de leur stratification. Ces effets sont limités par des résistances internes et par la disposition du champ

disciplinaire qui reste peu hiérarchisé. En effet, s'il existe des rapports de domination entre cadres, archivistes et techniciens dans les milieux de travail, ceux-ci sont contenus dans des milieux d'envergure modeste, ce qui individualise les rapports et donne moins d'influence aux titres officiels. En même temps, la hiérarchie sociale au sein du monde archivistique est peu rigide, étant donné qu'il n'existe que peu de structures de reconnaissance des compétences, et donc de la valeur professionnelle, telles que les universités et collèges décernant des diplômes en archivistique (Nahuet 2007, 93-94). La disposition de la hiérarchie se fait plus souvent dans les milieux de travail plutôt qu'en amont, à l'école, ce qui lui donne une légitimité concrète, car fondée sur l'expérience, et laisse une forme de mobilité entre les échelons.

Restructuration de l'AAQ, 1978-1987

La diversification, 1978-1983

Au cours de la première moitié de sa deuxième décennie d'existence, l'AAQ continue ses activités de promotion de la profession archivistique, notamment en intervenant auprès des gouvernements sur divers projets de loi et politiques. Ses efforts sont récompensés par l'adoption de lois favorables au développement de l'archivistique en 1982 et 1983⁶. Elle maintient aussi ses activités de formation et de publication, mais vit cette période difficilement, embourbée dans une crise identitaire et ralentie par la stagnation de ses sources traditionnelles de revenus.

Le conflit entre l'archivistique historique et la gestion documentaire, apaisé par la création de sections en 1975, reprend de plus belle en 1979. En effet, les gestionnaires de documents remettent en question le nom de l'Association, car celui-ci ne correspond pas à leur réalité. Pour tenter de résoudre le différend, on décide de créer un comité sur la représentativité qui doit se pencher, notamment, sur le nom qui sied à l'association. Le rapport qu'il dépose suggère de conserver le nom, mais de redéfinir le concept du mot «archives» pour intégrer les notions de gestion documentaire. Le comité relève «la nécessité pour l'AAQ d'améliorer son image "relativement au dynamisme qu'elle doit démontrer"» (Gagnon-Arguin 1992a, 29). En réponse, Carol Couture, président en 1979-1980, définit cinq objectifs devant favoriser une plus grande identification des membres à l'AAQ : établir des assises solides, favoriser un meilleur fonctionnement, donner priorité aux activités intéressantes pour les membres, insister sur les activités régionales et établir une politique d'information (Couture 1980). La réalisation de ces objectifs se fonde sur une amélioration

5. Comité exécutif, conseil d'administration, direction de section, direction régionale.

6. Respectivement la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des informations personnelles* et la *Loi sur les archives*.

de l'efficacité administrative et une augmentation de l'activité organisationnelle. Le processus de décision est accéléré par un recours plus fréquent au comité exécutif. Pour la première fois, il se réunit plus souvent que le Conseil d'administration, auquel on ne soumet « que les questions dont l'ampleur le [justifie] » (Couture 1980).

Ces évolutions sont rendues nécessaires par les besoins croissants d'activités et de formations afin de satisfaire les membres et de maintenir la cohésion de l'AAQ. Une grande partie de la surcharge de travail est prise en charge par la secrétaire-trésorière récemment embauchée. Progressivement, on rapatrie au secrétariat les tâches qui avaient été déléguées à des comités (Beaudoin 1979). On choisit aussi d'y faire converger toutes les communications, notamment celles concernant *La Chronique*, afin de réduire les coûts de publication (Caron 1982). Ces choix ont pour effet de placer l'administration au centre de tous les échanges et d'une grande part des initiatives. Ce contrôle accru est considéré d'autant plus nécessaire que la pression s'accroît sur les administrateurs. La concentration du pouvoir effectif au sommet des instances de l'Association et la spécialisation des fonctions administratives coïncident avec un désengagement des membres de responsabilités qu'ils assumaient précédemment. Selon Louise Gagnon-Arguin, le nombre de prises de position en assemblée générale chute drastiquement à partir de 1978, ce qui laisse un vide à combler par les autres instances (Gagnon-Arguin 1992b, 131). Cela pourrait s'expliquer par une délégation de pouvoir en faveur des administrateurs qui contrôlent de plus en plus les dossiers, politiques ou administratifs, qui sont de plus en plus compliqués. On peut suggérer que la réduction des occasions de prendre position est aussi en cause. Claude Lessard, ancien président, mentionne, dans *La Chronique* en 1982, que les assemblées générales se font de plus en plus rares et que les membres perdent de leur dynamisme (Lessard 1982 décembre). En même temps, les archivistes sont de plus en plus sollicités en milieu de travail et le temps qu'ils ont à investir bénévolement diminue. Aussi, leur nombre, malgré une période de stagnation entre 1978 et 1980, continue d'augmenter pour atteindre 506 en 1983 (Larouche-McClemens 1984), alors qu'ils étaient 370 en 1979 (Beaudoin 1979). Or, tous ne peuvent être mis à contribution par l'Association : l'AAQ passe progressivement, aux yeux des membres, d'une association de membres, où ceux-ci sont actifs et exercent le pouvoir effectif, à une association de services où les membres sont de plus en plus passifs. Devenus clients, ils exigent une qualité de service et un rendement supérieurs en échange de leur cotisation, qu'ils voient maintenant comme une transaction ou un investissement plutôt que comme une contribution à un effort collectif.

Claude Lessard dit, dans le texte déjà cité, « [a]ujourd'hui on exige plus de notre Association qu'il y a douze ans, car les budgets ne sont plus de cinq cents ou de mille dollars. Aussi

est-il nécessaire par exemple que la *Revue* paraisse régulièrement » (Lessard 1982 décembre). Ainsi, l'ancien président désigne deux sources de pression exercée par les membres sur l'administration associative : d'une part, on demande une organisation professionnelle, notamment pour assurer la parution régulière des publications, qui ne peut être obtenue que par une spécialisation accrue. D'autre part, on exige une gestion financière plus serrée étant donné l'ampleur du budget, mais aussi à cause du contexte de récession. En effet, après une décennie de croissance continue, les revenus de cotisations et de subventions stagnent de 1978 à 1980 à cause du ralentissement de l'économie (Gagnon-Arguin et Chouinard 2007, 179). À partir de 1981, l'aide du gouvernement est presque coupée de moitié étant donné sa propre situation économique. Compenser ces diminutions est nécessaire parce qu'une bonne partie des dépenses sont dorénavant incompressibles. En effet, le salaire de l'employée doit être régulièrement versé et les publications ne peuvent être interrompues ou ralenties sous peine de mettre à mal les outils de promotion de la profession et de communication institutionnelle que représentent respectivement la revue *Archives* et *La Chronique*. Pour assurer son financement, l'Association diversifie ses sources de revenus, entre autres en rentabilisant les congrès annuels et le bulletin institutionnel et en promouvant l'autofinancement des activités des sections. Celles-ci obtiennent, en échange, l'autonomie nécessaire à l'organisation d'activités et de formations. Or, l'augmentation des dépenses est telle que le retour à la croissance des revenus de cotisations en 1981 ne permet que le rétablissement d'un équilibre précaire. Le souci du maintien de la santé financière en contexte de récession force l'AAQ à intégrer à ses pratiques la notion de rentabilité afin de maintenir et d'assurer la qualité des services aux membres. Couplée à la centralisation des outils d'administration et de communication, cette dynamique provoque une distanciation de l'administration et des membres. Au cours du processus de diversification des revenus et de rétablissement de la cohésion par la création des sections de gestion documentaire et d'archives historiques, les nouvelles directions locales prennent la place du Conseil d'administration en tant qu'instances de proximité. Ce sont elles qui « canalisent [dorénavant] le dynamisme des membres » (Couture 1980) et leur budget de fonctionnement en témoigne : en 1983, il est d'une valeur équivalente à celle du budget global de l'AAQ dix ans plus tôt, soit environ 14 000 \$.

Pour conclure sur la période 1978-1983, soulignons qu'il s'y produit un renversement de la distribution des sexes au sein du conseil d'administration, au moment où la société québécoise s'engage dans un effort de rattrapage pour la condition féminine (Dickinson & Young 2009, 365-368). Si les femmes font partie de l'histoire de l'AAQ depuis le début et participent à son administration, elles y sont toujours en

minorité et surtout confinées aux postes administratifs (secrétariat et trésorerie) ou subalternes (conseillères). De plus, la grande majorité d'entre elles provient du milieu religieux où la non-mixité de certaines organisations favorise l'avancement des femmes. En 1978, Louise Hamel, qui provient du milieu gouvernemental où elle doit faire sa place au milieu d'hommes, est élue présidente. C'est la première femme appelée à diriger l'Association. À partir de cette élection, le nombre de femmes augmente rapidement au conseil, si bien qu'en 1981, elles forment la majorité et leur lieu de provenance se diversifie. Elles sont également plus nombreuses que les hommes à s'inscrire au congrès de 1981, soit 100 femmes contre 83 hommes (AAQ 1981). En 1982, sœur Lucienne Choquet devient présidente, puis deux autres la suivent : les femmes occupent la présidence jusqu'en 1984.

L'instabilité, 1984-1987

L'année 1983-1984 aurait pu bien commencer pour les finances de l'AAQ grâce aux effets de l'adoption de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives*. En obligeant les ministères du gouvernement à traiter leurs archives, ces lois ont pour conséquence directe l'embauche de nombreux archivistes dans la fonction publique, en plus de reconnaître leur crédibilité comme intervenants dans les processus de gestion documentaire. L'AAQ bénéficie doublement de ces évolutions. Elle voit son bassin de membres potentiels s'agrandir, puis elle bénéficie de la reconnaissance de la valeur professionnelle des archivistes (Couture 2000, 42-43 ; Héon 2017, 6) pour sa propre notoriété. Cependant, les coupures de salaires effectuées par le gouvernement Lévesque en 1983 affectent grandement les revenus de cotisations de l'Association pour 1983-1984 : ils chutent de moitié comparativement à l'année précédente. Pourtant, grâce à la rentabilité exceptionnelle de la section de gestion documentaire et du congrès, le déficit est évité. En 1985-1986 et 1986-1987, les profits du congrès et des activités des sections sont pratiquement nuls. Les cotisations reprennent leur importance, allant jusqu'à représenter environ 60 % des revenus contre 30 % en moyenne pour les années précédentes. C'est que les archivistes se rallient pour contrer les déboires financiers de l'AAQ, reconnaissant les avantages qu'elle leur apporte en termes de formation, d'activités, mais surtout de reconnaissance professionnelle, et ce, malgré l'augmentation importante du coût de la cotisation annuelle. Leur nombre atteint un sommet en 1985, soit 554 membres. Parmi eux se trouvent notamment les premières cohortes d'étudiants universitaires en archivistique (Gagnon-Arguin 1992a, 17-18). Après l'Université du Québec à Montréal et l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal en 1983, ce sont l'Université

Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Hull qui développent des programmes de premier et (ou) deuxième cycle universitaire (Nahuet 2007, 94). À chaque occasion, on demande à l'AAQ d'exprimer son avis sur le cursus, mais, comme le déplore Louise Gagnon-Arguin, « cet avis relève [...] de la compétence des seuls membres du Conseil d'administration, puisque l'AAQ ne dispose pas de normes précises pour juger de la valeur des programmes de formation » (Gagnon-Arguin 1992a, 24).

Cette entrée de l'archivistique dans le monde académique permet, d'une part, la reconnaissance de son sérieux et de la nécessité d'une formation rigoureuse pour la pratiquer (Couture 2000, 45) et, d'autre part, de mettre de l'avant des archivistes, devenus professeurs, et de faire essayer leur façon d'appréhender la discipline. Ce faisant, les universités deviennent des lieux privilégiés de développement de la discipline archivistique et vont jusqu'à accaparer en grande partie la fonction de réflexion sur les théories et les pratiques. Une grande part des auteurs dans la revue *Archives* en proviennent d'ailleurs (Gagnon-Arguin 1994, 20-21). Ce processus de spécialisation permet de « préparer[r] une relève de qualité, formée et préparée à prendre sa place sur le marché du travail » (Couture 2000, 45). Il occasionne aussi une uniformisation de la pensée qui se manifeste par une réduction des divergences entre la gestion documentaire et l'archivistique, qui sont toutes deux enseignées, ainsi qu'une réduction de l'espace de débats sur la discipline. Ces changements engendrent des résistances. Par exemple, en marge d'une table ronde de spécialistes sur la classification des documents administratifs organisée par l'AAQ en 1987, Alban Boudreau constate « une peur et une angoisse à aborder ouvertement les sujets délicats qui nécessitent un tant soit peu une remise en question tant des théories que nous véhiculons que de nos pratiques » (Boudreau 1987 mai, 8) à l'AAQ. Il demande que les débats théoriques importants soient démocratisés : « Il faut cesser d'organiser des débats entre les spécialistes pour les mettre à nos ordres du jour. » (Boudreau 1987 mai, 8-9) Ceux qui s'insèrent dans le milieu académique œuvrent concrètement à développer, mais aussi à normaliser l'archivistique (Couture 2000, 44) et se servent des plateformes qui leur sont accessibles pour le faire, dont l'AAQ. Les plus hautes instances leur sont ouvertes parce qu'ils sont connus de tous les acteurs du milieu qui consomment le savoir qu'ils produisent. Ils sont donc nombreux à participer à l'administration de l'Association et à l'élaboration de ses orientations.

L'AAQ a besoin de trouver de nouvelles solutions pour pallier ses problèmes organisationnels, administratifs et structuraux. Les dépenses de secrétariat explosent entre 1984-1985 et 1985-1986 et le résultat est dévastateur, puisque le déficit atteint 18 000 \$ en 1986-1987. À la fin de l'année financière, il ne reste que 3 700 \$ dans les coffres. Il faut dire que près de la moitié de ce déficit est attribuable

à l'acquisition d'un ordinateur. Or, engager une telle dépense à ce moment démontre toute la pression exercée pour améliorer l'efficacité des procédures administratives, même en contexte économique difficile. Nicole Sauvé-Leblanc, trésorière, indique dans le rapport annuel 1985-1986 « [qu'] il est urgent d'investir le plus rapidement possible dans l'achat d'un ordinateur afin d'informatiser la comptabilité de l'Association. Il serait par la suite très facile de donner le support nécessaire aux régions, sections et comités » (Leblanc-Sauvé 1986, 21). En plus d'améliorer la gestion financière, l'informatique se révèle un outil de contrôle puisque la trésorière espère s'en servir pour se mettre au fait des finances des différentes sections. Sans ce nouvel outil, elle peine à y avoir accès sans froisser leur susceptibilité.

Les sections éprouvent elles-mêmes des difficultés. Elles se sont toutes deux développées rapidement pour offrir des activités spécialisées à leurs membres, mais leur organisation parallèle par région divise leurs forces. En 1986, les organisateurs de la section des archives historiques constatent « un problème de motivation, un essoufflement du membership. Les activités de formation en demande dans les régions requièrent un encadrement qui n'est pas toujours disponible » malgré les demandes pour « une plus grande implication de la section dans les activités régionales [...] » (AAQ 1986a, 3). Elles sont débordées et peinent à remplir leur « rôle de support et de synthèse des efforts des membres sur le plan du développement professionnel » (AAQ 1986a, 2). Même si les sections des archives historiques et de gestion documentaire vivent une compétition pour les ressources de l'AAQ, mais aussi en tant que tenants d'approches opposées d'une même discipline, il leur arrive, par nécessité, de collaborer ou, du moins, de profiter des activités de l'autre (AAQ 1986b, 2).

La période 1978-1987 voit mûrir le champ archivistique avec l'apparition des lois sur les archives, des cursus académiques et des experts qui en émergent. Cette évolution concourt à encadrer et rigidifier les interactions entre les acteurs et à renforcer les dynamiques de pouvoir qui donnent une place prépondérante à ceux qui sont chargés de la réflexion et de la formation, mais aussi de l'administration en son sein. Leur mainmise sur les institutions et leur reconnaissance parmi les archivistes leur donne les moyens de rationaliser la discipline pour l'ériger en profession. Cependant, l'opposition entre la gestion documentaire et l'archivistique historique, quoiqu'elle s'estompe en théorie et en pratique, entraîne des dédoublements d'efforts et mine la cohésion du groupe alors que l'AAQ se trouve aux prises avec des problèmes d'ordre financier. Alors que les dépenses ne cessent de croître en même temps que les besoins administratifs, les revenus stagnent à cause de la conjoncture économique. Grâce à l'instauration de nouvelles lois, le nombre d'archivistes augmente, ce qui tire les revenus de cotisation vers le haut. Également, pour

équilibrer ses budgets, l'Association introduit dans ses pratiques la rentabilisation des activités.

La professionnalisation, 1988-1997

La pacification, 1988-1992

L'occasion de régler le conflit entre les sections comme le souhaitait Alban Boudreau en 1987, par un débat théorique public (Boudreau 1987 mai, 8), se présente dès 1988 sous la forme d'une crise associative. Si celle-ci ressemble à celles qui ont précédé, elle se révèle déterminante parce que, contrairement aux autres, elle se produit dans un contexte où les acteurs du champ archivistique sont positionnés de façon à permettre l'établissement d'une hégémonie sur la question. Cela ne se fait pas sans violence symbolique, mais permet le dépassement d'une opposition devenue néfaste à l'évolution de la discipline.

À l'automne 1988, l'Association met en place un comité d'orientation dont le mandat est de mettre à jour sa mission, ses objectifs et ses structures (Couture 1988 octobre, 2). Dès octobre, le directeur de la section Gestion des documents démissionne avec fracas. Il critique, dans *La Chronique*, le peu de considération démontrée envers les gestionnaires de documents et soutient que la consultation des membres en vue de la restructuration associative est biaisée en faveur des archivistes historiques. Il soutient que la remise en cause de la structure à deux sections représente « la négation potentielle de l'existence d'un des deux groupes qui composent l'AAQ » (Roberge 1988 décembre, 2). Il ne s'oppose pas à la transformation des structures, mais il relève la menace de dissolution qui pèse sur le groupe des gestionnaires documentaires et tente de l'en préserver. Cette opposition à la réduction des groupes associés aux deux branches de l'archivistique est mise en échec par la dynamique qui pousse au changement. Déjà, les formations universitaires tendent vers l'unification de la discipline et le maintien de sections distinctes à l'AAQ provoque des complications inutiles. Le comité d'orientation, qui rend un rapport préliminaire en février 1989, constate « dans la profession une volonté nettement exprimée d'unification, de resserrement et d'affirmation » en vue de travailler à leur reconnaissance professionnelle. Il suggère entre autres la mise en place de mécanismes de gestion intégrée, le prolongement des mandats des exécutants à deux ans, l'établissement d'un secrétariat permanent à temps plein, le remplacement des sections spécialisées par des « instances régionales autonomes, responsables et imputables » et un nouvel énoncé des mission et cadre d'action de l'Association construit autour d'une nouvelle notion englobant à la fois la gestion documentaire et l'archivistique historique : « [...] la gestion de l'information organique et consignée d'une personne physique ou morale à quelque stade de vie qu'elle soit. »

(AAQ 1989, 10-11 ; Héon 1996, 14) Ces réflexions sont soumises aux membres lors de l'assemblée générale de 1989 et ceux-ci se les approprient. Pour mettre en œuvre les conclusions, des comités sur la recherche d'une identité et d'un idéal commun et sur les structures sont mis sur pied. Tous deux recommandent des voies de mise en application des propositions qui leur sont confiées, mais aussi des moyens de progresser vers la reconnaissance professionnelle de la discipline unifiée (AAQ 1990a ; AAQ 1990b). Les changements de structure et d'orientation sont adoptés à l'assemblée générale de 1991. Concrètement, la substitution des régions aux sections spécialisées a pour effet de pacifier l'AAQ en désolidarisant les défenseurs des groupes sociaux formés autour des spécialités. Le changement s'opère surtout par le retrait d'un échelon dans la hiérarchie administrative, soit la direction de section, qui peinait à se démarquer de l'échelon inférieur dédié aux régions, et par la fusion des deux structures régionales consacrées aux branches de l'archivistique, ce qui évite le dédoublement des efforts et la division des ressources. De plus, le changement structurel inverse la tendance à la verticalisation de l'AAQ en donnant plus de responsabilités, notamment la gestion des formations, mais aussi plus d'autonomie, aux pôles de pouvoir que représentent les organisations régionales où sont concentrées toutes les ressources pour l'action locale. En outre, cette solution permet de concentrer les efforts de l'Association vers un nouvel objectif externe : la reconnaissance sociale et légale de l'archivistique comme profession. Cette quête permet de canaliser l'énergie de tous les membres, nonobstant leur appréciation des changements structuraux, dans une démarche unificatrice. Elle empêche aussi tout retour en arrière, puisqu'on lance l'Association unifiée vers de nouveaux objectifs qui demandent de maintenir la cohésion de la structure pour être atteints, rendant toute contestation de la nouvelle orientation difficile.

Déjà, au congrès de 1988, « des représentants de l'Office des professions du Québec [ont] indiqué aux membres qu'il leur [est] inutile de songer à la constitution d'un ordre professionnel parce que leur type d'emploi et leur pratique ne répond[ent] pas aux critères de l'organisme » (Garon 2007, 12). Un membre émérite suggère, dans *La Chronique* en 1988, une stratégie que l'AAQ adopte effectivement : « [...] si nous voulons être reconnus comme des professionnels, agissons comme des professionnels et nos réalisations parleront pour nous. » (Raiffaut 1988 septembre, 7) L'Association choisit de restructurer son action pour mettre de l'avant le professionnalisme des archivistes en dehors du cadre légal (Garon 2007, 13). Par exemple, elle définit « les fonctions susceptibles d'être réalisées par les professionnel(le)s et les technicien(ne)s de l'archivistique » (Fillion 1991 mai, 4) qui, d'une part, délimite le champ archivistique dans les milieux de travail et, d'autre part, cristallise une

hiérarchisation des rôles dans ce même champ. Elle crée aussi un comité des affaires professionnelles et un comité de formation et de perfectionnement qui ont respectivement pour mandat « de conseiller les autorités de l'AAQ en matière de développement et de reconnaissance de la profession » (Baillargeon et Lévesque 2007, 44-45) et de « promouvoir, de coordonner et de contrôler la qualité de la formation et du perfectionnement des membres de l'Association » (Nahuet 2007, 97-98). Ils ont pour buts de faire résonner les enjeux archivistiques dans la sphère publique et d'établir la crédibilité des archivistes par la diffusion d'un code d'éthique, ainsi que d'encadrer l'apprentissage pour assurer sa normalisation, son uniformité et sa diffusion. Malgré le refus de l'État de le réglementer, par ces avancées de l'AAQ, le champ archivistique se structure et se police.

D'un point de vue administratif, la période 1988-1992 est difficile pour l'Association. L'administration, plus précisément la personne engagée pour réaliser les tâches administratives, est

[...] dépassée par sa tâche puisque tout un chacun s'en remet à elle pour l'exécution de leurs opérations quotidiennes ; les retards s'accumulent, les pièces justificatives se perdent à telle enseigne que le vérificateur [se voit] dans l'impossibilité « d'exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers et sur leur conformité aux principes comptables généralement reconnus » à la fin de l'exercice 1987-1988. (Héon 1996, 16)

Elle est remplacée et, dès mai 1988, la nouvelle secrétaire doit prendre la parole dans *La Chronique* pour expliquer, sur un ton exaspéré, aux administrateurs et membres qui la sollicitent combien elle est surchargée (Gendron 1988 avril-mai, 4). Il est donc décidé de rationaliser l'administration générale (Couture 1988 octobre, 2) en en confiant la responsabilité à un directeur général. Celui-ci, Gilles Héon, est issu du milieu archivistique et a présidé l'AAQ. Sa présence stabilise l'administration puisqu'elle assure une continuité à travers le roulement rapide des élus, mais elle accentue la dépossession des membres de leurs outils de gestion en les confiant à une personne responsable devant le conseil d'administration plutôt que devant l'assemblée générale, comme le sont les élus. Toutefois, il quitte dès 1992, une fois l'administration remise en ordre, et n'est pas remplacé.

L'AAQ vit un nouveau passage difficile d'un point de vue financier à cause d'une récession économique (Juneau 1991 juin, 1). Cette pression financière a une incidence sur l'offre de services de l'Association qui doit consacrer de plus en plus de temps à maximiser ses revenus tout en réduisant ses dépenses. Pour y parvenir, on cherche à augmenter les revenus de cotisations, mais comme le nombre de membres de l'AAQ diminue de 1988 à 1991, cela encourage la recherche de nouveaux secteurs de recrutement. En phase avec le développement d'un mouvement de jeunes à la recherche

d'emplois et de considération, le comité de l'Association chargé du recrutement évalue qu'il serait pertinent de courtiser les étudiants, car, « non seulement [...] constituent-ils la relève au sein de la profession, mais ils peuvent éventuellement contribuer à en hausser le niveau professionnel. De plus, étant regroupés, [ils] sont assez faciles à rejoindre » (AAQ 1991). Si l'appel est lancé, il n'est toutefois pas immédiatement accompagné d'effets, puisque le nombre d'étudiants membres diminue de 1989 à 1992. Les revenus provenant des subventions et du congrès, quant à eux, augmentent jusqu'en 1991-1992, permettant à l'AAQ de dépasser le cap du 100 000 \$ de revenu annuel. Le contrôle des dépenses, notamment par le recours à l'appel d'offres pour la publication de la revue *Archives* (Couture 1988, 2), permet de produire un surplus cette même année. 1991-1992 est surtout faste parce que le congrès annuel se révèle être un succès à la fois financier et promotionnel, étant organisé en marge du congrès quadriennal du Conseil international des archives. Pour l'AAQ, c'est l'occasion de se donner une « visibilité maximale » (Couture 1988, 2) et de « mobilis[er] [s]es forces vives et [représenter] la maturité de l'archivistique québécoise [...] » (Lajeunesse 2008, 182). Le congrès annuel suivant, déficitaire, plombe à nouveau les finances en 1992-1993.

L'émergence, 1993-1997

À la fin de 1992 et au début de 1993, *La Chronique* connaît quelques turbulences qui montrent une forme de désengagement de la part des membres, mais aussi de l'administration de l'AAQ. Le responsable du bulletin dit dans la parution de février 1993 : « On dit souvent qu'un périodique d'association professionnelle est le reflet de la vitalité de celle-ci ; vitalité tant intellectuelle que corporative. À en juger par le nombre d'articles qui nous proviennent tant des régions que de nos instances décisionnelles, il semble bien que nous soyons plus près du cercueil que de la coupe Stanley. » (Dessureault 1993 février, 1) Pour ces propos, il est démis de ses fonctions par le conseil d'administration (Beaudoin 1993 mars, 1). Toutefois, à partir de 1993-1994, on peut dire que le temps des crises internes à l'AAQ est terminé. Après l'effort de redressement de la période précédente, l'administration de l'Association se stabilise. La moyenne de la durée de l'implication au conseil d'administration augmente par rapport aux années précédentes, ce qui facilite la continuité des efforts, mais, en même temps, augmente l'influence des individus qui y sont élus et la dépendance de l'Association envers eux, puisque moins de membres ont l'occasion d'acquérir une expérience d'administration. Jusqu'à la fin de la période, les revenus et les dépenses augmentent de façon constante, les premiers surpassant toujours, par une marge confortable, les seconds. Les cotisations augmentent en même temps que le nombre de membres, passant de 532 en 1993 à 663 en 1996. Cette

augmentation est surtout due à l'entrée massive des étudiants dans les rangs de l'Association : ils passent de 50 à 147 dans la même période (AAQ s.d.). Les congrès sont rentables et contribuent à hauteur d'environ 15 % aux revenus totaux contre environ 5 % pour les années précédentes. Également, le congrès de 1992 permet d'établir les fondements de la discipline archivistique sur lesquels s'établit un consensus au sein de l'AAQ (Couture 2000, 47). L'Association, dont la cohésion est rétablie, peut dorénavant concentrer ses efforts sur deux problèmes interreliés : la reconnaissance de la profession et l'évolution des conditions de travail des archivistes.

Réunir les conditions de la reconnaissance de cette « profession en émergence (Héon 1994, 333) » fait donc partie des priorités de l'AAQ à partir de 1993. Les membres adoptent, lors de l'assemblée générale de 1993 et sur la recommandation du comité des affaires professionnelles, une politique intitulée *La reconnaissance professionnelle des membres de l'Association des archivistes du Québec : une question de crédibilité* qui confirme la catégorisation des archivistes, et propose la révision du code d'éthique et la mise en place de « mécanismes d'identification, de mise à jour et d'évaluation des membres. Puisque sur le marché de l'emploi la discipline archivistique est méconnue, l'AAQ doit mettre de l'avant l'adéquation entre certaines responsabilités et la formation suivie par les personnes qui en ont la charge » (AAQ 1993 novembre, 21). Pour cette raison, elle complète sa catégorisation des archivistes en spécifiant quel cursus académique doit être suivi pour occuper certaines fonctions (AAQ 1993 novembre, 24). Pour faciliter l'identification des archivistes à l'une ou l'autre des catégories, l'Association met en place une procédure de certification. Celle-ci doit permettre à chaque membre de démontrer son niveau de connaissances et le type de tâches qu'il peut prendre en charge. Par l'attribution de certificats, « [l'AAQ] reconnaît [...] officiellement une expertise basée sur la formation ou l'expérience, en s'inspirant des méthodes adoptées par les corporations professionnelles » (Lévesque et Gagnon-Arguin 2017, 5) et, de ce fait, « s'attribu[e], d'une part, le pouvoir de juger la valeur de la formation dispensée par les universités et les cégeps et, d'autre part, la capacité de déterminer celle de l'expérience acquise » (Garon 2007, 15). Également, l'Association complète et consolide le code d'éthique qu'elle renomme code de déontologie, terminologie empruntée au Code des professions (Leblond 1994 mars, 3), afin de compléter l'encadrement des pratiques archivistiques. Le code de déontologie « stipule que les membres doivent tenir à jour leurs connaissances afin de conserver leur compétence » (Nahuet 2007, 98). En faisant respecter cette norme, l'Association s'assure de faire valoir son programme de perfectionnement. Elle gagne doublement à faire reconnaître et adopter son code de déontologie.

Ces démarches, faute de moyens pour les imposer, demandent un travail constant pour les faire accepter dans les divers milieux où la discipline archivistique se déploie (Leblond *La Chronique* mars 1994, 3). Heureusement, l'AAQ peut compter sur la proactivité de plusieurs de ses membres et, consciente de cette problématique, ajoute aux objectifs de son programme de formation et de perfectionnement « le développement des habiletés professionnelles des membres de l'AAQ » (Nahuet 2007, 99). Cette mesure vise à donner à tous les archivistes les moyens de faire valoir leur expertise dans leur milieu de travail et permet de décentraliser et de personnaliser la promotion de la reconnaissance de la profession pour la rendre plus efficace. Comme elle n'a pas les moyens de faire respecter ses règlements, l'Association les impose par la pression sociale induite par ses membres qui veulent faire reconnaître leurs compétences et leur rigueur professionnelle en adoptant à la fois la certification et le code de déontologie et en les important dans leur milieu de travail. Ainsi, les mesures d'encadrement de la profession archivistique mises en place par l'Association lui permettent de s'imposer comme une institution de contrôle. Ces outils sont particulièrement importants dans le contexte des années 1990 où une dynamique de précarisation du travail se met en place. Comme le mentionne le comité des affaires professionnelles dans un article de *La Chronique* d'avril 1994 :

[...] faire appel à un gestionnaire qui s'identifie au Code d'éthique est garant pour l'employeur de la qualité et du résultat des services. À une époque où le recours à des contrats est devenu chose courante dans les milieux de travail, la publicité qu'un membre de l'AAQ peut faire [...] pourra inciter les employeurs à être plus prudents et à recourir aux services de l'Association pour s'assurer de la qualité professionnelle de la personne qu'ils veulent engager. (AAQ 1994 avril, 4)

Pour l'employeur contractuel, il est utile d'avoir accès à des moyens simples pour déterminer quelles personnes possèdent les qualités nécessaires pour effectuer les tâches demandées. Pour le chercheur d'emploi, il est impératif de posséder un avantage comparatif par rapport à ses concurrents et cela peut être la reconnaissance, par une institution reconnue, de sa formation et de son expérience de la pratique archivistique.

En ce sens, les outils développés par l'AAQ en fonction de sa stratégie de reconnaissance professionnelle s'insèrent dans la dynamique de transformation de l'organisation du travail en permettant aux archivistes de s'adapter à la nouvelle réalité du marché. Toutefois, le succès mitigé de la stratégie d'un point de vue de la reconnaissance professionnelle ne ralentit pas la précarisation des conditions en archivistique. Il est en effet constaté que ce « secteur d'activités [est] toujours au nombre des premiers affectés par les contraintes budgétaires » (AAQ 1993 novembre, 21). Cela est entre

autres vrai au gouvernement du Québec, où le programme de mises à la retraite massives provoque la diminution des postes (Gagnon-Arguin & Chouinard 2007, 179). Pour l'Association, il s'agit d'un enjeu majeur, puisqu'environ 55 % de ses membres proviennent de la fonction publique (Gougeon & Lebeau 1992 décembre, 4 ; AAQ 1994, 1). L'emploi précaire et les autres conditions de travail deviennent, par nécessité, des préoccupations de l'AAQ. Elle documente le phénomène afin de s'y adapter et offre des formations à ce sujet (Sauvageau 1993 décembre, 9).

Selon les résultats d'un sondage des membres de la région de Montréal en 1994, seuls 68 % des répondants occupent un emploi à temps plein en archivistique alors que 7 % sont à temps partiel, 15 % sont chômeurs, 12 % contractuels et 10 % bénévoles. Également, 42 % des répondants ont moins de cinq ans d'expérience (AAQ 1994), ce qui indique une augmentation rapide du nombre d'archivistes sur le marché du travail. Ils doivent compétitionner davantage pour obtenir un emploi et souvent accepter de moins bonnes conditions que leurs prédécesseurs. Évidemment, ces données ne reflètent pas la situation québécoise en son ensemble, parce qu'il existe des diversités régionales du marché de l'emploi, mais elles illustrent tout de même la réalité de la moitié des membres de l'AAQ⁷. Un autre sondage, réalisé en 1997 à l'échelle de l'Association, propose d'autres données intéressantes : environ 6 % des répondants se déclarent gestionnaires, contre 66 % archivistes ou gestionnaires de documents, 5 % techniciens en documentation, 2 % consultants et autant de retraités, 3 % étudiants et 6 % chômeurs (AAQ 1997, 4). Les personnes les plus à risque de subir les contre-coups de la précarisation sont celles dont les conditions sont les moins bonnes. Les techniciens n'ont pas l'expertise pour devenir consultants, les étudiants n'ont pas la notoriété ni le réseau de contacts, et les chômeurs n'ont pas les moyens d'investir dans une entreprise. Ensemble, ils forment environ 14 % du membrariat de l'AAQ. Pourtant, leurs intérêts sont peu, ou pas, représentés dans les instances ou dans les formations concernant la transition vers cette nouvelle catégorie d'emploi. La précarisation est acceptée comme une fatalité, à tel point qu'on organise une conférence présentant « de solides conseils à tous ceux et celles qui doivent vivre l'expérience peu sécurisante du travail à contrat » (AAQ 1993 décembre, 10). Il faut dire que les gestionnaires, qui sont très présents dans les instances de l'Association malgré leur faible nombre, sont souvent ceux qui doivent opérer la transition vers les emplois précaires. Dans ce contexte, l'AAQ se retrouve « entre l'arbre et l'écorce », ne pouvant se faire revendicatrice de meilleures conditions ni promouvoir la précarisation du monde du travail. En fait, elle ne peut qu'encourager ses membres à s'y

7. La moitié des membres se trouvant dans la région de Montréal à ce moment.

adapter dans les meilleures conditions possibles, tout en en profitant pour se faire valoir en tant qu'institution. En même temps, l'étude des conditions de travail chez les archivistes, notamment des salaires, permet à l'AAQ de se rendre compte de l'iniquité de son système de cotisation : « [...] c'est à ceux et celles qui jouissent des plus grands avantages d'emploi qu'on demande le moins. » (Lambert 1995 novembre, 3) Afin de le rendre plus équitable, il est décidé, en 1996, de moduler le coût d'adhésion en fonction des revenus annuels des membres. L'Association augmente, du coup, ses revenus de cotisations malgré une diminution du nombre de membres de 1996 à 1997 passant de 663 à 537 (AAQ 1998a, 5).

La période allant de 1988 à 1997 montre qu'à travers l'AAQ, on peut atteindre le champ archivistique dans son ensemble. On voit comment la création et la consolidation d'institutions peuvent donner les moyens à des acteurs d'imposer leur hégémonie sur la discipline. De plus, on voit qu'une fois l'unité établie, de nouvelles conjonctures se développent et provoquent de nouvelles tensions. Dans un contexte de difficultés économiques affectant surtout le secteur culturel, dont l'archivistique fait partie, ainsi que de métamorphose du monde du travail, de nouvelles frictions se produisent autour des conditions d'emploi qui se détériorent pour une partie des travailleurs. L'AAQ n'est pas en mesure d'agir sur cette question, puisqu'elle rassemble des acteurs des deux camps en confrontation, mais elle peut adapter son positionnement de façon à gagner en autorité et en reconnaissance dans le champ archivistique, et c'est ce qu'elle fait en mettant au point les projets de certification et de code de déontologie.

La pérennisation, 1998-2007

La reconnaissance, 1998-2002

Les efforts de l'Association pour faire reconnaître la profession commencent à porter fruit au cours des années 1998-2002. Ainsi, la mise en application de la certification permet à une centaine d'archivistes de revendiquer les qualifications nécessaires pour occuper des postes professionnels et techniques dès 1998 (AAQ 1998a, 7). En 1999, ils sont 234 (Garon 2007, 15) et 418⁸ en 2002 (AAQ 2002, 27). La popularité de la certification laisse croire que son utilité, supposée en 1994⁹, est avérée en pratique. Elle est d'autant plus utile pour les archivistes n'ayant pas suivi de cursus académique, puisqu'elle leur permet de faire valoir leur

expérience. Le comité responsable de l'étude des demandes constate que le nombre de ces archivistes sans diplôme est en diminution (AAQ 2003a, 21), ce qui démontre que le champ archivistique repose de plus en plus sur des institutions, soit les programmes d'archivistique collégiaux et universitaires, qui émanent de ses propres dynamiques structurantes.

La reconnaissance de l'expertise des deux tiers des membres de l'Association par la certification entre 1998 et 2002 permet de croire que les pratiques sont uniformisées au sein de la profession. Étant réputés tous égaux eu égard à la certification, les archivistes considèrent mériter un salaire équivalent pour un travail semblable. Pour cette raison, l'Association produit en 1998 une étude sur la rémunération en fonction du milieu de travail, la catégorie (professionnelle ou technique) et l'expérience. Elle en profite pour lancer une campagne visant à normaliser les conditions de travail en faisant connaître les taux salariaux moyens qu'elle a identifiés (AAQ 1998b). Cette démarche permet aux archivistes de sortir de l'isolement de leur milieu de travail, où ils évoluent souvent en nombre restreint, de comparer leurs conditions selon des données objectives et d'en revendiquer de meilleures. Les archivistes, grâce à la grille salariale produite par l'Association, font reconnaître collectivement leur expertise, puisque la reconnaissance des uns dans une entreprise peut servir d'exemple à d'autres, et tend à faire augmenter les salaires. Cette dynamique est mise en évidence lorsqu'on étudie l'évolution du membrariat, selon les catégories tarifaires liées aux revenus annuels, au cours de la période. Selon une compilation réalisée en 2006, le nombre de membres se stabilise autour de 575 entre 1998 et 2002. Les membres dont les revenus sont les plus faibles (tranches de moins de 24 999 \$ et de 25 000 \$ à 39 999 \$) diminuent alors que les membres aux revenus plus élevés (40 000 \$ à 54 999 \$, 55 000 \$ à 69 999 \$ et 70 000 \$ et plus) augmentent (AAQ s.d.). Si on considère que la majorité des membres à chacune de ces années est la même qui renouvelle son adhésion, cela signifie qu'une part importante de ces membres obtient une augmentation salariale qui lui permet de changer de catégorie de tarification. Cela peut aussi suggérer que les membres à moins grands revenus renouvellent leur cotisation moins souvent que les autres. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce phénomène tels que la variation de la marge de revenus qui peut être utilisée pour renouveler une adhésion associative, ou l'intérêt supérieur des archivistes à haut revenu pour l'AAQ. Ce dernier élément peut être induit par le fait que de meilleures conditions d'emploi laissent du temps libre pour pratiquer du bénévolat, alors que la faible précarité réduit l'esprit de compétition entre les membres, ce qui facilite la formation d'un esprit communautaire. Ayant plus à offrir dans un partage de connaissances et d'influence, ils sont aussi plus

8. Respectivement 223 professionnels contre 9 techniciens et 356 contre 62.

9. Le sondage déjà cité des membres de la région de Montréal en 1994 révèle que 68 % des répondants trouvent « opportune l'instauration d'une forme de "certification" rattachée aux activités de l'AAQ, dans la perspective d'une formation continue » (Enquête sur les besoins des membres de la région Montréal. AAQ 1994, 3).

souvent sollicités et intégrés aux réseaux sociaux qui se constituent au sein de l'AAQ.

En parallèle, l'administration associative s'adapte à la précarisation du marché de l'emploi. En 1998, les membres décident de créer un poste permanent pour la directrice générale (AAQ 1998a, 5). Ce changement transforme la fonction. Elle n'a plus un rôle temporaire de redressement comme pour son prédécesseur, mais de remplacement. Dans *La Chronique* de mars 1996, le président James Lambert énonce les besoins que la direction générale vient combler en 1998 :

Une personne à la direction générale pourrait sauver la tradition de participation active des membres dans les affaires de l'Association. Plus de membres seraient en mesure d'occuper des postes de responsables ou de membres de comités s'ils n'avaient à assumer que des rôles d'orientation, de planification et de prises de décision laissant à la personne titulaire du poste tout le travail de cuisine, telles la recherche d'information, la compilation des données, la rédaction de textes, la préparation des budgets, la réservation de lieux de rencontre. Et puisque cette personne travaillerait avec tous les comités, elle pourrait assurer la coordination des efforts qui manque aujourd'hui. La crédibilité de l'Association ne s'en trouverait que rehaussée. (Lambert 1996 mars, 3)

Cette décision est tout à fait en phase avec l'état du marché de l'emploi. Bien qu'elle puisse permettre de continuer à s'impliquer dans l'Association malgré la diminution du temps qu'ils peuvent y consacrer, cette embauche prive les administrateurs du contrôle des renseignements, ce qui les rend dépendants de la direction générale qui obtient une part du pouvoir effectif. Également, la permanence du poste signifie l'ajout d'un poids considérable sur les finances de l'AAQ. En effet, les dépenses associées à la direction générale et au secrétariat augmentent radicalement à compter de 1998. L'opération semble rentable puisque, dans l'ensemble, la croissance des revenus dépasse celle des dépenses, ce qui permet à l'Association de dégager de grands surplus en moyenne au cours d'une période, soit environ 14 000 \$ par année entre 1998 et 2002. Les montants obtenus en subventions et en publicités sont surtout dus au fait qu'une personne salariée soit dédiée à leur recherche. Ces revenus supplémentaires sont d'autant bienvenus qu'il est décidé en 1998 d'augmenter le nombre d'heures de travail de la secrétaire administrative afin qu'elle puisse prendre en charge la gestion des inscriptions et des finances du congrès annuel qui relevait auparavant du comité d'organisation (AAQ 1998a, 5).

Ce transfert de responsabilités des élus vers les salariés se produit notamment en prévision des effets de la nouvelle configuration du marché de l'emploi qui doit laisser moins de temps aux archivistes pour s'impliquer. Toutefois, ces

effets sont sous-estimés puisque, malgré les changements structurels apportés à l'organisation pour les accommoder, les membres s'impliquent moins dans les instances, ainsi que dans les activités de l'AAQ. Par exemple, pour la première fois, en assemblée générale de 1999, un poste du conseil d'administration reste vacant : le poste de premier vice-président ne trouve pas preneur. La situation se répète en 2001. Également pour la première fois, la revue *Archives* prend du retard dans ses parutions (AAQ 1998a, 9). Or, comme le souligne Louise Gagnon-Arguin dans un article consacré aux revues professionnelles en sciences de l'information au Québec, une revue associative « constitue la preuve de la vitalité et de l'engagement des spécialistes québécois à diffuser leur savoir et leur savoir-faire » et la vitalité de celle-ci « se manifeste surtout par la continuité de la parution » (Gagnon-Arguin 2008, 191-192). Donc, il semble qu'il se produise, à partir de 1998, un désengagement des membres même si celui-ci n'a pas d'effet sur les revenus du congrès et des formations. Cela souligne, comme le remarquait le président James Lambert à propos de la cotisation en 1995, que leur participation à l'AAQ est vue comme « un investissement dans leur perfectionnement professionnel et dans l'avancement de la profession » (Lambert 1995 novembre, 3). Ainsi, l'implication est faible lorsqu'il n'y a pas de gain personnel et, au moment où les archivistes obtiennent une reconnaissance professionnelle dans leur milieu de travail, les bénéfices liés à l'implication au sein de l'AAQ se limitent pour plusieurs à la formation, au perfectionnement et au réseautage.

La redistribution, 2003-2007

La période 2003-2007 s'ouvre sur une première année financière déficitaire en neuf ans. Elle est due à la perte de subventions et à la diminution des revenus de formations. Alors que 300 personnes s'inscrivent aux activités de formation en 2002, elles ne sont que 120 en 2003 parce que l'AAQ n'organise qu'une activité régionale (Nahuet 2007, 108). La diminution des revenus est davantage attribuable à des problèmes d'organisation qu'à une perte d'intérêt des membres : il s'agit d'une manifestation de la pénurie d'implications et de la réduction du temps à allouer aux activités associatives. Dans son rapport annuel de 2002-2003, la secrétaire, France St-Hilaire, note que le comité exécutif s'est réuni trois fois et le conseil d'administration cinq fois (AAQ 2003a, 15). Plus tôt, en 1997-1998, la secrétaire du moment, Hélène Laverdure, compte respectivement neuf et six réunions (AAQ 1998a, 16), ce qui est à peu près équivalent à la pratique instaurée sous la présidence de Carol Couture en... 1979-1980. Ainsi, les administrateurs, au début des années 2000, allongent l'intervalle traditionnel des rencontres, ce qui leur laisse moins d'occasions pour coordonner leurs efforts et peaufiner collectivement leurs projets. Le désengagement est tel que, en 2003, on perçoit

le besoin de diminuer le fardeau que représente la fonction de président pour susciter des implications. Depuis la création de l'AAQ, la présidence représente la continuité de l'action associative. Pour occuper la fonction, il faut être élu à la vice-présidence pour se présenter l'année suivante à la présidence. Après un an d'exercice, on passe à la présidence sortante. Cela implique de consacrer trois ans aux plus hautes fonctions de l'Association¹⁰. Pour assurer qu'il y ait toujours des candidatures à la présidence malgré le contexte défavorable, il est décidé, lors de l'assemblée générale de 2004, d'abolir le poste de seconde vice-présidence afin de réduire d'une année le temps d'implication obligatoire associé à la présidence. Pourtant, dès 2006, à cause de la démission de la personne occupant la vice-présidence, l'assemblée générale décide, en contravention des statuts, de réélire la présidente sortante faute d'autres candidatures (AAQ 2007a, 3).

Le nouveau poste exécutif de direction aux affaires associatives, créé en 2004 pour remplacer la seconde vice-présidence abolie, a notamment pour fonctions d'établir les orientations de l'Association, d'évaluer la direction générale, de mettre à jour les procédures et politiques et de susciter des candidatures pour les élections (AAQ 2003b, 4-5). Le titulaire du poste est responsable du bon fonctionnement de l'administration de l'AAQ et, plus globalement, de la surveillance des affaires relevant du caractère institutionnel de l'Association. Ses devoirs sont capitaux et cela montre de nouveau la volonté de décharger la présidence, mais aussi d'établir un contre-pouvoir contre la présidence, mais aussi contre la direction générale qui contrôle toute la gestion de l'information et la logistique derrière chaque activité. Contrairement aux présidents, les directeurs aux affaires associatives sont élus pour deux ans et sont rééligibles à la fin de leur mandat : il existe donc peu de contraintes à l'extension de leur influence. La création de ce poste, si elle participe à l'installation de moyens de contrôle de l'administration, provoque surtout la redistribution du pouvoir en créant un *triumvirat*, mais ne le décentralise pas. Également, et probablement pour des raisons de manque de candidatures aux postes administratifs, les exécutants tendent de plus en plus à s'impliquer pour un second mandat. De 2003 à 2007, une trésorière, deux secrétaires, un directeur aux affaires associatives et une présidente voient leur mandat reconduit. Cette dynamique tend à favoriser la concentration de pouvoir, mais permet également de pérenniser l'administration de l'Association en partageant le fardeau de la mémoire institutionnelle entre plusieurs individus.

En 2005, l'AAQ donne suite aux préoccupations nées dans les années 1990 quant aux conditions de travail des

archivistes. Elle organise une nouvelle enquête sur la rémunération, mais aussi sur les avantages sociaux. Elle couple cette initiative à une étude sur « la présence des femmes dans les services d'archives du Québec, la qualité de leurs emplois et la reconnaissance professionnelle dont elles bénéficient » (AAQ 2005, 3). Selon les données recueillies, « les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes dans tous les services d'archives au Québec » (AAQ 2005, 9), ce qui correspond à la distribution moyenne des postes électifs au sein de l'Association. L'étude de la répartition des sexes par catégorie d'emploi montre que les femmes sont proportionnellement plus souvent employées comme secrétaires et techniciennes et la situation s'inverse pour les postes de professionnels. Il est à noter que la répartition des postes d'administrateurs respecte les proportions, mais, eu égard aux salaires, les administratrices sont beaucoup plus nombreuses à gagner de bas salaires (AAQ 2005, 31). Elles sont aussi surreprésentées dans les emplois au statut précaire. Elles occupent plus souvent que les hommes des postes permanents à temps partiel, temporaires à temps plein et temporaires à temps partiel, et elles sont moins souvent employées permanentes à temps plein (AAQ 2005, 12). Selon l'enquête, même si « la profession est majoritairement féminine » (AAQ 2005, 18), les femmes obtiennent, en l'exerçant en 2005, des conditions bien inférieures à celles des hommes. Il est intéressant de constater que, bien que les résultats ne traitent que de personnes employées dans des services d'archives, la répartition des sexes par milieu de travail est déterminée par des stéréotypes de genres : dans les institutions d'archives publiques ainsi que les ministères et organismes, les femmes sont sous-représentées alors qu'elles sont surreprésentées dans les institutions d'enseignement, surtout dans les commissions scolaires et les écoles privées, mais aussi dans les universités et institutions spécialisées d'enseignement, dans le milieu de la santé et dans les municipalités et organismes du secteur municipal (AAQ 2005, 23). La représentation des sexes dans les instances de l'AAQ respecte les proportions identifiées au sein de la profession, ce qui montre qu'il n'y existe pas de discrimination sexuelle patente eu égard à ses structures et à son fonctionnement. La stratégie de l'Association dans ce contexte se résume à celle relative aux conditions de travail : elle documente les dynamiques sociales qui touchent la profession afin de s'y adapter, mais refuse de se commettre sur ces questions.

L'Association canalise plutôt ses efforts sur l'élargissement du champ archivistique en travaillant à la promotion et à la reconnaissance professionnelle des archivistes. C'est pourquoi elle s'implique, dès 2005, dans le projet de *Déclaration québécoise sur les archives*. L'objectif est « de doter le Québec d'un texte fondateur qui di[t] haut et fort la place et le rôle des archives dans [la] société » (Baillargeon et Lévesque 2007, 47). Le moyen choisi est d'appeler l'ensemble des

10. Les dérogations à cette pratique sont rares ; de 1967 à 2003, on n'en dénombre que quatre.

membres de la société à s'engager à valoriser la gestion des archives ainsi que leur conservation et leur diffusion. La démarche, symbolique, permet, par sa simplicité, à tous les acteurs du champ de joindre leurs efforts de promotion pour faire connaître les archives. Le succès populaire et médiatique de l'opération permet aussi « [d']illustre[r] l'importance de la profession d'archiviste dans la conservation du patrimoine et de la gestion de l'information organique et consignée du milieu » (Lajeunesse 2008, 182). L'engagement d'un aussi grand nombre de personnes envers la sauvegarde du patrimoine documentaire québécois symbolise la réussite de la stratégie de l'AAQ de reconnaissance de facto de la discipline, mais aussi de la profession d'archiviste.

Ce contexte social favorable au milieu archivistique et l'appareil de contrôle interne de l'administration associative montrent que l'AAQ a, au cours de la période 1998-2007, pour objectif de pérenniser son existence. Malgré ces succès évidents, la structure organisationnelle de l'AAQ et sa position dans le champ disciplinaire limitent sa capacité d'action. Même si, pour la majorité des membres, l'expérience du marché du travail se mêle à la discrimination en fonction du sexe, l'Association n'est pas en mesure d'intervenir. Cette problématique, ainsi que la concentration du pouvoir exécutif au sein du triumvirat, menace de provoquer un déficit de représentativité qui retirerait à l'Association sa légitimité. De plus, durant pratiquement toute la période, l'AAQ réussit à dégager des surplus budgétaires en établissant un record en 2004-2005, avec un bénéfice de 37 265 \$. Pourtant, en 2006-2007 et 2007-2008, elle éponge de lourds déficits. Ceux-ci sont essentiellement dus à l'augmentation rapide des salaires versés pour l'administration. Dans ce contexte, l'AAQ se dote « d'une politique-cadre en matière de gestion financière [...] qui a plusieurs objectifs dont ceux d'assurer un avenir profitable à l'Association, de mettre au service des membres [...] des ressources financières par le biais de produits et de services et de gérer adéquatement une éventuelle situation de crise » (AAQ 2007b, 29). Elle renouvelle ainsi son orientation de pourvoyeuse de produits et services destinés aux archivistes, et, ce faisant, sa quête de rentabilité qui l'éloigne des intérêts disciplinaires de ses membres.

Le renouvellement, 2008-aujourd'hui

La relève, 2008-2012

L'intervalle 2008-2012 débute par deux années déficitaires. Pourtant, des mesures sont prises pour réduire de façon importante les dépenses : elles passent de 196 000 \$ en 2007-2008 à 164 000 \$ en 2008-2009, mais l'absence de rentabilité du congrès annuel empêche d'atteindre l'équilibre budgétaire. Dès 2009-2010, on s'assure de la profitabilité financière du congrès. Cette source de revenus en vient à

dépasser en importance celle des subventions. Depuis la première obtenue en 1971-1972, les subventions représentent une source de financement essentielle, mais aussi relativement stable. Elles sont particulièrement utiles à l'Association dans le contexte du ralentissement économique des années 1980 et 1990, puis leur contribution au budget global diminue. La tendance devient plus forte à compter de la période 2008-2012 où le désengagement progressif de l'État se fait particulièrement sentir. L'AAQ doit dorénavant compter sur ses propres moyens pour maintenir ses activités. Les surplus que dégagent les congrès sont inconstants et dépendent de facteurs qui ne peuvent être suffisamment stabilisés pour s'y fier afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Par exemple, les coûts associés à l'événement ne sont pas les mêmes en région qu'en ville, et la localisation impacte aussi les revenus associés aux inscriptions et aux publicités. De plus, même s'ils sont importants, les revenus du congrès ne représentent, au mieux, que la moitié de ceux des cotisations et ceux-ci stagnent à partir de 2008. Puisque les effets de cette stagnation peuvent être critiques si les autres sources de revenus s'amenuisent, il est nécessaire de consolider et d'augmenter le membrariat.

Les premières générations de membres de l'Association, qui sont toujours convaincues de la pertinence de l'action collective pour la reconnaissance de la profession, quittent progressivement le milieu vu leur avancement en âge. Il devient évident qu'il faut s'adresser aux nouvelles cohortes, qui suivent les programmes collégiaux et universitaires, afin de « s'assurer de conserver un dynamisme du côté de la relève » (Dugas 2017, 140). Pour pouvoir leur offrir des conditions de participation qui répondent à leurs besoins, l'AAQ sonde ses membres étudiants et les résultats démontrent qu'ils souhaitent obtenir une représentation au conseil d'administration pour faire valoir leurs intérêts. Un sondé commente la situation qui prévaut dans la structure en 2011 : « [...] les étudiants sont sous-représentés au sein de l'AAQ. Aucune activité n'est spécifique à nous. C'est difficile de s'intégrer à une association aussi crédible soit-elle lorsque je n'y trouve pas de place. [...] Faites-nous plus de place, on [est] des jeunes dynamiques. On a des idées intéressantes. Écoutez-nous. » (AAQ 2011a, 2) En réaction, l'Association offre aux étudiants un siège au conseil en 2012 (Dugas 2017, 140). Le contexte est particulièrement favorable à la relève : c'est le printemps érable. Alors que, dans les années 1990, ils réclament une place sur le marché de l'emploi, dans les années 2010, les jeunes demandent une part du pouvoir. Des centaines de milliers d'étudiants se mobilisent et prennent la parole pour revendiquer des changements sociaux. Ils expriment et font valoir leur droit de participer à l'orientation et à la marche de la société québécoise. Ils en demandent en quelque sorte autant pour intégrer l'Association.

En 2011, l'AAQ produit un nouveau sondage pour donner suite à ceux de 1998 et de 2005 sur l'état de la rémunération dans la profession. L'approche par les genres utilisée en 2005 n'est pas reconduite. L'analyse des données recueillies permet de constater que l'effort de l'AAQ de différencier les catégories d'emplois (technicien et professionnel) en fonction de la formation académique ne se concrétise pas sur le marché du travail. Selon les résultats obtenus, 16 répondants occupent un poste de technicien, alors qu'ils sont seulement 5 à avoir suivi une formation collégiale en technique de la documentation. 11 techniciens sont surqualifiés aux yeux de l'Association. Le sondage permet également de remarquer que le niveau de scolarité obtenu a un impact sur le salaire, mais seulement pour les générations d'archivistes qui cumulent moins de 20 ans d'expérience (AAQ 2011b, 2). Pour ces travailleurs, le salaire d'entrée a été déterminé au moins en partie par leur niveau de scolarité. Cette différenciation de la valeur des formations coïncide avec les premiers efforts de l'AAQ pour distinguer les techniciens des professionnels. Ceux qui ont 20 ans d'expérience ou plus sont entrés sur le marché du travail avant que l'obtention du grade, autant collégial qu'universitaire, devienne une condition nécessaire à l'exercice de la profession et ce sont d'autres critères qui ont déterminé leur salaire. Si on compare les données obtenues lors du sondage de 2011 avec celles du sondage de 1997, nous pouvons constater que le niveau global de scolarité chez les répondants a augmenté. Au sein de l'AAQ, le nombre de détenteurs d'un DEC ou d'un certificat est en diminution alors que ceux d'un baccalauréat ou d'une maîtrise sont en augmentation. En 1997, 13 % des sondés ont un diplôme collégial contre 5 % seulement en 2011. Pour les mêmes années, ceux détenant un certificat représentent respectivement 49 % et 39 %, un baccalauréat 17 % et 28 % et une maîtrise 7 % et 11 % (AAQ 1997 ; AAQ 2011b). La volonté de l'Association de promouvoir la formation au sein de la discipline semble fonctionner et, en corollaire, la profession devient de plus en plus exclusive parce que seules les personnes ayant suivi un cursus académique spécialisé semblent pouvoir la pratiquer.

Pendant la période 2008-2012, le problème du manque de volontaires pour participer aux instances de l'AAQ persiste. Dans son rapport de fin de mandat, le président sortant Marc Beaudoin s'exprime ainsi en 2009 : « [...] depuis quelle que année [sic], notre association vit encore un problème de relève à sa direction. [...] Les années à venir devront être ponctuées de réflexions et de décisions quant à la meilleure façon de trouver un équilibre entre stabilité et renouvellement des forces. » (AAQ 2009, 8) Peut-être justement à cause du manque de candidatures, il est élu, malgré la traditionnelle rotation annuelle à la présidence, pour un second mandat lors de l'assemblée générale de 2009. Pourtant, l'Association ne manque pas de visibilité pour susciter des

implications. La *Déclaration québécoise sur les archives* remporte un si grand succès qu'elle est portée à l'attention du Conseil international des archives en 2010 puis transformée en *Déclaration universelle sur les archives* et adoptée par l'UNESCO en 2011. Un article du *Devoir*, qui rapporte l'affaire, attribue une grande part de ce succès à l'AAQ : « Après le lancement de la déclaration, l'AAQ s'est emparée du dossier pour le faire connaître à l'échelle mondiale. » (Doyon 2011 10 novembre)

La réforme, 2013-aujourd'hui

Si l'on suit le même découpage des périodes, nous devrions trouver une dixième section allant de 2013 à 2017 avant d'atteindre 2018, dans une onzième période. Pourtant, nous allons nous contenter d'intégrer le présent à la dernière période des 50 années que nous avons revues étant donné que la proximité temporelle avec les événements qui s'y déroulent empêche d'avoir une vue d'ensemble et d'évaluer l'importance des événements et des dynamiques. Nous nous efforcerons quand même de dresser, au mieux de nos connaissances et des ressources à notre disposition, un portrait sociologique de l'Association telle qu'elle se présente depuis 2013. Nous devons également souligner que l'évolution de l'AAQ au cours de cette période influence notre capacité à l'analyser.

D'un point de vue organisationnel, la période 2013-2018 montre la persistance des difficultés à trouver une relève pour siéger au conseil d'administration. Le rythme de rotation aux divers postes de l'Association est très lent, les administrateurs acceptant souvent de réaliser un second mandat. La dynamique a un effet bénéfique puisque, entre 2013 et 2018, leur expérience collective pallie les nombreux changements de personnel salarié. On compte normalement sur les employés pour perpétuer la mémoire associative lorsque les élus doivent céder leur place. Étant donné que ce sont les salariés qui effectuent la majeure partie des tâches administratives, lorsqu'ils quittent leur emploi, ils emmènent avec eux une grande partie des connaissances de l'administration. Or, la conjoncture entraîne une réappropriation des diverses procédures administratives par les élus. Ayant toutes les informations en mains pour évaluer lesdites procédures et les différents services offerts, ils en profitent pour les réviser. Les pratiques communicationnelles sont modifiées et rajeunies. Avant la démocratisation de l'accès au Web, les principales occasions de socialisation, de réseautage et d'échange professionnel se présentaient lors de réunions, dont une grande partie était organisée par l'AAQ. Avec Internet cependant, les occasions d'échange et de partage d'informations et de connaissances sont multipliées infiniment. L'Association cherche donc à proposer aux archivistes des lieux d'échange privilégiés afin de ne pas perdre sa position centrale dans le champ archivistique.

Aussi, elle décide de cesser la publication de *La Chronique* en octobre 2015. En remplacement, il est « décidé de miser sur le numérique pour offrir une infolettre mensuelle à tous ceux qui désirent recevoir les nouvelles de l'AAQ directement dans leur boîte courriel » (AAQ 2016, 14). L'Association cherche ainsi à occuper les nouveaux canaux de communications du champ archivistique ouverts par Internet. C'est dans cette optique qu'un programme de mentorat est mis sur pied à compter de l'automne 2015. Il doit « offr[ir] la possibilité d'être accompagné pour faciliter l'intégration sur le marché du travail et contribuer à la formation et au développement professionnel des jeunes archivistes. [L'] objectif [est de] favoriser le transfert des connaissances entre archivistes et encourager les archivistes à mieux rayonner dans leur milieu » (AAQ 2016, 18). Ainsi, il permet à l'AAQ de s'imposer comme intermédiaire nécessaire à la transmission de connaissances professionnelles dans une ère où les informations circulent librement. Le programme y parvient en plus en offrant un service intéressant pour les membres qu'il cherche à recruter pour préparer la relève au sein de la profession, mais aussi de l'Association : les étudiants. Le développement d'Internet permet aussi de faciliter et d'accélérer l'organisation d'activités, et ce, peu importe où elles doivent avoir lieu. Pour cette raison et à cause du problème récurrent de manque de bénévoles dans les régions, la responsabilité d'organiser des formations se transfère progressivement des régions à la direction générale, ce qui, essentiellement, ne laisse entre les mains des régions que la responsabilité des activités sociales. Cela provoque une nouvelle dynamique de concentration du pouvoir effectif. Plus globalement, l'accélération des communications facilite tellement l'organisation logistique qu'elle peut expliquer le rétrécissement de l'organisation. La capacité d'organisation de chaque individu est démultipliée par la technologie, ce qui réduit le besoin de main-d'œuvre bénévole. Dans ces conditions, il faut prendre en considération le danger de ne plus impliquer la grande majorité des membres de l'Association dans l'organisation des activités réalisées en leur nom et dans leur intérêt. Heureusement, l'AAQ trouve encore le tour, en multipliant les occasions de réflexion et d'échanges, d'impliquer plus d'une centaine de membres chaque année (AAQ 2017).

En guise de conclusion de la période 2013-2018, il importe de mettre en lumière la confiance que l'AAQ a appris à placer, en 50 ans, dans la capacité de la société, du gouvernement et des institutions étatiques québécoises à s'appuyer sur la profession archivistique pour la gestion, la conservation et la diffusion du patrimoine. Alors que, en 1971, elle demandait spécifiquement au gouvernement de nommer un archiviste compétent comme conservateur des Archives nationales du Québec (Baillargeon & Lévesque 2007, 47-48), en 2018, en réaction à la nomination de Jean-Louis Roy en tant que président-directeur général de Bibliothèque et

Archives nationales du Québec, elle souligne la sensibilité « à la diffusion de l'information, à sa préservation, de même qu'aux besoins des utilisateurs de l'information dans des domaines cruciaux comme l'accès à l'information » (Saulnier 2018), bien qu'il n'ait aucune formation en archivistique. Sans doute, l'AAQ est maintenant consciente, et sûre que ses démarches ont eu un impact positif sur la reconnaissance de la discipline archivistique.

Conclusion

Si la démonstration est trop longue pour être résumée ici, rappelons simplement que l'AAQ œuvre à promouvoir et à valoriser l'archivistique, les archivistes et les archives. Elle a emprunté, et suit toujours, la voie de la conciliation plutôt que celle de la contestation. Le respect qu'elle témoigne envers l'ordre établi marque son action et son organisation depuis 50 ans ; c'est qu'elle évolue dans un espace social, le champ archivistique, qui la dépasse. L'évolution de l'AAQ est interreliée avec celle des acteurs dudit champ, y compris celui des archivistes en tant que groupe social duquel elle s'est détachée au fur et à mesure qu'elle s'est institutionnalisée. Pourtant, l'Association, par sa position prépondérante, fondée sur sa propre renommée, mais aussi sur celle de ses membres, et par les outils qu'elle s'est donnés pour agir, joue un rôle structurant dans l'évolution de la discipline archivistique. Elle peut donc en influencer la transformation, même s'il faut rappeler qu'au cours de son histoire, l'AAQ s'est centralisée et hiérarchisée, laissant principalement le pouvoir aux mains d'une minorité d'archivistes qui, à cause de plusieurs dynamiques sociales, se trouvent être les plus privilégiés autant pour la reconnaissance de leur expertise professionnelle que pour leurs conditions de travail. Aussi est-il important d'insister : ce sont les intérêts de tous les archivistes qui, depuis 50 ans, sont représentés par l'Association puisque c'est de leur regroupement qu'elle tire sa légitimité (Gagnon-Arguin 1992a, 19). Retenons aussi du présent travail qu'il s'agit d'une première esquisse d'une histoire sociale de l'AAQ. Elle doit être complétée et approfondie, nuancée et critiquée. Elle soulève plus de questionnements qu'elle en résout sur les relations de pouvoir au sein des différentes instances. Par manque d'informations facilement accessibles, il n'a pas été possible de déterminer des critères objectifs de hiérarchisation sociale et il a été impossible, faute de temps et d'espace, d'étudier le degré d'initiative, d'autonomie et d'autorité, donc de pouvoir effectif, dont bénéficient les bénévoles, notamment au sein des divers comités permanents¹¹. Finalement, quoiqu'il ait été dit sur les luttes, violences et hégémonies dans le champ

11. Certaines sources utiles à la recherche sur l'histoire de l'AAQ seront bientôt rendues disponibles. La très grande majorité des parutions de *La Chronique* devrait être numérisée au cours de l'été 2018 et sera mise à la disposition des chercheurs sur demande.

archivistique, il faut garder en tête que tous les acteurs dont nous avons parlé, et les autres aussi, ont été animés, au cours des cinquante dernières années, par la volonté de faire progresser la profession. Ils se sont impliqués pour eux-mêmes, en tant que professionnels, mais aussi pour que

la société bénéficie de la conservation et de la diffusion de ses documents. À l'instar de Catherine Dugas, nous saluons « la loyauté de ces bénévoles et leur passion pour leur association » (Dugas 2017, 140).

SOURCES CONSULTÉES¹²

- Association des archivistes du Québec. 1979, décembre. s.n. *La Chronique* VII (7).
- Association des archivistes du Québec. 1981. *Statistiques*.
- Association des archivistes du Québec. 1986a. *Procès-verbal de réunion, direction de la section des archives historiques, du 19 août 1986*.
- Association des archivistes du Québec. 1986b. *Procès-verbal de réunion, direction de la section des archives historiques, du 22 septembre 1986*.
- Association des archivistes du Québec. 1989. *Rapport préliminaire du comité d'orientation de l'Association des archivistes du Québec*.
- Association des archivistes du Québec. 1990a. *Rapport final du comité spécial sur la recherche d'une identité et d'un idéal commun*.
- Association des archivistes du Québec. 1990b. *Rapport du comité spécial sur les structures*.
- Association des archivistes du Québec. 1991. *Rapport du comité de promotion et de recrutement au sujet de la place des étudiants dans l'Association*.
- Association des archivistes du Québec. 1993, novembre. La reconnaissance professionnelle des membres de l'Association des archivistes du Québec: une question de crédibilité. *La Chronique* XXIII (3): 21-24.
- Association des archivistes du Québec. 1994, avril. Opinion du lecteur. *La Chronique* (8): 3-4.
- Association des archivistes du Québec. 1994. *Rapport de sondage auprès de la section de Montréal*.
- Association des archivistes du Québec. 1997. *Rapport d'enquête sur le membership du comité de recrutement*.
- Association des archivistes du Québec. 1998a. *Rapport annuel 1997-1998*.
- Association des archivistes du Québec. 1998b. *Grille salariale 1998*.
- Association des archivistes du Québec. 2002. *Rapport annuel 2001-2002*.
- Association des archivistes du Québec. 2003a. *Rapport annuel 2002-2003*.
- Association des archivistes du Québec. 2003b. *Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2003*.
- Association des archivistes du Québec. 2005. *Résultat de la consultation sur l'état des salaires et des avantages sociaux ainsi que sur la place des femmes dans les services d'archives du Québec*.
- Association des archivistes du Québec. 2007a. *Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2007*.
- Association des archivistes du Québec. 2007b. *Rapport annuel 2006-2007*.
- Association des archivistes du Québec. 2009. *Rapport annuel 2008-2009*.
- Association des archivistes du Québec. 2011a. *Résultats du sondage auprès des étudiants*.
- Association des archivistes du Québec. 2011b. *Enquête salariale 2011*.
- Association des archivistes du Québec. 2015. *Rapport annuel 2014-2015*.
- Association des archivistes du Québec. 2016. *Rapport annuel 2015-2016*.
- Association des archivistes du Québec. 2017. *Statistiques des membres 2016-2017*.
- Association des archivistes du Québec. s.d. *Évolution du membership et de l'échelle salariale 1998-2006*.
- Baillargeon, D. & M. Lévesque. 2007. L'Association des archivistes du Québec: une association impliquée, des archivistes engagés. *Archives* 39 (1): 43-92.
- Beaudin, F. 1976. *Rapport de la présidence 1975-1976*.
- Beaudin, F. 1982, décembre. Née à Québec...Mais conçue à Santa Fe, New Mexico (USA)... et à Québec! *La Chronique* XI (4): 5-6.
- Beaudoin, M. 1979. *Rapport du secrétaire 1978-1979*.
- Beaudoin, M. 1993, mars. Mot du président. *La Chronique* XXII (8): 1-2.
- Boudreau, A. 1987, mai. Les Parler pour parler de l'AAQ. *La Chronique*: 8-9.
- Caron, G. 1982. *Rapport du secrétaire 1981-1982*.
- Couture, C. 1980. *Rapport de la présidence 1979-1980*.
- Couture, C. 1988, octobre. Le mot du président. *La Chronique* XVIII (3): 1-2.
- Couture, C. 2000. Un bilan de l'évolution de l'archivistique québécoise. *Archives* 32 (1): 37-48.
- Dessureault, L.-R. 1993, février. Mot de la direction. *La Chronique* XXII (7): 1-2.
- Dickinson, J. A. & B. Young. 2009. *Brève histoire socio-économique du Québec* (4^e édition). Québec: Septentrion.
- Doyon, F. 2011, 10 novembre. La déclaration universelle sur les archives: une initiative toute québécoise. *Le Devoir*. Consulté le: 22 mai 2018. <www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/335686/la-declaration-universelle-sur-les-archives-une-initiative-toute-quebecoise>.
- Dugas, C. 2017. La division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal et l'Association des archivistes du Québec: des chemins croisés. *Archives* 46 (2): 133-143.
- Fillion, C. 1991, mai. Nouvelles du conseil d'administration et du comité exécutif. *La Chronique* XXI (1): 4.

12. Tous les états financiers et tous les procès-verbaux d'assemblée générale annuelle ont été consultés et utilisés sous la forme de données statistiques compilées par nos soins et il serait inutilement long de les énumérer ici. On peut trouver ces documents dans le Fonds de l'Association des archivistes du Québec (P866) à BAnQ Québec ou au secrétariat de l'Association des archivistes du Québec.

- Gagnon-Arguin, L. [inédit]. L'Association des archivistes du Québec à travers « ses » histoires.
- Gagnon-Arguin, L. & D. Chouinard. 2007. Les archivistes du Québec; placer la mémoire au cœur de l'action. In *Actes du 36^e congrès de l'AAQ*. Québec: Association des archivistes du Québec, 174-193.
- Gagnon-Arguin, L. 1992a. L'Association des archivistes du Québec: vingt cinq ans d'histoire. *Archives* 24(1-2): 9-47.
- Gagnon-Arguin, L. 1992b. L'Association des archivistes du Québec. In *L'archivistique, son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Québec: PUQ, 124-178.
- Gagnon-Arguin, L. 1994. Les 20 ans de la revue *Archives*: analyse des articles et des auteurs de 1969 à 1988. *Archives* 25 (3): 3-22.
- Gagnon-Arguin, L. 2008. Les revues professionnelles en sciences de l'information au Québec. *Documentation et bibliothèques* 54 (2): 189-192.
- Garon, L. 2007. L'Association des archivistes: du congrès de 1988 à 2006. *Archives* 39 (1): 3-42.
- Garon, R. 1974. L'Association des archivistes du Québec. *Archives* 74 (2): 5-10.
- Garon, R., C. Minotto & C. Couture. 1978. L'Association des archivistes du Québec en 1978: bilan et perspectives, trois points de vue. *Archives* 10 (2): 57-67.
- Gendron, M. 1988, avril-mai. Nouvelles du secrétariat. *La Chronique* XVII (10): 4.
- Gougeon, J. & M. Lebeau. 1992, décembre. Un moment historique tant attendu! *La Chronique* XXII (5): 3-7.
- Héon, G. 1977. *Rapport de la présidence 1976-1977*.
- Héon, G. 1994. Louise GAGNON-ARGUIN, *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Recherches sociographiques 35 (2): 331-333.
- Héon, G. 1996. L'exploitation de l'information au secrétariat administratif de l'Association des archivistes du Québec. *Archives* 27 (3): 11-27.
- Héon, G. 2017. L'Association des archivistes du Québec: une association en phase avec sa société. *Histoire Québec* 22 (3), 5-7.
- Juneau, R. 1991, juin. Mot du président. *La Chronique* XXI (2): 1,4.
- Lajeunesse, M. 2008. Les associations professionnelles en sciences de l'information au Québec. *Documentation et bibliothèques* 54 (2): 179-184.
- Lambert, J. 1995, novembre. Mot du président. *La Chronique* XXV (5): 1-5.
- Lambert, J. 1996, mars. Mot du président. *La Chronique* XXV (9): 1-4.
- Larouche-McClemens, M. 1984. *Rapport de la présidence 1983-1984*.
- Leblanc-Sauvé, N. 1986. Rapport de la trésorerie. *Rapport annuel 1985-1986*. Association des archivistes du Québec, 21.
- Leblond, A. 1994, mars. Opinion du lecteur. *La Chronique* XXIII (7): 3.
- Lessard, C. 1982, décembre. L'AAQ après quinze ans... quelques propos d'un ancien président. *La Chronique* XII (4): 6.
- Lévesque, M. & L. Gagnon-Arguin. 2017. L'Association des archivistes du Québec, 1967-2017: 50 ans d'engagement professionnel et social. *Cap-aux-Diamants* (131): 4-6.
- Martineau, A. 1978. *Rapport de la présidence 1977-1978*.
- Mathieu, J. 1971. *Rapport de la présidence 1970-1971*.
- Nahuet, R. 2007. L'AAQ: la formation et le perfectionnement en archivistique. *Archives* 39 (1): 93-111.
- Raiffaut, J. 1988, septembre. Dans le courrier: Archiviste émérite, oui, mais... *La Chronique* XVIII (2): 7.
- Roberge, M. 1988, décembre. Démission du directeur de la section Gestion des documents. *La Chronique* XVIII (5): 2-4.
- Saulnier, C. 2018. *Réaction à la nomination de M. Jean-Louis Roy en tant que président-directeur général de BAnQ*.
- Sauvageau, A. 1993, décembre. Nouvelles de la région Est: exercer sa profession comme contractuel. *La Chronique* XXIII (6): 9-11.

LE GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA): ÉLÉMENTS DE SON ÉVOLUTION ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DEPUIS 30 ANS

Robert NAHUET

Archiviste
Bibliothèque et Archives Canada
robert.nahuet@canada.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) aura 30 ans en 2018. Il nous semblait opportun de brosser, même à grands traits, les principaux éléments de son évolution et sa contribution au développement de l'archivistique au Québec. En tout premier lieu, nous présenterons ce groupe de recherche et ses objectifs spécifiques. Nous dévoilerons par la suite les principaux éléments de l'évolution de son comité de direction: des membres fondateurs au «foisonnement» des membres depuis la dernière décennie. Dans une deuxième partie, nous étudierons le réseau du GIRA en prenant en compte les conférenciers, présentateurs et commentateurs qui se sont succédé pendant plus de deux décennies lors des rencontres tenues tous les quatre ans. Il s'agit de dégager une image de l'étendue des contacts professionnels des membres du groupe de recherche. Une troisième partie dressera un panorama des rencontres tenues depuis 1990 et identifiera les points de convergence entre ces symposiums. Nous aborderons la recherche en archivistique et la place occupée par celle-ci tout au long des rencontres dans une quatrième partie et tenterons également de lever le voile sur l'existence d'un champ spécifique pour la recherche en archivistique au Québec. Nous terminerons par une conclusion qui identifiera les traits caractéristiques de l'archivistique au Québec, qui a nettement atteint un seuil de maturité, et le rôle joué par le GIRA.

The Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA): 30 Years of Evolution and Activities

In 2018, the Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) will mark 30 years of existence. It seemed reasonable, at this moment, to outline the major events in its history as well as its contribution to the development of archival science in Québec. We will begin by outlining this research group's objectives. We will then describe the principal milestones of the history of its management committee, from the founding members to the enthusiastic energy of the most recent members. In the second part of this article, we will examine the GIRA network and pay special attention to the remarks made by conference speakers, presenters and commentators over a two-decade period, at meetings held every four years. The purpose is to illustrate the span of professional contacts of the members of this research group. The third part of this article will focus on the meetings held since 1990 and will identify the points of convergence among the symposia. In the fourth part, we will also focus on research in archival science and its role over the course of these meetings. We will attempt to showcase archival research in Québec as a specific field. The conclusion will identify the characteristics of archival science in Québec, as a mature undertaking, and the part played by the GIRA.

Présentation du GIRA

Le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique voit le jour à l'été 1987, sous l'impulsion de Carol Couture, Jean-Yves Rousseau et Jacques Ducharme. Le tout premier fruit de réflexion du groupe est la production d'un article dans la revue *Argus* (Couture 1987). C'est à dessein, on peut le croire, que les auteurs ont préféré le publier dans une revue de bibliothéconomie/sciences de l'information

plutôt qu'en archivistique pour justement présenter cette «nouvelle discipline» aux lecteurs d'un domaine connexe ou discipline sœur de l'archivistique québécoise et non pas à des «convertis». Cet article sera diffusé largement dans les divers programmes d'enseignement universitaire au Québec. Il constitue en quelque sorte le socle théorique sur lequel la «nouvelle archivistique québécoise» s'édifie et le positionnement du GIRA sur la scène archivistique nationale et internationale.

Dès le départ, trois éléments majeurs animent les réflexions et activités du GIRA : l'archivistique bien sûr, mais une archivistique renouvelée et originale qui s'appuie sur les principes et concepts hérités d'une archivistique plus traditionnelle d'inspiration européenne, mais également sur les bases méthodologiques et les outils du *records management* américain. Le second élément est la place octroyée à la recherche en archivistique, véritable avant-garde assurant à cette dernière son plein développement et sa reconnaissance comme discipline à part entière; elle est au cœur de la création et du développement du GIRA. Troisièmement, l'ouverture vers les autres disciplines afin de ne pas isoler l'archivistique québécoise, maintenir des liens avec les disciplines des sciences humaines ou sociales ainsi qu'avec les domaines qui interviennent dans la sphère de l'archivistique, notamment les technologies de l'information.

Plus prosaïquement, la mission du GIRA se décline en cinq points (GIRA, Mission) :

- Rapprocher l'archivistique à la problématique de différentes disciplines;
- Fournir aux professionnels un forum de discussions axé en priorité sur la théorie;
- Apporter une contribution théorique à des réflexions déjà entreprises par les milieux professionnels;
- Participer à l'établissement d'un programme de recherches et à la définition de ses priorités;
- Intervenir auprès des décideurs sur des situations mettant en cause une problématique archivistique particulière.

Pour la suite, l'évolution du GIRA est inséparable de ses propres activités et interventions qui apparaissent plus loin dans le présent texte.

Réseau : comité directeur – 1987-2018¹

À sa fondation à l'été 1987, le GIRA regroupe alors trois membres (fondateurs) : Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau; Couture et Rousseau sont à l'Université de Montréal, respectivement professeur à l'EBSI et directeur du Service des archives; pour sa part Ducharme œuvre aux Archives nationales du Québec (ANQ) à Montréal (qui deviendront une constituante importante de BAnQ). Lors de la première rencontre en 1990, trois autres personnes se joignent à cette équipe, soit Denys Chouinard des Archives de la ville de Montréal; Normand Gouger des ANQ (Jacques Ducharme étant décédé); et Marcel Lajeunesse, professeur en sciences de l'information à l'EBSI. En

1994, le GIRA regroupe six personnes, dont trois nouvelles : Jacques Grimard, directeur aux Archives nationales du Canada; Jean-Claude Robert, professeur d'histoire à l'UQAM; et Louise Gagnon-Arguin, professeure d'archivistique à l'EBSI. Lors du troisième symposium en 1998, cinq membres restent en poste (Normand Gouger est décédé entre-temps); un étudiant aux études supérieures de l'EBSI est alors intégré au groupe (Rabii Bannouri), mais n'est actif qu'à ce moment. Daniel Ducharme des ANQ rejoint le groupe et y participe encore (2018).

Pour sa rencontre en 2002, le GIRA peut compter sur la présence de sept personnes, un « noyau dur » composé de cinq personnes (Carol Couture, Daniel Ducharme, Louise Gagnon-Arguin, Jacques Grimard, Marcel Lajeunesse; Jean-Claude Robert s'étant retiré) auquel s'insèrent Sabine Mas et Claude Minotto (respectivement professeure d'archivistique à l'EBSI et directeur du Service des archives de l'Université de Montréal). Lors du cinquième symposium en 2006, la composition du comité directeur reste inchangée par rapport à 2002.

Le sixième symposium en 2010 marque un certain renouveau puisque s'ajoutent de nouvelles figures : Aïda Chebbi (doctorante à l'EBSI), Yvon Lemay (professeur d'archivistique, EBSI) et Robert Nahuet (archiviste, Bibliothèque et Archives Canada). Carol Couture a alors quitté le GIRA et Sabine Mas devient la responsable du groupe². Mais la « véritable révolution » apparaît en 2014, car la responsable s'entoure d'un groupe de 12 personnes, majoritairement de l'EBSI. Pour sa part, le comité de direction du symposium 2018 est plus que foisonnant et regroupe 14 personnes, dont des professeurs en archivistique de l'EBSI, mais également de l'Université Laval et de l'UQAM; auxquelles s'ajoutent des doctorants de l'EBSI et des collaboratrices (GIRA 2018a) <gira-archives.org/membres>.

Quelques tendances majeures :

- Couture a occupé le poste de responsable du GIRA pendant presque 20 ans, à travers ses nombreuses autres occupations et fonctions professionnelles.
- On note la présence de professeurs des disciplines sœurs : histoire et sciences de l'information, dont Jean-Claude Robert et Marcel Lajeunesse.
- Participation de gestionnaires chevronnés dont Jacques Grimard et Claude Minotto.
- Véritable ouverture à partir de 2010. Le comité directeur fait place à des représentants d'autres

1. Nous utilisons ici le terme « comité directeur » pour désigner les membres du GIRA, car ceux-ci demeurent assez limités jusqu'en 2010.

2. Malheureusement, Jacques Grimard, professeur d'archivistique à l'EBSI depuis 2001, s'éteint en octobre 2007. Voir *L'archiviste : constructeur, gardien et communicateur. Mélanges en hommage à Jacques Grimard*, sous la direction de Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin. Presses de l'Université du Québec, 2009.

institutions, bien que l'EBSI/Université de Montréal soit « surreprésentée ».

- Depuis 2014, des représentantes des programmes d'archivistique de l'UQAM et de l'Université Laval participent comme membres réguliers.

Réseau : conférenciers, présentateurs, commentateurs – 1990-2014³

Tout d'abord, il convient de rappeler que les deux premiers symposiums, soit celui de 1990 et de 1994, s'étalent sur deux journées. Il s'avère donc naturel que ces deux premiers regroupent, avec celui de 2006, le nombre le plus élevé de présentateurs, conférenciers, modérateurs et commentateurs ; donc respectivement 18, 25 et 22, alors que la moyenne est d'environ 17.

Seuls, ces chiffres ne veulent pratiquement rien dire, sinon qu'ils permettent de dégager la pointe de l'iceberg d'un réseau de contacts professionnels des membres organisateurs du GIRA. La fragmentation de ces participants selon les occupations/fonctions des conférenciers et présentateurs s'avère davantage pertinente. On consultera l'Annexe 1 à ce sujet. À travers les sept rencontres du GIRA, des tendances émergent sur cette période de 25 ans. Ainsi, le groupe le plus fortement représenté tout au long de cette période est celui des gestionnaires ou membres d'une direction, d'un service ou d'une institution vouée principalement ou exclusivement aux archives ; qu'il s'agisse d'un directeur du service de la gestion des documents et des archives d'une université ou d'un PDG des Archives nationales du Canada, titre fictif bien entendu. Vient en second lieu, le groupe des professeurs en archivistique, surtout de l'EBSI, mais aussi d'autres universités québécoises (Université Laval notamment), canadiennes (York à Toronto et Université du Manitoba à Winnipeg), mais également d'Europe (Belgique, Université catholique de Louvain ; France, Université de Haute-Alsace ; Suisse, Université de Berne).

Les archivistes professionnels et praticiens constituent le troisième groupe en importance de ce réseau avec 13 personnes, issues surtout des institutions publiques et parapubliques. Le quatrième groupe est constitué des professeurs d'histoire/historiens et rassemble quelque 11 personnes. Le dernier groupe en importance est celui des professeurs en sciences de l'information dont 10 membres ont participé aux rencontres du GIRA à titre de conférenciers, commentateurs ou présidents de séance. Par ailleurs, bien que tous les thèmes n'aient pas toujours regroupé un nombre égal de

personnes œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, sept personnes au total ont participé aux symposiums du GIRA à titre de conférenciers ou commentateurs, voire présentateurs ou animateurs.

Tentons maintenant de signaler des éléments communs tout au long de ces 25 ans :

- La volonté d'établir un équilibre entre la théorie et la pratique : les professeurs d'archivistique et les responsables de centres d'archives occupent une place majeure tout au long de la période, à part presque égale.
- La présence de professionnels et de professeurs des disciplines « connexes » (histoire, droit, sciences de l'information et technologies de l'information) témoigne de la volonté de faire une place à ces disciplines dans la réflexion sur l'archivistique contemporaine. Leur apport s'avère toujours contributif que ce soit sur les fonctions archivistiques ou sur des réflexions concernant la recherche.
- Loin de se limiter au seul territoire québécois, les conférenciers proviennent du Canada anglais, mais aussi de quelques pays francophones d'Europe, même si leur présence n'est pas la même à toutes les rencontres.

Panorama des thèmes des rencontres⁴

En un peu moins de 30 ans, le GIRA a tenu huit rencontres, soit une tous les quatre ans, de 1990 à 2018. À l'aune de l'évolution de cette discipline professionnelle au Québec, les thèmes abordés par le Groupe sont à l'image des questionnements et réflexions des universitaires et professionnels de l'archivistique québécoise. Il ne faut donc pas se surprendre si le tout premier symposium questionne justement la place de l'archivistique au sein des sciences de l'information, mais aussi par rapport à ses disciplines sœurs (connexes) que sont l'histoire, le droit, l'administration et les technologies de l'information ; de plus, la réflexion sur la recherche y occupe une place importante. Le second symposium prend place en 1994 et porte sur le rôle social de l'archiviste. Donc, après avoir tenté de définir la discipline, on s'intéresse aux activités sous la responsabilité de ce professionnel. Rappelons que le terme archiviste au Québec fait référence autant au spécialiste de la gestion des documents (actifs et semi-actifs) qu'au responsable des archives historiques d'une institution ; ce qui n'est pas le cas au Canada anglais, tout au moins.

3. Puisque la rencontre 2018 n'a pas encore eu lieu lors de la rédaction du présent article, il s'avère donc impossible de dégager la provenance professionnelle des conférenciers et commentateurs.

4. L'ensemble des actes des symposiums du GIRA sont disponibles sous <gira-archives.org/publications/>. Nous rappelons qu'il s'agit ici d'un bref survol des grands thèmes développés lors des diverses rencontres du GIRA.

Une des pierres angulaires des fonctions de l'archivistique contemporaine concerne l'évaluation. C'est donc à ce thème ambitieux et difficile à cerner que s'attaque le troisième symposium du GIRA. Dans le cadre de cette rencontre, les présentateurs et conférenciers visent à répondre aux besoins des administrations contemporaines, mais également aux défis de la recherche. Si le but ultime de l'archivistique est de constituer des témoignages pertinents de notre société, il convient de procéder à cette quête en amont ou lorsque les documents sont également au stade actif.

Les symposiums 4 et 7 abordent des thèmes davantage liés aux documents numériques ou technologiques. Dans un premier temps, la gestion des documents numériques ou électroniques impose de gérer des fichiers « stables » avec un contenu relativement structuré. Cependant, la prise en charge des archives du Web nous oblige à prendre en compte des documents dynamiques, « insaisissables » ou en pleine évolution. Tout d'abord, l'archivistique doit définir à nouveau le terme « document » qui ne se restreint plus au support et à son contenu comme c'est le cas avec le document analogique, mais doit inclure les métadonnées indispensables à la description du document et ses caractéristiques. Les métadonnées déterminent également la place du document et son rôle au sein d'un fonds, par l'entremise du plan de classification.

Il est possible d'établir un parallèle entre la troisième et la cinquième rencontre portant spécifiquement sur l'évaluation des archives et sur les archives comme ressources stratégiques. L'évaluation constitue la fonction archivistique incontournable où l'archivistique se distingue des autres disciplines sœurs, dont les sciences de l'information. C'est également la fonction qui permet à l'archiviste de séparer le bon grain de l'ivraie. Au cœur de la discipline archivistique, l'évaluation nous oblige à faire un constant aller-retour entre des énoncés hautement théoriques et des applications techniques répondant à des besoins concrets. En bref, il faut que la théorie soit applicable, qu'elle permette de poser un regard critique sur les outils à utiliser, mais il faut également que cette mise en œuvre couvre plusieurs institutions, voire un secteur tout entier⁵.

Le cinquième symposium porte donc sur la reconnaissance des archives comme ressources stratégiques. C'est en fait

une reconnaissance des archives comme ressources sans lesquelles les organisations contemporaines ne pourraient pas fonctionner. Faire reconnaître à cette information organique et consignée un statut de premier ordre, c'est également reconnaître à ses professionnels un rôle clé à travers toute la chaîne documentaire. Mais surtout, cela témoigne de la pertinence et du rôle de cette discipline professionnelle tant pour répondre aux exigences des administrations actuelles qu'aux besoins de la recherche.

Les archives sont reconnues comme élément indispensable à la constitution de la mémoire (à long terme), mais aussi comme outil de gestion des organisations contemporaines. En archivistique, la notion de documents essentiels ou *vital records* est une notion bien connue. Elle vise à identifier et préserver les ressources indispensables au rétablissement des activités majeures d'une organisation à la suite d'une catastrophe naturelle ou une perte totale de données. Toutefois, le vocable « ressource stratégique » renvoie à une dimension plus concrète, plus terre à terre et proche de la réalité des organismes actuels. De cette manière, il ne s'agit pas d'être prêt à faire face à des situations d'urgence, mais bien aux opérations quasi quotidiennes des organisations contemporaines. L'identification des archives stratégiques suppose l'étude des liens entre la mission, les orientations stratégiques, les plans d'affaires, les processus d'affaires et les documents eux-mêmes. En fait, il s'agit de documents liés à la réalisation de la mission de l'organisme et à ses principaux objectifs (planification stratégique).

La recherche en archivistique : au cœur de la mission du GIRA

Dès la première rencontre du GIRA en 1990, la place de la recherche au sein de la discipline archivistique est inscrite noir sur blanc lors de ce premier symposium. Le mot d'ouverture souligne à juste titre que le dynamisme d'une discipline peut être mesuré à l'aune de la recherche et du développement. L'essor de la discipline archivistique repose sur l'élaboration d'un corpus scientifique basé sur des principes, des théories et des approches.

Que la recherche en archivistique épouse un caractère pratico-pratique avec des retombées concrètes à plus ou moins brève échéance ou qu'elle adopte un créneau de haut niveau, les préoccupations pour la recherche sont au cœur des rencontres du GIRA. En témoigne notamment le troisième symposium sur l'évaluation des archives qui présente les aspects théoriques de cette fonction archivistique par l'identification des concepts, méthodologies et applications. À cet égard, un aspect de la recherche en archivistique s'avère lié aux défis auxquels font face les organisations contemporaines.

5. L'élaboration des calendriers de conservation au sein de la fonction publique et parapublique au Québec fait appel à des professionnels issus de divers horizons, notamment des gestionnaires et hauts administrateurs du secteur privilégié, des historiens, des juristes et, bien sûr, des archivistes. Les récentes modifications de structures au sein du secteur de la santé et des services sociaux ont été telles que des changements importants ont dû être faits aux calendriers de conservation des institutions de ce milieu. Aussi, le processus de fusion au niveau municipal au Québec a également forcé les archivistes du Québec à se doter d'outils permettant de juguler ces importantes modifications.

Dans le cadre du cinquième symposium dévolu aux archives comme ressources stratégiques, on serait tenté de croire qu'un tel thème rejoindrait bien davantage les préoccupations concrètes des gestionnaires ou administrateurs. Or cette rencontre a donné lieu à la présentation d'une recherche doctorale intitulée « Comment répondre aux besoins d'information de cadres intermédiaires municipaux ». Ici, la mémoire organisationnelle n'est pas réservée à une vague notion faisant exclusivement référence aux seules archives historiques anciennes. Cette mémoire inclut l'accès, l'utilisation de l'information et sa mise en œuvre. En somme, même si la recherche s'avère liée aux défis contemporains, des études sur l'état de la situation afin d'y examiner les mécanismes d'appropriation, d'utilisation et de conservation de la mémoire y occupent une place importante. Ainsi, des questions fondamentales comme celles sur la notion de mémoire organisationnelle s'inscrivent dans la problématique des chercheurs contemporains.

Lors du sixième symposium intitulé « Les archives : de l'information à l'émotion » (GIRA, 2010) les préoccupations des organisateurs sont nettement de haut niveau. Les contributions des présentateurs et conférenciers amènent les participants à réfléchir sur l'utilisation jusqu'alors inusitée des documents d'archives, entre autres par des artistes ou dans le cadre d'expositions multimédias. Au-delà des images projetées, c'est un questionnement sur les archives et leur rôle dans la société, sur la transmission de la mémoire et du savoir qui nous interpelle et alimente la réflexion ; quitte à réévaluer des façons de faire, sinon des principes archivistiques dans un avenir prochain. Ce n'est pas « étrange » qu'une présentation ait été l'œuvre d'un professeur de l'EBSI et d'une finissante de la maîtrise de cette même institution, s'attachant à l'archive comme génératrice d'émotions. Il s'agit d'un pan tout nouveau de la recherche en archivistique au Québec.

Le programme du huitième symposium, à venir à l'automne 2018, focalise directement sur les diverses facettes de la recherche en archivistique, comme en témoigne l'appel à communication (<gira-archives.org/activites/8e-symposium-2018/>.). Ainsi, les organisateurs dégagent trois principaux volets à ce questionnement sur la recherche en cours et à venir concernant cette discipline : « L'état de la recherche en archivistique ». Ce thème vise à identifier l'émergence de « nouveaux champs » au sein de cette discipline, mais également à distinguer l'originalité de la recherche en archivistique par rapport à une recherche dans ou sur les archives, voire face aux autres disciplines qui utilisent des documents d'archives. « Les conditions de la recherche en archivistique ». Dans quelles conditions se réalise la recherche en archivistique et quels sont les rôles des organismes subventionnaires et des institutions nationales ? Quel est l'impact des axes de financement sur la stratégie et le type de recherche en archivistique ? « La diffusion et l'exploitation

de la recherche en archivistique ». Il est ici question des « retombées scientifiques, professionnelles et sociales de la recherche en archivistique » et des divers « moyens de faciliter la diffusion et la mise en valeur de la recherche en archivistique ? » (GIRA 2018, Appel à communication).

À travers les divers symposiums du GIRA sur près de 30 ans, on peut facilement dresser le constat de la prévalence de la fonction « recherche » tout au long de cette période. Pour les uns, la présence de la recherche en archivistique au Québec et d'une recherche originale ne se dément pas. La prise en compte des divers articles publiés dans la revue *Archives* de l'Association des archivistes du Québec notamment, ainsi que des travaux de maîtrise (essais, rapports de stage, mémoires) ou thèses de doctorat concourent à la vitalité de ce volet de la discipline archivistique depuis les dernières décennies. Par ailleurs, d'autres s'interrogent sur la véritable originalité de la recherche en archivistique par rapport aux recherches menées dans ou sur les archives par les spécialistes d'autres disciplines. En fait, il s'agit de vérifier la constitution d'un champ spécifique à la recherche en archivistique.

Nous avons souligné précédemment l'importance de la recherche archivistique et son rôle indéniable sur le développement en tant que tel de la discipline, mais il est également nécessaire que cette discipline ait un objet spécifique. Au Québec, la gestion de « l'information organique et consignée » constitue justement cet objet particulier. De plus, depuis la publication de la thèse de doctorat de Louise Gagnon-Arguin, nul ne saurait contester le statut de « discipline » à part entière à l'archivistique au Québec (Louise Gagnon-Arguin 1992). Nous sommes donc en présence de deux éléments préalables à la reconnaissance de la recherche en archivistique : 1- l'archivistique est reconnue pleinement comme une discipline (professionnelle), 2- son objectif spécifique a été clairement établi.

Maintenant qu'en est-il du champ de recherche spécifique dévolu à l'archivistique québécoise ? Déjà dans sa communication présentée lors du premier symposium du GIRA en 1990 (Louise Gagnon-Arguin 1990), elle souligne des éléments originaux de la recherche en archivistique sous sept points : 1) Finalité et objet de l'archivistique ; 2) Rôle social de l'archiviste, sa place dans la société ; 3) Situation de l'archivistique dans le champ des connaissances ; 4) Discipline archivistique en elle-même ; 5) Connaissance du milieu dans lequel l'archiviste évolue ; 6) Formation ; 7) Autres sujets spécifiques à l'archivistique. Dans une étude plus contemporaine, Carol Couture propose une typologie des champs de recherche en archivistique qui présente neuf champs de recherche avec une description de leur contenu respectif. On trouvera à l'Annexe 2 ce tableau (Couture 1999 ou <mapageweb.umontreal.ca/couturec/rapport/chap3_2.htm#recher2>.).

Par conséquent, la démonstration du champ spécifique de la recherche en archivistique est d'ores et déjà bien établie. Les prochaines décennies permettront de dégager les thèmes privilégiés et les approches choisis. Mais la recherche en archivistique au Québec s'avère nettement inscrite dans une réflexion des diverses disciplines des sciences humaines et sociales.

Conclusion

Passer en revue les actes des colloques du GIRA depuis 1990, c'est un peu brosser le portrait de l'évolution de l'archivistique au Québec, tant par les thèmes abordés que par les communications présentées. Des réflexions de départ aux interrogations plus actuelles, le GIRA a su tenir compte autant du milieu académique que celui de la pratique, mais il a surtout été un élément mobilisateur et dynamisant de cette réflexion sur la discipline et sur la profession. À cet égard, le GIRA œuvre à l'avancement de la discipline archivistique. Ce groupe de recherche peut faire siens les caractéristiques propres à l'archivistique québécoise et le rôle moteur qu'il y a joué :

- Absence de cloisonnement en archivistique au Québec entre professionnels sur le terrain et professeurs ou académiques. Pas d'évolution en silo ou écart irrécupérable entre praticiens et théoriciens de cette discipline professionnelle.
- Reconnaissance des sphères de compétence à chaque groupe, mais interrelations entre les « intellectuels » et les « praticiens ».
- Contribution essentielle des professionnels à la recherche (articles dans les revues) et à l'enseignement, surtout dans le cadre des cours offerts au niveau des certificats dans les universités. Mentionnons

également depuis 2016 la création du Fonds Michel Champagne (professionnel à la Direction de la gestion des documents et des archives ou DGDA de l'Université de Montréal depuis plus de 25 ans) qui permet l'octroi de deux bourses d'études aux étudiants en archivistique sur une base annuelle jusqu'en 2020. Ce fonds est sous la responsabilité de la DGDA de l'UdeM. Pareille initiative témoigne éloquentement des liens entre les individus, les instances sur le terrain et les programmes de formation.

- Seuil de maturité de l'archivistique au Québec comme discipline et comme profession. La discipline s'est dotée d'un corpus théorique et méthodologique basé sur des principes et des approches spécifiques.
- L'archivistique au Québec reconnaît les deux volets : la gestion des documents et la gestion des archives historiques. Ces volets répondent à des besoins différents, mais une réelle interaction/interpénétration existe.
- Sous l'angle de la profession, les grandes fonctions de l'archivistique québécoise sont pleinement reconnues : de l'acquisition à la diffusion. Toutefois, bien que pouvant être autonomes, ces fonctions sont en fait interreliées et ne sauraient exister en vase clos. L'impact d'une fonction sur les autres que ce soit en aval ou en amont de l'ensemble de la chaîne documentaire.

Par ses questionnements, ses axes de réflexion, les thèmes abordés et les pistes de recherche, le GIRA joue un rôle de premier plan dans le développement et l'évolution de la discipline archivistique au Québec. Le GIRA et ses membres (fondateurs et plus récents) ont établi les balises disciplinaires, des approches ; ils ont également remis en question certains principes, mais surtout évalué des pistes de solution et des axes de réflexion.

ANNEXE 1

OCCUPATIONS-FONCTIONS ET MILIEUX DES CONFÉRENCIERS

A - Archivistique

- 1- Professeur (archivistique)
- 2- Poste de gestionnaire/direction
- 3- Professionnel/praticien

B - Disciplines sœurs

- 1- Professeur en histoire/historien
- 2- Professeur en sciences de l'information
- 3- Professeur autres domaines
- 4- Professeur en muséologie
- 5- Professeur en droit

C - Professionnels (autres domaines, hors archivistique)

- 1- Technologies de l'information et communication
- 2- Audiovisuel
- 3- Préservation
- 4- Webmestre
- 5- Droit

D - Direction et haute direction (hors archivistique)

- 1- Direction
- 2- Haute direction

6. Nous incluons également les présentateurs et commentateurs à ce groupe.

ANNEXE 2

TPOLOGIE DES CHAMPS DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE

Champs de recherche	Description du contenu
1 Objet et finalité de l'archivistique	- Archives en tant qu'objet d'intervention (information/document/archives) - Finalité : conservation, accès, efficacité administrative, etc. - Utilité des archives
2 Archives et société	- Rôle social et place de l'archiviste dans la société - Archivistique en tant que discipline - Archivistique en tant que profession
3 Histoire des archives et de l'archivistique	- Histoire des archives - Développement des principes et assises de l'archivistique
4 Fonctions archivistiques	- Création, évaluation, acquisition, classification, description, conservation et diffusion
5 Gestion des programmes et des services d'archives	- Théorie et pratique des organisations - Planification et évaluation des programmes - Gestion, marketing et relations publiques
6 Technologies	- Informatique appliquée aux archives - Systèmes d'information, télécommunications et réseaux
7 Supports et types d'archives	- Archives audiovisuelles, électroniques, iconographiques et textuelles - Microformes et autres supports ou types d'archives
8 Milieux d'archives	- Institutions gouvernementales - Institutions d'enseignement et de recherche - Institutions religieuses - Autres institutions
9 Problèmes particuliers relatifs aux archives	- Éthique - Accès à l'information et protection de la vie privée - Autres

Ce tableau provient directement de l'étude de Carol Couture et collaborateurs *La formation et la recherche en archivistique dans le monde : une étude comparative* ou plus spécifiquement sous <mapageweb.umontreal.ca/couturec/rapport/chap3_2.htm>.

SOURCES CONSULTÉES

Couture, C., J. Ducharme & J.-Y. Rousseau. 1988. L'archivistique aurait-elle trouvé son identité? *Argus* 17, 2 : 51-60.

Couture, C. et collaborateurs. *La formation et la recherche en archivistique dans le monde : une étude comparative*. Montréal : École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

Université de Montréal. 1999. On pourra également consulter la version en ligne sur le site Web de Carol Couture à <mapageweb.umontreal.ca/couturec/recher.htm>. Consulté le : 11 mai 2018.

Gagnon-Arguin, L. 1992. *L'archivistique : son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Gagnon-Arguin, L. 1990. La recherche en archivistique. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche, Symposium en archivistique*. Montréal : Université de Montréal, Service des archives, 259-274.

Lemay, Y. & L. Gagnon-Arguin. 2009. *L'archiviste : constructeur, gardien et communicateur. Mélanges en hommage à Jacques Grimard*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Garon, R. 1990. L'importance de la recherche en archivistique. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : Perspectives de recherche, Symposium en archivistique*. Montréal : Université de Montréal, Service des archives, 15-28.

Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). *Symposiums en archivistique*. 1990-2014. Voir : <gira-archives.org/publications/>. Consulté le : 11 mai 2018.

Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). 2010. *Les archives, de l'information à l'émotion*. Voir : <gira-archives.org/activites/6e-symposium-2010/>. Consulté le : 11 mai 2018.

Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). Membres. 2018a. Voir : <gira-archives.org/membres/>. Consulté le : 11 mai 2018.

Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). Mission. 2018b. Voir : <gira-archives.org/mission/>. Consulté le : 11 mai 2018.

Création du Fonds Michel Champagne - DGDA pour la formation en archivistique, <archiv.umontreal.ca/information/Communique_creation_Fonds_%20Michel_Champagne.pdf>. (Consulté le 10 mai 2018).

Lemay, Y. & M.-P. Boucher. 2010-2011. L'émotion ou la face cachée de l'archive. *Archives* 42, 2 : 39-52.

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EN SCIENCES DE L'INFORMATION: LE CAS DU MAROC

Siham ALAOUI, M.S.I.

Étudiante au doctorat en archivistique
Département des sciences historiques, Université Laval
siham.alaooui.1@ulaval.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Les professionnels de l'information, dans la diversité de leurs profils académiques et professionnels (archivistes, gestionnaires de documents, techniciens en documentation, bibliothécaires, veilleurs, etc.) sont des acteurs responsables de la gestion de l'information dans la diversité de ses supports afin d'en renforcer la valeur dans la prise de décision, que ce soit dans le domaine administratif, économique ou encore socioculturel. Avec les mutations continues que la société subit, ces professionnels ont besoin d'une instance qui veille à leur visibilité et contribue au rayonnement des métiers en sciences de l'information. C'est le rôle rempli par les associations professionnelles. Le présent article brosse un bref portrait du regroupement professionnel en sciences de l'information au Maroc, soit l'Association nationale des informaticiens.

Professional Information Science Associations in Morocco

Information professionals, including all of their academic and professional diversity (archivists, document managers, librarians, information monitors, etc.) are responsible for the management of information, regardless of its form and format in order to underscore value in the decision-making process, be it in the administrative, economic or social and cultural domains. Continuing social changes force information professionals to be part of an association that promotes them and their contribution to the information sciences. This is the role of the professional associations. The following article outlines the information sciences professionals in Morocco, namely the Association nationale des informaticiens.

Introduction

Les associations professionnelles sont des regroupements de praticiens d'un domaine de savoir donné. Elles réunissent des spécialistes qui ont des intérêts communs et qui visent à partager leurs expériences et à faire avancer les connaissances dans leur domaine. De telles associations ont aussi comme mission de défendre les droits de leurs membres et de la profession en général. En sciences de l'information (SI), maintes associations professionnelles existent, tant à l'échelle locale qu'internationale.

Dans le Grand Maghreb en tant que région francophone, les associations professionnelles en SI sont répandues. Elles regroupent des diplômés des institutions nationales offrant des formations universitaires en SI et ont comme missions de défendre les droits des professionnels, de mettre de l'accent sur les diverses problématiques d'ordre pratique et de mener des débats sur les enjeux culturels découlant de quelques aspects de la profession, dont, par exemple, l'application des normes internationales et la nécessité de leur adaptation au contexte culturel national.

Le Maroc, en tant que pays appartenant à la région de la francophonie du Grand Maghreb, se dote de sa propre tradition en matière de regroupements professionnels en SI. L'Association nationale des informaticiens (ANI) se veut le regroupement le plus prestigieux. Elle réunit tous les informaticiens (c.-à-d. les professionnels de l'information) marocains, soit les archivistes, les documentalistes, les bibliothécaires, les veilleurs et les gestionnaires de contenus, autour de la même table pour discuter des divers sujets touchant les professions en SI de même que les assises scientifiques des SI. C'est ainsi que nous nous intéressons, dans le présent article, à présenter cette association et à souligner ses rôles dans le rayonnement des professions en SI et le développement de la discipline.

L'article est structuré en deux parties. La première nuance les associations professionnelles en général, et plus précisément en SI, en tant qu'institutions socioculturelles et leur positionnement dans la sphère organisationnelle. La seconde partie présente l'ANI en tant qu'association professionnelle prestigieuse au Maroc. Il s'agit plus

précisément de mettre la lumière sur ses rôles dans la valorisation des métiers en SI et la défense du statut de l'informatiste au Maroc.

Les associations professionnelles : un acteur vital dans la promotion de la profession

Le thésaurus de l'activité gouvernementale (TAG) définit une association professionnelle comme étant une « [...] société formée afin de sauvegarder et de promouvoir les privilèges, les droits d'une profession, d'un métier, de s'assurer de la compétence de ceux qui en font partie, d'imposer un code d'éthique et, d'une façon générale, de développer les intérêts économiques, sociaux et éducatifs de ses membres » (Thésaurus de l'activité gouvernementale 2018). Cette définition est un bon point de départ pour définir les fondements de base d'une association professionnelle : c'est un regroupement de praticiens d'une discipline donnée qui vise à défendre les droits de ceux-ci et à instaurer une certaine *régulation* qui permet de garantir l'équilibre social encadrant la pratique professionnelle. Elle se nourrit et se développe grâce aux donations, aux contributions des membres ainsi qu'aux frais de *membership* (membre individuel ou institutionnel). Elle peut nouer des relations de partenariat avec des *sponsors* reconnus à l'échelle nationale ou internationale pour des considérations liées à la notoriété.

Les associations professionnelles sont des entités institutionnelles enracinées dans une variété de contextes, dont le contexte socioculturel et le contexte juridico-administratif. Le premier, en tant qu'ensemble des schèmes interprétatifs qui régissent les relations entre les acteurs d'une société, dicte un ensemble de valeurs, d'idéologies et de croyances qui s'intègrent à leur tour dans la culture de ces associations professionnelles. Le contexte juridico-administratif définit l'environnement de régulation auquel ces associations doivent se conformer et qui leur permet de se positionner par rapport aux institutions de la société. Par exemple, on mentionne les patentes de ces associations, leur code de déontologie, etc., qui font de ces associations des entités organisationnelles et qui encadrent l'accomplissement de leurs missions et assurent leur survie. L'influence de ces deux contextes, conjuguée aux intérêts des professionnels, détermine les orientations stratégiques de ces associations en tant qu'acteur socioculturel. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les associations professionnelles dépassent le champ d'activité défini par le TAG, soit la réglementation de la profession et sa défense. En SI, ces associations peuvent remplir, en plus des rôles liés à la profession, d'autres missions que nous aborderons dans la section suivante.

Les associations professionnelles en sciences de l'information : une variété de missions

Que ce soit en bibliothéconomie, en archivistique, en documentation ou encore en gestion stratégique de l'information, les associations professionnelles occupent une place importante. Elles contribuent à l'avancement des SI grâce à la concertation des efforts des professionnels. Dans le monde francophone, ces derniers sont souvent nommés des « spécialistes de l'information » (Gagnon-Arguin 2008), une expression holistique qui regroupe tous ces professionnels sous le même parapluie. Allant des missions liées à la normalisation des pratiques et de la légitimation de la profession, à un dialogue continu entre plusieurs disciplines, ces associations exercent plusieurs rôles qui contribuent à la valorisation de ces entités et rappellent leur rôle prépondérant dans la société. C'est ce qui sera détaillé dans les lignes subséquentes.

Une dimension éthique et déontologique

Nul ne conteste le fait que la finalité première de la création d'une association professionnelle en SI est de défendre les intérêts et les droits des spécialistes. Il pourrait s'agir entre autres de veiller à la sécurité des professionnels en milieu de travail, ou encore, d'établir des lignes directrices auxquelles les milieux professionnels doivent se conformer afin de répondre à des normes de qualité reconnues. Elles ont aussi pour mission de garantir une meilleure visibilité de la profession, que ce soit du côté bibliothéconomique ou archivistique, ou encore de la gestion stratégique de l'information (dans des entreprises par exemple). Cette visibilité ne pourra être garantie que par l'établissement d'un code de déontologie professionnelle. Celui-ci renferme des dimensions éthiques qui encadrent l'exercice de la profession.

Cette dimension déontologique et éthique est la pierre angulaire des associations professionnelles. Elle constitue un dispositif de communication institutionnelle. En effet, l'éthique permet à ces associations d'affirmer leur identité organisationnelle, leurs valeurs, leurs missions et leur offrent ainsi la possibilité de se tailler une place dans la sphère juridique et normative. La raison d'être de ces codes déontologiques remonte à un désir de s'octroyer un statut institutionnel auprès des instances politiques publiques (Padioleau 1990). C'est le pilier de la légitimation des professionnels aux codes et normes de la profession : la déontologie et l'éthique encadrent l'exercice de la profession conformément aux normes établies par ces associations et aux valeurs de la société où ladite profession est exercée.

Le développement des professions en SI

Un deuxième rôle rempli par les associations professionnelles en SI est celui de la contribution au développement et au rayonnement de la profession. Qu'elles soient des regroupements de bibliothécaires, de documentalistes, d'archivistes, de veilleurs ou encore de recherchistes, ces associations sont tenues d'établir des plans stratégiques incitant celles-ci à se brancher sur le monde professionnel et d'être à l'affût des mutations afin de permettre à la profession de se nourrir et de se développer.

La plupart des associations en SI instaurent des programmes de perfectionnement pour leurs membres. Ces programmes offrent la possibilité pour les professionnels de l'information de s'améliorer tout au long de leur carrière, de développer leurs compétences et d'en acquérir des nouvelles en fonction des exigences de leur milieu de travail. Par exemple, pour une association des archivistes, la structure d'un programme de perfectionnement serait axée sur la gestion intégrée des documents, les démarches de la mise en place d'un système de gestion documentaire, la gestion et l'administration des archives, la valorisation des archives historiques, etc. Ces programmes sont généralement offerts tout au long de l'année, en fonction d'un calendrier bien déterminé et des ressources disponibles. Il pourrait également s'agir de webinaires thématiques ou encore de tables rondes touchant l'une ou l'autre thématique en lien avec les sciences de l'information.

Vers une meilleure visibilité professionnelle et académique

Une des bonnes stratégies adoptées par les associations professionnelles pour une meilleure visibilité des métiers en SI est l'organisation des événements annuels. Les colloques et les congrès peuvent être qualifiés comme une *tradition annuelle* chez la majorité des associations professionnelles dans le monde. Le congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec (AAQ)¹, Le congrès des milieux documentaires de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)² en collaboration avec la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)³, les fameux congrès de l'Association francophone du savoir (ACFAS)⁴ constituent de bons cas témoins. Ce sont des événements où plusieurs professionnels se réunissent afin d'aborder des sujets qui touchent tantôt la discipline (sur le plan théorique), tantôt la profession (pratique). Ces associations prennent la relève quant à la représentation des pratiques

documentaires des professionnels de l'information et l'expérience de ceux-ci sur le terrain. Il est certes évident que la tradition bibliothéconomique ou archivistique en Amérique du Nord (et plus précisément le Québec) est différente de celle des pays européens ou encore des pays maghrébins. On retient dans ce sens l'exemple des RDA (*Ressources : description et accès*), un standard conçu pour la description des ressources documentaires détenues par les bibliothèques ainsi que les RDAA (*Règles de description des documents d'archives*) élaborées pour la description des documents d'archives. L'application des principes énoncés dans ces normes tient compte de la tradition québécoise en la matière, entre autres, la culture des milieux documentaires, les compétences des professionnels de l'information, etc. Elle est également soumise à un ensemble de contraintes légales (p. ex. les lois sur les archives, lois sur la preuve, lois sur le droit d'auteur, lois sur la protection des renseignements personnels et éthiques [p. ex. codes de déontologie]).

Par ailleurs, afin de faire connaître les nouvelles tendances techniques et normatives en SI, les associations professionnelles sont chargées de la promotion de l'usage de ces procédés auprès de leur communauté professionnelle. Elles offrent habituellement des formations de perfectionnement afin de mieux intégrer ces normes dans les pratiques documentaires. Elles contribuent également à leur meilleure visibilité en offrant un large éventail de tutoriels et de manuels pratiques à cet égard. Cela soutient en effet l'enseignement des SI : la disponibilité des ressources permettant de maîtriser ces normes facilite l'intégration de ces standards dans les programmes d'enseignement en milieu collégial (techniques de documentation) et universitaire (certificat et maîtrise en SI).

Sur le plan académico-professionnel, mentionnons les publications officielles qui constituent le miroir des activités de ces associations et valorisent leur rôle dans le développement professionnel et scientifique des SI. Les bulletins officiels rendent compte des activités associatives et des efforts déployés pour accomplir les missions de ces associations : colloques, congrès, formations continues, etc. Les revues, pour leur part, renferment à la fois une finalité scientifique et professionnelle : on a droit à un large éventail d'articles publiés par des chercheurs et des praticiens en SI qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline. De telles publications n'ont pas seulement une portée constructive, mais constituent également un moyen de visibilité de ces associations à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, la revue *Documentation et bibliothèques* de l'ASTED se veut le fruit d'une médiation intellectuelle de plusieurs professionnels de l'information appartenant à diverses régions de la francophonie. Nombreux sont les auteurs qui viennent contribuer à la revue : chacun apporte sa propre couche de savoir théorique ou

1. <archivistes.qc.ca/>.

2. <asted.org/>.

3. <cbpq.qc.ca/>.

4. <www.acfas.ca/>.

pratique compte tenu de son bagage intellectuel et de la tradition de son pays en SI. Les publications officielles sont ainsi un moyen de dialogue et de convergence entre les différentes approches qui régissent l'appréhension des SI. C'est ainsi un outil d'aide à une meilleure visibilité de ce champ de savoir.

Enfin, il est digne de mentionner les privilèges que les associations en SI offrent à leurs membres. On retrouve par exemple la certification, qui est la reconnaissance des compétences des professionnels de l'information en fonction de leur scolarité et de leur expérience professionnelle. S'il est offert par une association prestigieuse à l'échelle nationale ou internationale, le titre « membre professionnel certifié » permet à son détenteur de gagner une certaine visibilité dans le monde professionnel. L'AAQ est un bon exemple à retenir dans ce sens. Dans la même optique, d'autres associations en SI préfèrent donner à leurs membres un titre exclusif. La CBPQ a décidé que ses adhérents portent le titre de « bibliothécaire professionnel ». Il s'agit d'un titre exclusivement réservé aux membres de cette association. Il est conféré aux titulaires d'un diplôme de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, délivré par toute université accréditée par la American Library Association (ALA).

La promotion des activités de socialisation pour les professionnels de l'information

Une dernière mission des associations professionnelles est de veiller au rapprochement des professionnels de l'information. Par les activités de formation et les colloques organisés régulièrement, elles garantissent un certain climat de socialisation. Le professionnel de l'information jouit ainsi d'une occasion incontournable pour faire connaissance avec d'autres professionnels, ce qui lui permet d'élargir son propre réseau de contacts. Aussi, les activités de réseautage professionnel se veulent importantes dans la mesure où elles aident à établir un réseau professionnel dynamique et diversifié. C'est une excellente occasion pour les nouveaux diplômés et les professionnels en recherche active d'emploi : ils font valoir leurs profils académiques et professionnels auprès des recruteurs. C'est également l'occasion de découvrir les offres d'emploi qui ne sont pas publiquement affichées sur les sites Web des recruteurs. Le contact en personne s'avère une bonne manière d'en prendre connaissance. Au réseautage s'ajoute l'importance du mentorat qui consiste à trouver un professionnel ayant le même profil que le sien et qui pourrait être utile pour l'orientation vers des chances précieuses de trouver un emploi dans son domaine de spécialisation.

L'importance du bénévolat comme moyen de socialisation n'est pas à nier. Il est perçu comme une source d'épanouissement personnel et un moyen de s'autoaffirmer au sein

d'une communauté professionnelle et de s'y positionner. Que ce soit une implication dans des activités d'organisation d'événements (colloques, formations, journées d'étude, etc.) ou encore de rédaction (blogues, bulletins officiels, alimentation de la rubrique d'actualité sur le site Web institutionnel, etc.), une telle activité vise à promouvoir la socialisation et minimise l'isolement pour le professionnel en l'intégrant dans une communauté ouverte et dynamique.

Il en ressort que les associations professionnelles sont des regroupements qui peuvent être considérés comme des médiateurs entre le milieu documentaire et la discipline d'une part, et les professionnels de l'information et les chercheurs d'autre part. La défense des droits des professionnels, la promotion du développement et de la visibilité des professions en SI et la socialisation entre les membres sont les piliers qui doivent faire partie des orientations stratégiques de ces associations. Nous souhaitons nous pencher sur les associations professionnelles dans le Grand Maghreb en tant que région francophone. Nous abordons plus précisément le cas du Maroc, car il s'avère particulièrement intéressant pour un ensemble de raisons que nous allons détailler dans les lignes subséquentes.

Les associations professionnelles dans le Grand Maghreb : le cas du Maroc

Le Maroc, en tant que pays francophone appartenant à la région du Grand Maghreb, se dote d'une tradition particulière en matière des regroupements professionnels en SI. L'Association nationale des informaticiens (ANI) regroupe des professionnels de l'information avec des profils académiques et professionnels variés (p. ex. bibliothéconomie, documentation, archivistique, veille stratégique, etc.). Nous estimons cependant qu'il est légitime, dans un premier temps, de dresser un aperçu de la formation en SI au Maroc, et ce, afin d'assimiler la logique dudit regroupement professionnel.

La formation en SI au Maroc

Le système universitaire marocain accorde une attention toute particulière à l'enseignement des SI. À l'instar de la Tunisie où l'enseignement universitaire en SI est assuré par un seul établissement universitaire, soit l'Institut supérieur de documentation (ISD) (Chebbi 2015), l'École des sciences de l'information (ESI) est le seul établissement national marocain qui offre une formation de premier et de deuxième cycle en SI. Fondée en 1975 et étant sous la responsabilité du Haut-Commissariat du plan, l'ESI offre un programme universitaire solide en sciences de l'information. C'est la seule École nationale qui offre de tels programmes reconnus à l'international. À la différence

de l'Algérie qui a choisi de répartir ses formations universitaires en SI en fonction des spécialités dans une logique décentralisée (Gdoura 2008), la formation de l'ESI regroupe à la fois les spécialités en SI: bibliothéconomie, archivistique et gestion stratégique de l'information. Les diplômés de l'ESI portent le titre des *informatistes*, une appellation que le Maroc a choisi d'adopter pour désigner le professionnel de l'information au sens le plus large: l'archiviste, le documentaliste, le *records manager*, le bibliothécaire, le *community manager*, le veilleur, etc. C'est en quelque sorte l'équivalent du terme anglo-saxon *information scientist*. Toutefois, avec la nouvelle réforme que cette école a subie durant les dernières années, les diplômés portent désormais le titre d'*ingénieur des données et des connaissances*, un titre qui reflète les mutations actuelles en matière des données massives (*big data*). Cette nouvelle réforme a été instaurée dans un objectif d'actualiser le contenu des programmes universitaires en SI. Nous tenons à discuter brièvement des programmes offerts par cette école, et ce, avant et après cette réforme, survenue en 2012.

Avant la réforme de 2012

L'enseignement universitaire à l'ESI comportait deux cycles: le premier cycle (c.-à-d. baccalauréat nord-américain) connu sous le nom du *cycle normal* et le deuxième cycle (c.-à-d. maîtrise), nommé *cycle spécialisé*. L'accès au premier cycle, qui durait quatre ans, a été conditionné par la détention d'un diplôme d'études secondaires (un équivalent du baccalauréat français). La première et la deuxième année étaient sous forme d'un tronc commun, où les étudiants avaient à étudier les fondements des SI (bibliothéconomie et archivistique) en plus des disciplines humaines (psychologie, philosophie, langues française et anglaise), sociales (sociologie, droit) et exactes (informatique, mathématiques) connexes. À partir de la troisième année, l'étudiant avait le choix entre deux parcours: le premier était orienté vers les bibliothèques et l'édition numérique, et l'autre était axé sur l'archivistique et la gestion des documents. Malgré l'existence de ces deux concentrations, tous les étudiants avaient à suivre des cours communs: langues anglaise et espagnole, informatique appliquée aux sciences de l'information (p. ex. recherche bibliographique), gestion stratégique de l'information (veille stratégique et intelligence économique) ainsi que d'autres matières abordant l'aspect social des sciences de l'information. L'obtention du diplôme d'informatiste à l'issue de la formation du premier cycle était conditionnée par la réalisation d'un projet de fin d'études (PFE). Celui-ci se concrétisait par l'implication de l'étudiant dans un milieu professionnel: la réalisation d'une étude de terrain, l'identification d'une problématique et d'une stratégie méthodologique pour la résoudre. La solution suggérée était souvent technologique, reflétant le champ d'intérêt de l'étudiant (bibliothéconomie,

archivistique ou gestion stratégique de l'information). À l'issue de la formation, l'étudiant possédait un profil polyvalent lui permettant de s'impliquer aussi bien en milieu bibliothéconomique qu'archivistique, ou encore dans les entreprises (milieux concurrentiels).

Le programme du deuxième cycle offrait aux étudiants une formation plus avancée en SI. C'était l'occasion d'acquérir des connaissances solides dans le champ de spécialisation du candidat. La formation était sanctionnée par un diplôme dont l'obtention était conditionnée par la réalisation d'un mémoire sur un sujet qui devrait contribuer à l'avancement des connaissances en SI. À l'issue de cette formation, l'étudiant obtenait le grade de *master*, lui conférant l'appellation d'*informatiste spécialisé*.

Après la réforme de 2012

Dans une optique de valoriser l'ESI en tant qu'École nationale unique offrant des programmes universitaires en SI, une réforme y a été instaurée en 2012. L'École offre désormais un diplôme d'*ingénieur* pour les étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles (étudiants ayant effectué deux ans après obtention du diplôme d'études secondaires). Les étudiants admissibles peuvent être issus d'un parcours en sciences économiques comme d'un parcours en sciences exactes (École des sciences de l'information s.d.).

Le programme de formation a également été mis à jour, afin d'être à l'affût des tendances actuelles en SI. La formation, d'une durée de trois ans, est sanctionnée par un diplôme conférant à l'étudiant le grade d'*ingénieur des données et des connaissances*. Le choix de cette appellation est justifié par la présence surabondante de la notion de *donnée*, marquant la prolifération du mythe des *données massives*. Aussi, il est justifié par le positionnement des sciences de l'information au carrefour des sciences humaines, sociales et exactes. Les lauréats de ce programme possèdent un parcours spécialisé dans un champ donné (archivistique, bibliothéconomie et ingénierie des systèmes documentaires). Tout comme l'ancienne formation du premier cycle, les étudiants du cycle d'ingénieur sont tenus d'effectuer un stage de fin d'études à leur dernière année de formation à l'ESI.

Les diplômés de l'ESI, dans la variété de leur profil académique (formation de premier ou de deuxième cycle) et leur spécialisation (archivistique, gestion stratégique de l'information ou bibliothéconomie) sont regroupés dans une seule association professionnelle, connue sous le nom de l'Association nationale des informatistes (ANI)⁵.

5. <www.ani.org.ma/>.

L'Association nationale des informaticiens (ANI): un regroupement professionnel prestigieux

L'ANI a été fondée en 1973 afin de regrouper les lauréats de l'ESI dans un réseau professionnel. Elle est constituée de bibliothécaires, de documentalistes, d'archivistes, de gestionnaires des connaissances, de veilleurs et de *community managers*. Elle compte plus de 3 100 lauréats de l'ESI et est présentement engagée dans six différents projets touchant les SI (ANI 2018). À la différence des regroupements professionnels à l'échelle internationale, qui consistent en des réseaux de professionnels par spécialité (par exemple une association pour les archivistes, une autre pour les bibliothécaires, etc.), l'ANI se veut une association de large envergure qui favorise un dialogue entre les professionnels issus des divers champs des SI et renforce les liens entre eux.

«Unis dans la diversité», telle est la devise de l'ANI en tant que regroupement professionnel marocain favorisant le dialogue entre les divers métiers en SI. Peu importe la sphère dans laquelle le professionnel de l'information est actif (bibliothèques, centres d'archives, ministères, entreprises privées, etc.), tous les membres font partie d'une association solidaire qui défend leurs droits et favorise une meilleure reconnaissance de leurs profils académiques et professionnels au Maroc et à l'étranger. Grâce aux cotisations annuelles de ses membres, l'association a réussi à développer une plateforme numérique publique, où plusieurs ressources numériques sont mises à la disposition du grand public: les publications officielles, les textes législatifs marocains encadrant les professions en SI, l'annuaire des lauréats de l'ESI avec leurs coordonnées respectives, les publications scientifiques nationales et internationales des informaticiens, etc.

L'ANI est un organe vital dans la promotion des professions en SI au Maroc. La situation actuelle de celles-ci présente des enjeux majeurs pour les informaticiens, notamment en matière de reconnaissance de leur statut et de leur sphère d'activité. En fait, l'appellation *informaticien* prête à confusion pour les non-spécialistes en SI: elle est souvent confondue avec celle du journaliste, car les deux catégories des professionnels se servent de l'information dans le cadre de l'exercice de leurs professions, bien que les conceptions et les usages de cette information soient différents. Afin de pallier les problèmes liés à cette confusion, l'ANI s'engage dans des processus de communication publique en faisant connaître les professions en SI par divers moyens, à savoir: la diffusion des publications sur les réseaux sociaux et l'organisation des événements périodiques sur le statut de l'informaticien et sa valorisation sur le marché du travail. En outre, par l'entremise des Assemblées générales annuelles et périodiques, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, l'Association aborde des questions visant à défendre les

droits des informaticiens, à encadrer l'exercice des professions en SI par des dispositifs éthiques, déontologiques et législatifs et à améliorer les conditions de travail dans les milieux documentaires et concurrentiels.

Par ailleurs, l'ANI vise continuellement à instaurer une atmosphère de médiation des savoirs théoriques et pratiques en SI, peu importe la spécialisation. Un tel dialogue favorise la communication entre les diverses spécialités dans la discipline et fait ainsi naître de nouveaux questionnements qui peuvent toucher plusieurs champs d'activité à la fois, par exemple les enjeux du *big data* ou des données massives. Un tel phénomène engendre des défis pour le professionnel de l'information sur plusieurs plans: d'un point de vue archivistique, les spécialistes doivent aborder d'une façon plus approfondie les questions de l'intégrité, de l'authenticité, de la fiabilité et de l'exactitude des documents d'archives, ces exigences archivistiques qui représentent des défis s'accroissant de plus en plus dans un environnement numérique. En bibliothéconomie, les bibliothécaires sont tenus d'intervenir plus dans la valorisation de ces données massives par la conception des schémas de métadonnées et des taxonomies plus élaborées afin d'optimiser le repérage des ressources documentaires. Similairement, en gestion stratégique de l'information et plus précisément en informatique décisionnelle (*business intelligence*), cela induit la nécessité d'une révision des méthodes de traitement et de synthèse des données en vue de la génération des rapports utiles à des fins de prise de décision. Ainsi, force est d'admettre qu'un tel phénomène possède des dimensions touchant plus qu'un champ d'activité en SI: le rapprochement de ces champs permet d'élargir les perspectives des professionnels en s'inspirant des pratiques de leurs collègues œuvrant dans des milieux différents des leurs. En effet, cela confirme le caractère multidisciplinaire de la formation offerte par l'ESI: tous les diplômés de cette École possèdent un profil plus ou moins polyvalent qui leur offre la possibilité d'étendre leurs champs d'intervention et favorise une certaine souplesse à leur carrière professionnelle.

Outre ses missions socioculturelles et professionnelles, l'ANI est active dans un large éventail de projets de recherche scientifique qui contribuent à l'avancement des SI, compte tenu de la tradition marocaine en la matière. Certes, il s'agit d'une véritable relève puisque les SI demeurent un champ encore novateur au Maroc. Il gagnerait ainsi à se tracer des axes de recherche prioritaires en vue de se développer. L'ANI noue, dans cette optique, des liens étroits avec des centres de recherche scientifique et des universités reconnus à l'échelle internationale, notamment avec la France et la Belgique.

Ayant présenté l'ANI et détaillé ses missions, la section subséquente présente quelques exemples des réalisations concrètes de l'ANI sur le plan de la promotion des métiers

en SI et la visibilité de la discipline à l'échelle nationale et internationale.

Les interventions de l'ANI: exemples concrets

La bibliothéconomie et l'archivistique sont deux sous-disciplines des SI dans lesquelles l'ANI est très active. Dans la sphère des bibliothèques, l'association s'implique entre autres dans les activités socioculturelles organisées par la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM)⁶ visant à faire valoir le patrimoine documentaire national et à promouvoir les activités de lecture et de littérature auprès de diverses tranches de la population marocaine. Mentionnons dans cette perspective la fameuse campagne « Allons lire ! » qui a réuni un ensemble de bibliothécaires et des étudiants de l'ESI afin de promouvoir leurs compétences informationnelles et leur importance dans la lutte contre l'analphabétisme et l'amélioration de la visibilité des bibliothèques en tant qu'espace de médiation culturelle. Les débats publics touchant l'enrichissement du patrimoine culturel et documentaire national font également partie des sphères où ladite association intervient d'une façon active.

Côté archivistique, la contribution de l'ANI y tient une part importante. La tradition archivistique marocaine se veut plus dynamique que celle liée à la bibliothéconomie. Un bon témoin de cette dynamique est l'évolution de la législation régissant la gestion des documents d'activité et des archives historiques. Les interventions de ladite association résident dans le fait qu'elle veille à la bonne application des principes énoncés dans la *Loi 69/99 sur les archives*⁷ ainsi que dans son *décret d'application*⁸. Elle organise également des journées d'étude et des colloques, en collaboration avec Archives du Maroc en tant qu'institution nationale prestigieuse chargée de la collecte, de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine archivistique national. Ces journées visent, entre autres, à valoriser la législation marocaine sur les archives en facilitant l'assimilation des principes énoncés dans le cadre légal en vigueur.

La journée nationale des archives

Cette journée, organisée au mois de novembre de chaque année par Archives du Maroc, en collaboration avec l'ANI et l'ESI, a pour objectif de dresser un état de la situation sur la pratique archivistique au Maroc. Elle se veut un lieu de convergence des réflexions des archivistes, historiens et autres professionnels de l'information en provenance du Maroc et de l'étranger. Les thématiques abordées lors de cette journée touchent principalement les problématiques

de la gestion des archives analogiques et numériques à l'échelle nationale, et ce, au regard des considérations juridiques et technologiques établies à cette fin. C'est l'occasion d'inviter les intervenants marocains en archivistique à concerter leurs efforts afin de pallier les problèmes identifiés, dans le but d'harmoniser les pratiques de la gestion des archives dans les organisations marocaines.

La journée internationale des archives

Cette journée est célébrée le 9 juin de chaque année, partout dans le monde. Le Maroc la célèbre aussi à propre manière. C'est l'occasion de mener des débats publics sur des problématiques touchant l'archivistique sur le plan national. C'est une occasion incontournable d'aborder ces mêmes problématiques sous un angle international, grâce au dialogue instauré entre les professionnels de l'information marocains et étrangers. L'ANI en tant qu'entité socio-culturelle est également impliquée dans cette journée (organisation, *sponsor*, etc.).

Il est évident que, forte de ses interventions actives dans les divers champs des SI, l'ANI se veut un organe socioculturel qui peut être perçu comme un acteur engagé dans une communication publique. Par ses rôles déontologiques, éthiques, professionnels, académiques et sociaux, elle vise à promouvoir les valeurs et les codes éthiques et socio-culturels régissant les professions en SI. Elle contribue aussi à l'avancement de la discipline en partant de la perspective marocaine, qui se veut encore jeune en la matière. Par conséquent, force est de constater que la visibilité des professionnels de l'information, des milieux documentaires ainsi que des SI est promue grâce au rôle prépondérant joué par l'ANI à cet égard.

Vers une union maghrébine des bibliothèques et des services de l'information

À l'instar de la décision de l'ASTED de fonder une Fédération des milieux documentaires et archivistiques, le Maroc tend également, en collaboration avec d'autres pays du Grand Maghreb, vers l'*Union maghrébine des bibliothèques et des services de l'information*. Les professionnels de l'information issus des pays de cette région francophone songent à établir un réseau professionnel plus élargi et plus unifié, vu la ressemblance remarquable entre les traditions bibliothéconomiques et archivistiques de ces pays. Le concept à l'origine de ce regroupement serait d'unifier les efforts afin d'améliorer la visibilité et le positionnement des professionnels de l'information et des professions en SI dans le Grand Maghreb. Les axes de cette Union porteraient également sur l'uniformisation des pratiques par l'établissement d'un cadre normatif plus harmonisé. Il pourrait

6. <www.bnrm.ma/bnrm/>.

7. <www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/ma/ma060fr.pdf>.

8. <www.archivesdumaroc.ma/canvas-modules/events/files/e875d51146526013-1c3749e3d66349bf.pdf>.

ainsi être légitime d'opter pour la traduction des normes et standards internationaux en arabe, leur promotion et valorisation afin de favoriser leur utilisation et application effectives en milieu bibliothéconomique et archivistique. Mentionnons dans cette perspective la norme RDA (*Resources: description et accès*) qui, malgré la disponibilité de sa traduction en arabe et la disponibilité des lignes de mise en œuvre pour le traitement des ressources documentaires en arabe (Osman 2016), a pris un certain recul pour être instaurée dans les bibliothèques arabes. Au Maghreb, elle gagnerait encore à jouir d'une meilleure visibilité dans les bibliothèques, puisque celles-ci utilisent encore la norme ISBD (*International Standard Bibliographic Description*) pour la description de leurs ressources documentaires. Il en va de même pour la norme RiC (*Records in Contexts*) conçue par le Conseil international des Archives pour permettre la description des documents d'archives dans leur contexte de création, d'exploitation et de conservation. La disponibilité des règles d'implantation de ces normes ferait en sorte que leur applicabilité soit garantie dans les milieux documentaires et archivistiques arabes en général, et maghrébins en particulier. L'établissement de cette Union favorisera ainsi un échange du savoir théorique et pratique à cet égard. Ce serait également une occasion incontournable de permettre un meilleur dialogue entre les pratiques maghrébines et internationales en SI. On se demande ainsi : ce rêve pourrait-il être réalisé ? Certes, oui, mais cela exige la concertation des efforts de la part des professionnels de l'information maghrébins.

Conclusion

Les associations professionnelles sont des regroupements socioculturels qui encadrent la pratique de la profession et promeuvent les valeurs qui y sont liées. Ce sont des acteurs engagés dans une communication publique qui fait connaître la profession et la discipline. En SI, les associations professionnelles jouent un rôle prépondérant dans la défense des droits des professionnels issus de divers milieux documentaires et archivistiques. Elles contribuent au développement de la pratique professionnelle et aident à une meilleure visibilité de la profession à l'échelle nationale et internationale. Ce sont finalement des médiatrices entre les professionnels de l'information et les milieux documentaires.

Nous nous sommes penchés plus particulièrement sur le Maroc et la nature de son regroupement professionnel en SI. Il s'est dégagé de notre exposé que l'Association nationale des informaticiens (ANI) est un lieu de convergence entre les différents métiers en SI (archivistes, documentalistes, veilleurs, bibliothécaires, gestionnaires de contenus, etc.) et un espace de médiation des savoirs théoriques et pratiques en SI. C'est également un levier pour la défense des droits et du statut des professionnels de l'information marocains. Comme perspective future, l'*Union maghrébine des bibliothèques et des services de l'information* serait le fruit de la médiation culturelle entre les divers pays du Grand Maghreb.

SOURCES CONSULTÉES

- Association professionnelle. 2018. In *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. <www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=1082>.
- Association nationale des informaticiens. 2018. Connaître l'ANI. <www.ani.org.ma/>.
- Chebbi, A. 2015. La formation en sciences de l'information à l'Institut supérieur de documentation de Tunis. *Documentation et bibliothèques* 61 (2-3): 121-124. doi: 10.7202/1032819ar
- École des sciences de l'information. s.d. Présentation et mission. <www.esi.ac.ma/?info=84>.
- Gagnon-Arguin, L. 2008. Les revues professionnelles en sciences de l'information au Québec. *Documentation et bibliothèques* 54 (2): 189-192. doi:10.7202/1029333ar
- Gdoura, W. 2008. Tendances de la recherche nord-africaine en science de l'information : entre théorie et application. *Documentaliste-sciences de l'information* 45 (3): 4-12. doi:10.3917/docsi.453.0004
- Osman, R. 2016. Are we ready for BIBFRAME? The future of the new model in the Arab region. *Cybrarians journal* 41 (Mars 2016): 1-13. <journal.cybrarians.info/index.php?option=com_content&view=article&id=726:rania&catid=286:conf&Itemid=104>.
- Padiou, J. 1990. Table ronde. In *Éthique et communication*, sous la direction de Hotier, H. Bordeaux 3: ISIC, 80-97.

L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ): UN ACTEUR INDISSOCIABLE DU DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Denis BOISVERT

Directeur (retraité)
Bibliothèque de l'Université
du Québec à Rimouski

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le but du présent article est de mettre en perspective l'implication de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) dans le développement des bibliothèques publiques du Québec depuis sa création en 1984. À partir d'une approche thématique, retracer le parcours de cette association vouée à la promotion des bibliothèques publiques permettra de démontrer son rôle au cours des 30 dernières années. L'accent sera mis sur les principaux enjeux et défis auxquels elle a dû faire face pour en arriver à être reconnue à titre de catalyseur du développement des bibliothèques publiques du Québec. Les dispositifs mis de l'avant par les acteurs de l'ABPQ impliqués dans une dynamique de contestation culturelle, sans oublier les principaux résultats obtenus, feront aussi l'objet de cet article.

The Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ): a key player in the Development of Public Libraries in Québec

The purpose of this article is to describe the involvement of the Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) with regards to the development of public libraries in Québec since its creation in 1984. Using a thematic approach, the author outlines the history of this association dedicated to the promotion of public libraries, thus highlighting its role over the past 30 years. An emphasis will be placed on the principal concerns and challenges faced by the association in order to be recognised as an important stakeholder in the development of public libraries in Québec. The actions undertaken by the members of the ABPQ, sometimes militant, as well as the results will also be discussed in this article.

Introduction

Au moment de la création de l'ABPQ, rappelons que la pensée gestionnaire à l'égard du développement des Bibliothèques publiques du Québec (BPQ) était en pleine effervescence à la suite de l'adoption du Plan Vaugeois¹ mis de l'avant en 1980. Ce plan visait notamment la création de nouvelles bibliothèques, l'embauche de bibliothécaires professionnels, la mise à niveau des espaces, une augmentation du nombre de bibliothèques à l'échelle du Québec, une majoration des dépenses par personne jugées insuffisantes et un rehaussement des collections (Laforce 2008). Des

mesures qui ont été considérées à l'époque comme un véritable coup de fouet de nature à faire des BPQ un acteur principal pour favoriser l'accessibilité à la culture dans le cadre de l'adoption par le ministère de la Culture (MAC) d'une nouvelle politique du livre et de la lecture qui sera mise en vigueur en 1981. Un exposé des enjeux et des défis auxquels l'Association a toujours été confrontée depuis sa création permettra au lecteur de mieux comprendre la raison d'être d'un tel regroupement associatif voué à la promotion des BPA.

C'est en décrivant sa mission, ses valeurs et en présentant les nombreux dispositifs déployés par l'ABPQ depuis 35 ans que l'on comprendra mieux le rôle joué par cette association dans le développement d'un véritable réseau de bibliothèques publiques au Québec. Les principales réalisations de l'Association à titre d'acteur social du changement seront mises en valeur dans le cadre d'un processus de politisation

1. Denis Vaugeois a été nommé ministre des Affaires culturelles en 1978 et a été l'artisan de l'adoption de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (Loi 51). Une Loi qui demeure toujours en vigueur aujourd'hui et qui oblige les bibliothèques publiques à acheter leurs livres auprès de librairies québécoises agréées.

de la culture à la suite de la création du ministère de la Culture (MAC) en 1961.

Le milieu des bibliothèques publiques du Québec : quelques éléments de définitions

Mentionnons que trois types de bibliothèques font l'objet d'un encadrement législatif de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC). La loi du MCC (chapitre M-17) détermine les fonctions et les pouvoirs des Bibliothèques publiques autonomes (BPA), ceux des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). Cette loi indique clairement que les bibliothèques publiques autonomes relèvent des municipalités à qui appartiennent la responsabilité d'établir les règles de fonctionnement et de gestion. Ce cadre législatif souligne que le ou la ministre doit consulter les municipalités et les milieux des bibliothèques et du livre pour définir leurs besoins et établir des moyens visant à soutenir l'établissement de bibliothèques publiques et le développement de leurs activités.

L'ABPQ est une association qui représente uniquement les intérêts des BPA. Par conséquent, pour les fins de cet article portant sur les impacts du rôle de l'ABPQ sur l'évolution des bibliothèques publiques, les interventions des deux autres types de bibliothèques ne seront pas prises en compte. Bibliothèque et Archives nationales du Québec est une société d'État vouée à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique. Cette institution nationale assure en outre la gestion des programmes d'aide financière en matière d'archives et assume la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et des films. Les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), quant à eux, desservent des bibliothèques affiliées rattachées à des municipalités de moins de 5 000 habitants qui misent principalement sur des bénévoles pour assurer leur fonctionnement. Au Québec, on retrouve 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (aussi connus sous le nom de Réseau BIBLIO). Les CRSBP ont le mandat d'offrir des services, des ressources, des formations et une infrastructure technologique aux bibliothèques affiliées de leur territoire. Ce faisant, ils favorisent l'établissement, le maintien et le développement des bibliothèques dans les municipalités moins peuplées².

À propos de l'ABPQ

L'ABPQ a été fondée le 26 avril 1984 à Anjou. Elle était connue à cette époque sous l'appellation Association des

directeurs de bibliothèques publiques du Québec (ADIBI-PUQ). Notons ici qu'en 1995, pour éviter d'être avant tout perçue comme un regroupement de directeurs de bibliothèques ou d'officiers municipaux voués à la défense d'intérêts professionnels, l'Association change de nom pour devenir les Bibliothèques publiques du Québec (BPQ) et adopte une nouvelle facture visuelle. En 2012, l'Association modifie à nouveau son nom et devient alors l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ). Au moment de sa fondation en 1984, ses objectifs étaient alors de regrouper les directeurs des bibliothèques publiques du Québec, de favoriser la mise en commun des expertises, de concerter les efforts des directeurs à la poursuite des objectifs communs et de promouvoir efficacement les intérêts des bibliothèques publiques auprès des divers intervenants du milieu. L'ABPQ représente 165 municipalités et corporations membres, pour un total de plus de 305 bibliothèques desservies, couvrant ainsi plus de 80 % de la population québécoise. L'ABPQ regroupe les acteurs en position d'autorité œuvrant dans les BPA du Québec dans le but d'en assurer leur développement, leur positionnement stratégique et leur rayonnement. Cette association fait la promotion de ses services auprès de la population. Par sa présence au sein de plusieurs instances, elle s'assure d'une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque dans une société moderne. Pour ce faire, elle sensibilise les acteurs des différents ordres gouvernementaux à l'importance de la présence d'un service de bibliothèque publique qui donne au citoyen un accès démocratique au savoir, à la connaissance et à la culture.

La raison d'être de l'ABPQ : rôles et enjeux

Le rôle des associations comme l'ABPQ dans le développement d'un service offert à des collectivités locales ne peut être compris sans faire référence à l'implication des acteurs du milieu (Moussaouim & Megherbi 2014). Depuis sa création, l'ABPQ a joué un rôle d'acteur social de premier plan dans le processus de développement des BPA. Ses interventions se sont multipliées afin de promouvoir les intérêts de ses membres à titre d'interlocutrice privilégiée des BPA auprès des pouvoirs publics suivants : le MCC qui a la responsabilité de consulter les municipalités et les milieux des bibliothèques, ainsi que les administrations municipales qui doivent déterminer les règles de fonctionnement et de gestion de leurs bibliothèques publiques. Mais pourquoi est-il aussi important pour la société québécoise que le développement d'un service public comme celui des BPA soit en partie soutenu par une association qui se porte à la défense des intérêts de ses membres ? Pour le comprendre, il s'avère nécessaire de mettre en perspective les relations entre la mission des BPA et ses activités en tenant compte des enjeux qui sont susceptibles d'en freiner l'évolution. Cette considération nous permettra de cadrer la mission et les interventions de l'ABPQ à partir d'une dynamique

2. <www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4375>.

d'acteurs impliqués dans un processus de contestations culturelles interpellant les pouvoirs publics, tel qu'évoqué par Schaller (2007). Ce phénomène de contestations culturelles caractérise le milieu des bibliothèques depuis l'adoption de l'Acte donnant le pouvoir aux corporations de cité, ville et village d'aider au maintien de bibliothèques publiques, une loi adoptée par le gouvernement Mercier en 1890. Nous savons que, en raison de convictions religieuses principalement, cette loi a été critiquée de manière virulente par le clergé et par les conservateurs provinciaux de l'époque qui, en prenant le pouvoir en 1892, ont tôt fait de couper les subventions prévues par cette législation³.

Le problème majeur entourant l'évolution des bibliothèques publiques du Québec demeure depuis cette époque celui de la reconnaissance formelle par les pouvoirs publics de son importance pour une société démocratique basée sur les valeurs suivantes : la liberté intellectuelle, l'accès à la connaissance, l'information et l'autoapprentissage des citoyens. Ces valeurs sont celles que défend le Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque publique qui proclame sa confiance envers les bibliothèques publiques en tant que forces vives au service de l'éducation, de la culture et de l'information, et en tant qu'instruments essentiels du développement de la paix et du progrès spirituel par son action sur l'esprit des hommes et des femmes⁴. Au cours des dernières années, dans le cadre de la révolution numérique et de l'émergence des médias sociaux, le fondement des BPQ a à nouveau fait l'objet de questionnements à propos de sa pertinence dans l'espace public en raison de la dématérialisation des collections qu'elles abritent au moment où les ressources informationnelles sont de plus en plus accessibles en ligne en tout temps et en tout lieu.

Étant donné que le mode de financement des BPA repose principalement sur l'investissement public, l'ABPQ est naturellement appelée à se porter constamment à la défense des intérêts de ses membres, surtout aux moments où les gouvernements en place cherchent à adopter de nouvelles mesures destinées à soutenir le développement des BPA à l'aide de différents programmes offerts aux municipalités.

Le tableau suivant illustre les principaux enjeux auxquels sont toujours confrontées les bibliothèques publiques québécoises⁵ :

- | | |
|-----|---|
| 1. | Des développements rapides et presque continuels dans les technologies de l'information ; |
| 2. | Des bibliothèques publiques offrant un niveau de service nettement inférieur à celles des autres provinces canadiennes ; |
| 3. | Une disparité dans l'accessibilité aux services de lecture publique ; |
| 4. | L'émergence de nouveaux rôles devant être assumés par les bibliothèques publiques locales comme : le soutien informationnel au perfectionnement des compétences, l'accès et l'initiation aux technologies de l'information, l'appui à l'insertion des communautés locales à l'économie globale basée sur la société du savoir ; |
| 5. | Une pression pour une prestation pertinente et efficace du service de bibliothèques publiques ; |
| 6. | Une disparité qui s'élargit de plus en plus entre les bibliothèques qui peuvent se tenir à jour face aux changements et celles qui sont incapables de le faire ; |
| 7. | La poursuite des restructurations et des fusions de différentes municipalités, causant une diminution du nombre de petites bibliothèques ; |
| 8. | La sensibilisation du milieu municipal au développement de sa bibliothèque ; |
| 9. | Les pressions croissantes exercées pour définir encore plus précisément le rôle de la bibliothèque publique par rapport aux autres fournisseurs d'information ; |
| 10. | Des usagers plus exigeants avec des besoins de plus en plus complexes ; |
| 11. | Une main-d'œuvre professionnelle qualifiée en nombre insuffisant ; |
| 12. | Le maintien des services actuels, tout en en introduisant de nouveaux. |

C'est donc dans ce contexte que l'ABPQ a toujours été appelée à jouer un rôle stratégique à titre d'acteur social dans le processus d'évolution d'un service public de bibliothèques soumis à plusieurs formes de contestations culturelles depuis leur implantation au sein de la société québécoise à la fin du XIX^e siècle.

L'émergence de l'ABPQ : aspects historiques et contextuels

Au moment de sa création en 1984, plusieurs membres fondateurs de l'ADIBIPUQ étaient déjà membres d'associations professionnelles générales comme l'Association des bibliothécaires du Québec-Library Association (ABQLA) et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), qui était dotée jusqu'au début des années 1980 d'une section des bibliothèques publiques (Lajeunesse 2008). Plusieurs de ces membres étaient actifs au sein des regroupements

3. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Projet de loi sur les bibliothèques publiques au Québec : mémoire au Conseil des ministres du Québec, avril 2006.

4. <www.abpq.ca/fr/salle-de-presse/publications/manifeste-de-lunesco-sur-la-bibliotheque-publique>.

5. <cbpq.qc.ca/sujet-projet-de-loi-sur-les-bibliotheques-publiques-au-quebec-avril-2006>.

régionaux existants. Lajeunesse rappelle que les directeurs des bibliothèques publiques du Québec se sont dotés en 1984 de leur propre association pour assurer une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances gouvernementales et pour promouvoir le développement de la lecture publique. De plus, cet auteur mentionne que la mission de l'ABPQ au moment de sa fondation en 1984 consistait à regrouper les directeurs des bibliothèques publiques du Québec, à favoriser la mise en commun des expertises, à concerter les efforts des directeurs à la poursuite des objectifs et à promouvoir efficacement les intérêts des bibliothèques publiques auprès des divers intervenants du milieu.

Par ailleurs, il importe de souligner le rôle qu'a joué la Conférence des directeurs des bibliothèques de l'île de Montréal (CDPBIM) au moment des étapes précédant l'incorporation de l'ADIBIPUQ. En 1983, la CDPBIM a réalisé une vaste consultation auprès de tous les responsables de bibliothèques publiques du Québec, sans oublier les regroupements régionaux. Cette consultation a donné lieu à la mise sur pied d'un comité provisoire en octobre 1983. Ce comité s'est vu confier la responsabilité de définir les modalités entourant la création d'une nouvelle association regroupant les bibliothèques publiques du Québec. Les responsables des bibliothèques publiques du Québec réunis à Anjou le 4 juin 1984 lors d'une assemblée générale spéciale se sont prononcés majoritairement en faveur de la création d'une nouvelle association après avoir discuté des orientations et des fondements juridiques de cette nouvelle entité, tels que présentés par les membres du comité provisoire. Le premier conseil d'administration était composé des membres suivants : Marie-Louise Simon, présidente, Michèle Lamoureux, vice-présidente, Guy Desjardins, secrétaire-trésorier, Denis Boyer, Florian Dubois, Pierre L'Hérault et Yves Ouimet, observateurs.

Le rôle des regroupements régionaux dans l'émergence de l'ABPQ

Dans un article de la revue *Documentation et bibliothèques* entièrement consacrée aux bibliothèques publiques du Québec, Boisvert (1993) souligne l'importance des Regroupements régionaux à titre de pilier de la création de l'ADIBIPUQ en 1984. L'auteur évoque le fait que chaque regroupement cherche à favoriser les intérêts des bibliothèques publiques du territoire en réalisant des activités de promotion et de concertation des services offerts par les municipalités. Le dynamisme de ces regroupements aura permis de réaliser des activités conjointes d'envergure et de démontrer les avantages du partage des ressources et de la mutualisation des services. Les réalisations des regroupements auront servi principalement à permis de développer

de manière exemplaire le sens de l'entraide et de la coopération au sein des bibliothèques situées en région.

En complément d'information par rapport à l'importance des regroupements régionaux dans cette dynamique de la vie associative, il est à noter qu'un comité du regroupement des régions a été créé lors de l'assemblée générale annuelle de l'ADIBIPUQ en 1992. Ce comité a eu pour effet de favoriser une plus grande concertation entre l'ABPQ et les regroupements régionaux. Au moment de la création de l'Association en 1984, quatre regroupements régionaux existaient déjà formellement : Montréal (1977-2003), Laval-Laurentides-Lanaudière (1977), Outaouais (1980), Saguenay-Lac-Saint-Jean (1981). Par la suite, sept autres regroupements seront fondés : Abitibi-Témiscamingue (1985), Côte-Nord (1987), Mauricie-Bois-Francs (1985), Montérégie (1985), Capitale nationale-Chaudière-Appalaches (1984), Estrie (1990), Bas-Saint-Laurent (1986).

Des vides à combler

La création de l'ADIBIPUQ est venue combler un vide engendré par le fait que la structure organisationnelle de l'ASTED du début des années 1980 ne répondait plus aux besoins de représentation auprès des pouvoirs publics et ni aux attentes des responsables de bibliothèques publiques du Québec, qui étaient alors regroupés au sein de la seule instance associative vouée à la défense de leurs intérêts, celle de la section des bibliothèques publiques de l'ASTED.

La création de l'ADIBIPUQ aura permis par ailleurs de combler un vide engendré par le démantèlement de deux services relevant du MCC et voués au développement des BPQ : le Service des bibliothèques et la Direction des bibliothèques publiques (Laflamme & Moreau 1993).

Un courant de pensée propice à l'émergence de l'ABPQ

La mission de l'ABPQ s'est réalisée selon une trajectoire inscrite dans un processus de décentralisation du pouvoir entre l'État central, les autres ordres de gouvernement, les municipalités, les milieux professionnels et associatifs et les citoyens. Cette dynamique d'acteurs qui a pris forme à partir des années 1970 a évolué par la suite sous l'effet du modèle de la démocratie culturelle qui lui a succédé au début des années 1990. L'adoption des politiques culturelles depuis la création du MAC en 1960 se caractérise par la décentralisation de la culture au sein de la société québécoise. C'est dans ce contexte que l'ADIBIPUQ a vu le jour en 1984. Cet environnement aura favorisé une nouvelle distribution des pouvoirs au bénéfice des collectivités locales appelées à définir la vision de développement de leurs bibliothèques publiques. Les systèmes de soutien à la

culture passent alors de plus en plus par tout un réseau d'organismes-conseils et d'agences autonomes qui ont été appelés à collaborer étroitement avec le milieu associatif plus près des citoyens et dont la force d'organisation était reconnue (Santerre 1999). L'État accepte de plus en plus que les responsabilités en matière d'adoption de politiques et de programmes culturels soient partagées et inspirées par le modèle de la démocratie culturelle qui repose sur des matrices cognitives et normatives, des croyances communes aux acteurs publics, fruits d'interactions sociales (Surel 2000).

Ces mouvements de décentralisation des pouvoirs et de démocratisation de la culture ont donc permis aux associations comme l'ABPQ de jouer un rôle actif dans l'adoption de politiques culturelles au Québec, et plus particulièrement dans l'adoption des programmes d'aide au soutien et au développement des BPA. En annexe, le tableau intitulé « Les actions de l'ABPQ de 1985 à 2017 » illustre la manière dont l'ABPQ a pris place dans ce mouvement de décentralisation des pouvoirs au profit des bibliothèques desservant des collectivités locales.

La production d'idées et leurs mises en application à l'aide de programmes de soutien de la part du MCC ont pris forme dans le cadre de forums, de colloques, de dépôts de mémoires et de publications d'études. Ces lieux d'échanges et de diffusion des préoccupations des membres de l'ABPQ s'inscrivaient parfaitement dans une dynamique d'acteurs évoluant dans des interactions sociales.

L'approche de l'ABPQ

Essentiellement, l'ABPQ depuis sa création a adopté une approche pragmatique axée sur la résolution de problèmes communs qui aura permis d'obtenir des succès remarquables en matière de démocratisation de la culture. Pour ce faire, tous les acteurs impliqués au sein de l'ABPQ depuis 1984 ont développé une relation d'interdépendance reposant sur l'adoption d'un cadre commun de référence à caractère évolutif avec la capacité de trouver des solutions pour assurer le développement d'un véritable réseau de BPQ. Les préoccupations de l'ABPQ ont toujours été en phase avec la réalité de ses membres et des citoyens desservis (Lachapelle 2010). L'importance pour les acteurs impliqués dans un cadre collaboratif ou coopératif d'adopter un cadre commun de référence ou de normes reconnues par tous, d'établir un consensus au sein de l'organisation sur les objectifs poursuivis et de fusionner les contributions individuelles dans la réalisation des activités a été soulignée (Piquet 2009).

« Que nous le voulions ou non, nous ne saurions imaginer le développement efficace et cohérent d'un réseau de bibliothèques publiques à l'échelle du Québec, sans une

coopération consentie volontairement ou imposée à chacune d'entre elles⁶. »

La mission de L'ABPQ : un cadre évolutif

La mission de l'ABPQ a évolué au cours des années, bien qu'aujourd'hui ses fondements demeurent les mêmes que ceux adoptés par les membres fondateurs en 1984. Au moment de sa création, l'ADIBIPUQ regroupait des directeurs de bibliothèques municipales dites autonomes et des administrateurs des bibliothèques centrales de prêt (BCP) nommées quelques années plus tard Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Ces derniers se sont dotés en 1985 d'une structure de coopération, le Regroupement des bibliothèques centrales de prêt, faisant en sorte qu'à partir de ce moment, les administrateurs des BCP ont cessé d'être représentés par l'ADIBIPUQ afin d'assurer le développement structuré de leur propre réseau.

Dès le départ, la principale préoccupation des membres de l'ADIBIPUQ était de créer une table de concertation de niveau national regroupant toutes les bibliothèques publiques du Québec de manière à exercer un leadership reconnu. Cette concertation aura permis de promouvoir les intérêts des BPA auprès des divers paliers de gouvernement et d'assurer le développement harmonieux des services offerts sur l'ensemble du territoire québécois.

La nécessité d'actualiser la mission de l'Association a toujours représenté une préoccupation de la part des membres afin d'adapter sa finalité à l'évolution de la société et des besoins des citoyens desservis. La mission s'est par conséquent élargie progressivement à de nouvelles dimensions tout en respectant le Manifeste de l'UNESCO⁷ sur la bibliothèque publique principalement axé sur les principes de l'accessibilité. Ainsi, au fil des ans, de nouvelles voix se sont fait entendre en vue d'intégrer à la mission de l'association des dimensions autres que celles touchant la notion de loisir et de divertissement. Progressivement, l'Association a donc intégré dans son discours de nouveaux concepts comme ceux de la culture, de l'éducation, du soutien aux personnes souffrant de problèmes particuliers, des transformations engendrées par les technologies numériques, du marketing, de la littératie, de l'alphabétisation, de l'intégration des nouveaux arrivants, de la lutte contre la fracture numérique, et depuis peu, celui de la « bibliothèque troisième lieu ».

6. Mémoire déposé par la ville de Drummondville auprès de la Commission d'études sur les bibliothèques publiques.

7. <www.abpq.ca/fr/salle-de-presse/publications/manifeste-de-lunesco-sur-la-bibliotheque-publique>.

Des interventions, des réalisations et des représentations de l'ABPQ ayant favorisé l'évolution des BPA

Les interventions de l'ABPQ se sont multipliées au cours des années. Le tableau présenté en annexe regroupe les activités et les réalisations de l'ABPQ selon un parcours thématique établi à partir des pistes d'actions suivantes : représentations, tenue de forums et de colloques, promotion et mise en valeur des services ainsi que les programmes offerts aux membres. Les actions sont présentées par ordre chronologique à l'intérieur de chacun de ces grands thèmes.

L'ABPQ a rédigé, dans le cadre de ses activités et représentations, différents documents, études, rapports, mémoires et un périodique (la revue *Défi*) servant à orienter sa vision et ses prises de position. Comme le prévoit le cadre juridique du MCC, ces interventions étaient principalement destinées à définir les besoins de l'association en matière d'adoption de programmes gouvernementaux visant à soutenir l'établissement de bibliothèques publiques et le développement de leurs activités dans le cadre de processus de consultation auxquels doit se livrer ce ministère auprès des milieux des bibliothèques et du livre.

De nombreuses représentations établies dans un cadre collaboratif

Comme il est mentionné dans son *Plan stratégique 2012-2017*, l'ABPQ, par sa présence au sein de plusieurs instances, s'assure d'une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque dans une société moderne. À cette fin, elle sensibilise les acteurs des différents ordres gouvernementaux à l'importance de la présence d'un service de bibliothèque qui donne au citoyen un accès démocratique au savoir, à la connaissance et à la culture. Voici donc un aperçu des principales représentations auprès de diverses instances avec qui l'ABPQ collabore étroitement :

Groupe de travail des bibliothèques publiques qui regroupe des représentants de BAnQ, du Réseau BIBLIO, de l'association Les Bibliothèques publiques du Québec et du MCCC. Cette instance est issue d'une recommandation des actes du colloque L'avenir des bibliothèques publiques du Québec tenu le 20 avril 2007. Le Groupe de travail analyse plus finement les dossiers concernant les bibliothèques publiques et adresse à la Table permanente de concertation des bibliothèques ses recommandations. Les BPQ sont représentées sur ce comité par la présidente et la vice-présidente.

Table de concertation interprofessionnelle du milieu du livre. Cette table regroupe des représentants des différentes associations de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires et bibliothèques publiques, qui y sont représentées par BPQ et Réseau BIBLIO. La SODEC y joue un rôle-conseil. Les différents acteurs de la chaîne du livre se sont concertés au sein de cette table afin de faire une recommandation commune pour le prix équilibré du livre. Par ailleurs, cette table suit de près les développements légaux sur le Projet de loi C-32, aussi appelé *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. La mise en place de la chaîne du livre numérique au Québec a été l'objet de nombreuses discussions, menant à l'élaboration de plateformes pour les éditeurs, les libraires et les bibliothèques.

Table de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ). Selon les dossiers à traiter, cette table invite tous les présidents des associations du milieu municipal à partager leurs préoccupations en lien avec leurs mandats respectifs. À la demande des participants, l'ADGMQ a organisé une rencontre avec les sous-ministres du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) – Comité consultatif sur le livre, la littérature et les bibliothèques.

Les BPQ participent aux activités du Comité consultatif sur le livre, la littérature et les bibliothèques de l'OCCQ. Quelques retombées à noter : le bulletin *Statistiques en bref* a été remplacé par le bulletin *Optique Culture*. Le Forum sur la diversité culturelle à l'ère du numérique a été organisé à la Grande Bibliothèque le 25 octobre 2010. Les BPQ y étaient représentées par la présidente et la directrice générale. L'ABPQ a demandé à ce que des données sur la présence du livre numérique en bibliothèques soient comptabilisées.

Une autre source de fierté pour l'ABPQ : l'établissement d'une merveilleuse complicité entre bibliothécaires et architectes

Dans un numéro spécial de la revue *Documentation et bibliothèques*⁸ paru en 2014 et entièrement consacré à cette merveilleuse complicité entre les architectes et les bibliothécaires, nous retrouvons des données fort intéressantes sur l'impact des efforts accomplis par les acteurs de l'ABPQ impliqués dans la métamorphose des bibliothèques publiques du Québec depuis 1980. La mise à niveau de ces espaces dédiés aux bibliothèques publiques a nécessité des investissements majeurs de la part des administrations provinciales et municipales. Un rattrapage qui mérite très certainement d'être souligné. Mentionnons que les éditeurs de la revue *Documentation et bibliothèques* ont souligné l'importance de la contribution de la revue *Défi* en lien avec des projets de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques autonomes. Deux numéros spéciaux de *Défi* et des articles portant sur ce sujet ont été publiés entre 1989 et 1996.

8. *Bibliothèques et architecture*, sous la direction de Guylaine Beaudry et Yvon-André Lacroix, *Documentation et bibliothèques*, avril-septembre 2014.

Évolution des facteurs de croissance des BPA entre 1985 et 2015 : 30 ans de croissance remarquable

Les indicateurs pour lesquels on remarque une progression notable entre 1985 et 2015 sont les suivants :

- Une croissance de 54,2 % de la population desservie faisant en sorte que 84,2 % de celle-ci était desservie en 2015 par une BPA ;
 - Le nombre de livres par habitant se situait à 2,60 en 2015 alors qu'il n'était qu'à 1,8 en 1985. Un retard considérable a ainsi été comblé ;
 - Le nombre de ressources électroniques a littéralement explosé entre 2007 et 2015. Ces ressources sont diversifiées et certaines ont supplanté des documents sous forme de support papier comme les publications en série imprimées ;
 - Après avoir connu une augmentation de 82,5 % entre 1985 et 2015, le nombre d'utilisateurs a légèrement fléchi entre 2007 et 2015, en baisse de 3 %. Cependant, le nombre d'entrées à la bibliothèque a, quant à lui, connu une croissance de 26 %, un indicateur de la popularité de ces architectures de la connaissance auprès des citoyens qui fréquentent de plus en plus ces espaces pour accéder aux diverses sources du savoir offertes gratuitement sur place ;
 - Les données précisant le nombre d'employés (ETC) permettent de constater une forte augmentation qui est de l'ordre de 161 %. Le nombre de bibliothécaires enregistre une hausse importante de 110 %. Celle-ci n'est toutefois pas encore suffisante pour atteindre la norme du 1 bibliothécaire par tranche de 10 000 habitants, une norme reconnue et atteinte dans la majorité des provinces canadiennes ;
 - Les prêts de documents entre 1985 et 2015 ont fortement augmenté, soit une hausse de 124 %, tandis que ceux enregistrés entre 2007 et 2015 ont connu une croissance beaucoup moins marquée sans doute sous l'effet des visites virtuelles et de l'accès à distance aux nombreuses ressources électroniques offertes depuis le milieu des années 1990 qui ont quant à elles bondi de 267 % (phénomène similaire à la tendance observée dans le milieu des bibliothèques de l'enseignement supérieur au Québec). Par ailleurs, les demandes de PEB connaissent une forte croissance en pourcentage, traduisant ainsi une pratique axée sur le partage des ressources et la mutualisation des services ;
 - Le nombre d'activités d'animation et de participants a plus que doublé entre 2007 et 2015. Les activités d'animation offertes en 2015 ont rejoint 1 317 354 participants. La programmation de ces activités d'animation s'inscrit parfaitement dans la mission des BPA comme
- l'illustre le Service des bibliothèques de la ville de Montréal : « Maillon clé de la chaîne de transmission des savoirs, les bibliothèques n'ont cessé de promouvoir la lecture par l'entremise de programmes d'animation pour tous les âges. Les programmes d'alphabetisation, les clubs de lecture, l'aide aux devoirs ne sont que quelques-unes de ces activités qui vous sont offertes. Les bibliothèques organisent également des expositions, des conférences et des rencontres de toutes sortes⁹ » ;
- Les contributions municipales, principale source de revenus pour les BPA, ont augmenté de 478 % au cours des 30 dernières années. Les subventions régulières en provenance du MCC, destinées principalement à soutenir le développement des collections, enregistrent une hausse modérée de 35 % entre 1985 et 2015. Quant aux autres sources de revenus, correspondant à la tarification, aux pénalités, aux locations de best-sellers et autres, elles ont bondi de 622 % entre 1985 et 2015. Concernant la tarification, il s'avère important de mentionner qu'en 2017, elle est devenue une exception puisque le MCC a fait de la gratuité un critère d'admissibilité à son programme de soutien au développement des collections. Les dépenses consacrées au personnel représentant tout près de 60 % des dépenses totales des BPA ont augmenté de 379 % entre 1985 et 2015, comparativement à 44 % entre 2007 et 2015 ;
 - La hausse des dépenses totales de fonctionnement est de 333 % en 30 ans. Le niveau des dépenses publiques par habitant a considérablement augmenté au Québec depuis le début des années 1980. Nous pouvons ici évoquer une situation de rattrapage par rapport aux normes établies et aux niveaux de développement observés dans les autres provinces canadiennes : une étude commandée en 1985 par l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec a permis de constater que, sur la majorité des points analysés, le Québec occupait l'avant-dernier rang au Canada par rapport au développement des bibliothèques publiques¹⁰. Il ne faut pas perdre de vue le fait que le nombre de bibliothèques municipales autonomes au Québec est passé d'une vingtaine en 1960 à 156 en 1992¹¹ ;
 - Nous constatons que les municipalités québécoises, desservant tous les types de bibliothèques, ont

9. Bibliothèques, ville de Montréal, Programmes d'animation : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4276%2C5556188&_dad=portal&_schema=PORTAL

10. Alain Gendron, Les bibliothèques publiques du Québec : Où en sommes-nous ? *Québec français*, Numéro 78, été 1990, p. 96.

11. Gilbert Gagnon et Rosaire Garon, *Le rendement des bibliothèques publiques autonomes : éléments d'explications*, ministère de la Culture et des Communications, 1995, 38 p.

consacré des sommes très importantes en matière de dépenses d'investissements dédiés à la réalisation de projets de rénovation, d'agrandissement ou de construction de bibliothèques entre 2007 et 2015 :

2007	10,1 M\$
2008	21,2 M\$
2009	34,5 M\$
2010	33,8 M\$
2011	33,0 M\$
2012	72,4 M\$
2013	63,6 M\$
2014	54,3 M\$
2015	40,1 M\$

Selon les dernières données disponibles, les dépenses totales consacrées aux BPA sont de l'ordre de 294,2 M\$, soit une hausse de 333 % entre 1985 et 2015. Depuis 30 ans, nous remarquons qu'une part considérable de la croissance des dépenses de fonctionnement des bibliothèques publiques autonomes du Québec résulte d'une augmentation significative des dépenses réalisées par les municipalités.

Conclusion

Après avoir souligné les aspects historiques de l'évolution de l'ABPQ, présenté les actions et les interventions en lien avec la mission de cette association, ainsi que les principaux indicateurs de croissance ayant marqué l'évolution des BPA depuis 35 ans, il convient de reconnaître que l'ABPQ a joué un rôle important dans la détermination des politiques publiques qui ont permis un accroissement significatif des dépenses de fonctionnement des BPQ depuis le début des années 1980. Il faut donner à l'APBQ le crédit de son implication et de ses engagements dans les formes discursives de reconnaissance institutionnelle à l'endroit des BPQ que l'on entend aujourd'hui :

Plus que jamais, notre société a besoin de mettre la population en contact avec les véhicules du savoir. Cela est non seulement essentiel au bien-être de la population, mais c'est primordial pour la santé économique et intellectuelle

de la communauté dans son ensemble. Par le livre et la lecture, nos concitoyens s'ouvrent sur le monde, enrichissent leur imaginaire, et s'habilitent à une participation active au développement du Québec. Situées sur la ligne de front du savoir et de la démocratisation de la culture, nos bibliothèques se positionnent donc comme des établissements de premier plan, accessibles pratiquement partout sur le territoire. (Lévesque 2007, 3)

L'ABPQ a joué un rôle catalyseur dans le développement des bibliothèques publiques du Québec qu'elle représente en apportant des idées de changement et en amorçant des mouvements de transformation à partir d'une véritable structure collaborative impliquant des acteurs des 11 regroupements régionaux de bibliothèques publiques du Québec. Sa contribution au développement d'un réseau solidement établi dans toutes les régions du Québec se veut exemplaire. Au fil des ans, cette association est devenue un interlocuteur de premier niveau concernant les actions souvent novatrices à entreprendre en vue d'assurer le développement des services d'accès à la lecture et à l'information sous ses toutes ses formes en tenant compte de l'évolution des besoins des sociétés à desservir, et cela à l'échelle du Québec.

Enfin, le plus grand mérite de l'ABPQ depuis sa création aura été d'assurer l'émergence et le maintien d'un réseau de bibliothèques publiques autonomes en constante évolution, permettant aujourd'hui à ses membres, regroupant 305 bibliothèques, d'offrir à leurs citoyens des services diversifiés répondant à des normes reconnues. Cet apport au développement des bibliothèques publiques sous l'angle de l'innovation s'est déroulé dans le cadre d'un processus de contestations culturelles dans lequel l'association a fort bien réussi à tirer son épingle du jeu en respectant les principes de base du travail collaboratif, du partage des expertises, de la mutualisation des ressources et de la coopération à l'échelle d'un aussi vaste territoire à desservir. Cette réussite repose aussi sur le travail acharné de ces bâtisseurs de bibliothèques qui ont toujours fait preuve de conviction pour en arriver à établir la crédibilité d'une association ayant pour mission de donner aux citoyens du Québec un véritable accès démocratique au savoir sous toutes ses formes.

ANNEXE

Les actions regroupées dans ce tableau proviennent des trois sources suivantes: site Web de l'ABPQ, ses rapports annuels¹² et l'ouvrage de Florian Dubois intitulé *De l'ADIBIPUQ aux BPQ... 20 ans de défis*¹³.

Les représentations politiques sous forme de mémoires déposés dans le cadre de commissions d'études ou de consultations ministérielles mises sur pied par le gouvernement du Québec

Dépôts de mémoires auprès de diverses commissions d'études ou parlementaires et d'organismes publics :

La Commission d'étude sur les municipalités créée par l'Union des municipalités du Québec en 1985 et présidée par Jacques Parizeau (1986);

La Commission d'études sur les bibliothèques publiques du Québec (1987)¹;

La Commission parlementaire de la culture (1991);

Le projet de la Grande bibliothèque du Québec (1997);

Du Sommet sur la lecture et le livre présidé par le premier ministre Lucien Bouchard (1998) au terme duquel le ministère de la Culture et des Communications s'engage à soutenir l'ABPQ pour la coordination nationale de la programmation des activités de la semaine des bibliothèques. Une subvention de 80 000 \$ est versée à l'Association à cette fin, de plus le MCC s'engage à injecter 50 M \$ spécifiquement dédiés au développement des collections pour les BPQ;

La Commission parlementaire sur le Projet de loi 170 - La réorganisation municipale: des enjeux de taille pour le réseau des bibliothèques publiques du Québec (2000);

BPQ, *Présence du numérique dans les bibliothèques publiques québécoises-des conditions gagnantes - Position des Bibliothèques publiques du Québec*, Mémoire présenté au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF), 2010;

Dépôt d'un mémoire intitulé *La bibliothèque publique au service de la société du savoir et des citoyens* auprès de l'Union des municipalités dans le cadre du lancement de son livre blanc *L'avenir a un lieu* (2012);

Dans le cadre de la consultation publique sur la réussite éducative, dépôt du mémoire intitulé *Les bibliothèques publiques au cœur de la réussite éducative du Québec* (2016).

Rencontres, prises de position ou consultations

Avec la ministre de la Culture et des Communications Diane Lemieux portant sur les nouveaux programmes de subvention, la Semaine des bibliothèques, l'informatisation des bibliothèques et le traitement documentaire (2003);

Deux membres du conseil d'administration de l'ABPQ participent au colloque «Els futurs de la biblioteca publica» tenu à Barcelone grâce à une subvention du MCC (2010);

Participation à la Commission parlementaire sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs, imprimés et numériques; positionnement de l'ABPQ en faveur d'un prix réglementé (2013);

Envoi d'une lettre par le président de l'ABPQ aux quatre chefs de partis politiques du Québec leur demandant de prendre position à l'égard d'une loi encadrant les BPA (2014);

Renouvellement de la Politique culturelle du Québec, participation au processus de consultation (2016).

1. Ces recommandations du rapport ont donné lieu à l'adoption des programmes suivants par le MAC: Aide financière de base aux bibliothèques autonomes, Programme d'aide financière pour l'achat de volumes, Aide aux Bibliothèques centrales de prêt, Aide à l'informatisation des bibliothèques, Aide à la coopération et aux projets spéciaux, Aide financière à la création de bibliothèques publiques autonomes, Aide à la construction et à la restauration de bibliothèques

12. ABPQ, Rapports annuels, 2010 à 2016 <www.abpq.ca/fr/rapports-annuels>.

13. *De l'ADIBIPUQ aux BPQ - 20 ans de beaux défis: les Bibliothèques publiques du Québec*, sous la responsabilité de Florian Dubois, BPQ, 2004, 119 p.

1^{er} Forum tenu à Mirabel sur le thème « Le faire faire », avec la participation de la ministre de la Culture Lise Bacon (1986);

Présence de l'Association au Congrès de l'UMQ (1987);

2^e Forum tenu à Saint-Hyacinthe avec la participation de la ministre Lise Bacon. Le thème « La bibliothèque municipale... un service de diffusion municipale », les sous-thèmes traités : nouvelles sources de financement, principe de la gratuité, les contributions municipales. À noter qu'une subvention de 65 000 \$ sera accordée à l'Association pour réaliser une étude sur l'informatisation des BPQ (1989);

3^e Forum tenu à Laval portant sur « Les bibliothèques publiques et le virage culturel » (1991);

4^e Forum tenu à Rouyn-Noranda et ayant pour thème « Regard sur l'an 2000 ». L'Association remet les premiers prix Eureka qui visent à récompenser l'excellence des projets des bibliothèques publiques (1993);

5^e Forum tenu à Québec qui porte sur le thème « La coopération, une autoroute de développement² » (1995). En 1997, une subvention de 7 M\$ sera accordée par le MCC afin d'assurer l'implantation d'Internet dans le réseau des BPQ;

Colloque d'orientation sur les BPA à Québec ayant pour thèmes la mission et le repositionnement des BPA, les usagers et les services à offrir, la coopération et le partage des ressources, les nouvelles technologies de l'information, le financement;

6^e Forum des BPQ tenu à Shawinigan ayant pour thème « Le défi du XXI^e siècle pour les bibliothèques, clientèles, employé(e)s et convivialité », conférencière Lise Bissonnette (2000);

Organisation et participation au colloque sur la médiation de la lecture auprès des jeunes en collaboration avec les organismes suivants : APSDS, SPST, ANEL, Communication-jeunesse et BNQ (2001);

Participation au colloque « Lire la science » organisé par la Société pour la promotion de la science et de la technologie (SPST), (2004);

Participation au 18^e colloque annuel « Les Arts et la Ville » tenu à Gatineau. Un atelier portait sur : « Les bibliothèques publiques du XXI^e siècle : vers une révolution des services et de l'environnement » (1995);

Participation au congrès de l'ADGMQ ayant pour thème : « La bibliothèque grande inconnue du milieu municipal... un positionnement stratégique de service citoyen » (1996);

Les Bibliothèques publiques du Québec organisent conjointement avec le Réseau BIBLIO du Québec le Colloque sur l'avenir des bibliothèques publiques du Québec. Soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et par BAnQ. Les conclusions de ce colloque sont disponibles dans les Actes du colloque³ (2007);

L'ABPQ se joint à six autres associations pour donner naissance au Congrès des milieux documentaires du Québec.

Une collaboration qui durera sept ans (2009);

L'ABPQ, en collaboration avec la ville de Montréal, organise en 2015 le premier « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec », un événement de formation dédié aux BPA. La 4^e édition aura lieu en 2018;

Dans le cadre de la rencontre annuelle avec la Table des officiers municipaux du Québec, les associations présentes ont eu droit à une présentation de l'Union des municipalités du Québec sur son *Livre blanc municipal* et son projet de *Charte des municipalités*. Le président a expliqué le rôle et les quatre missions-clés de la bibliothèque publique (éducation, alphabétisation, culture et information) et a dénoncé le fait que de ces quatre piliers, seul l'aspect culturel était intégré dans le projet de charte des municipalités, qu'il était donc anormal que seulement le quart de la mission de BPQ ne soit reconnu par les municipalités québécoises (2014);

Participation au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal, présentation du rôle et de la mission de la bibliothèque publique du XXI^e siècle, au-delà du livre (2014).

2. L'Association joua un rôle stratégique de premier plan dans l'implantation d'Internet dans les BPQ au milieu des années 1990 comme nous le rappelle le président de l'époque Jean Payeur : « Devenus des interlocuteurs privilégiés du ministère de la Culture et des Communications, les BPQ furent mises à contribution dans les deux phases du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI), afin d'élaborer le contenu des programmes. C'est notamment grâce au FAI que la majorité des bibliothèques publiques du Québec entrèrent de plain-pied dans l'univers d'Internet et que la norme Z39.50 s'imposa graduellement comme passerelle entre les différents catalogues » Dubois (1995), p. 85.

3. Soutenu activement par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ce colloque, auquel plus de 150 personnes participent, témoigne clairement de la volonté des intervenants du milieu d'établir une vision commune de développement pour les années à venir. Les conclusions de ce colloque sont disponibles dans les Actes du colloque : <www.banq.qc.ca/documents/services/services_aux_bibliotheques/ColloqueBP2007-04/colloqueBP_Acte_v6-07-11-02-3.pdf>.

Promotions et mise en valeur des services offerts par les BPA

Création du prix d'excellence Eureka en 1993. Ce prix visait à reconnaître l'excellence dans le domaine des bibliothèques publiques. Il avait pour but d'honorer les bibliothèques dont les initiatives et le travail soutenu méritaient d'être soulignés à l'échelle nationale. Ce concours a pris fin en 2000. D'autres prix ont été créés par l'Association au cours des années en vue de souligner les initiatives et le travail de ses membres dont : Prix performances, Prix partenaire Réal Messier, Prix innovation, Prix personnalité;

La semaine des bibliothèques. La première édition a été lancée en 1999. Une subvention de 80 000 \$ a été accordée par le MCC en soutien à cette activité, en 2005, lancement de la campagne « Suivez le courant », avec la remise de sacs recyclables aux usagers. Cette initiative sera primée par l'IFLA et la ministre de la Culture Line Beauchamp présentera ce sac aux membres de l'Assemblée nationale du Québec. Lors du lancement de la Semaine des bibliothèques publiques, visionnement en avant-première et en présence de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Hélène David, du film de la réalisatrice Martine Forand portant sur le rôle social des bibliothèques publiques : « Le 3^e lieu : les bibliothèques publiques⁴ » (2014);

Mise sur pied du programme « Une naissance, un livre », une initiative du regroupement des bibliothèques de la région Capitale nationale-Chaudière-Appalaches qui devient provinciale, 35 000 trousseaux sont alors distribués partout au Québec (2001-2002);

Publication d'un tiré à part sur les BPQ par L'Association nationale des éditeurs du livre (ANEL), (2004);

De 2006 à 2010, l'ABPQ transmet aux écoles une invitation à inclure sur la liste du matériel scolaire carte de la bibliothèque publique de leur localité. Cette action s'inscrivait dans les suivis du Colloque sur le livre et la lecture (2008);

La revue *URBA* de l'UMQ présente un dossier spécial sur les enjeux et les défis des bibliothèques publiques du Québec (mars 2007);

Le magazine *Savoir* de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ) publie un article sur les bibliothèques scolaires et publiques, deux maillons essentiels pour former les lecteurs pour la vie (2008);

En présence de l'ABPQ, dépôt de « La Déclaration des bibliothèques québécoises » à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications Luc Fortin dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques (2016);

Dans la foulée de la Déclaration des bibliothèques québécoises, la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises a lancé la campagne « Ma bibliothèque, j'y vais ! », qui vise notamment à stimuler l'engouement des Québécois pour leurs bibliothèques (2016).

Services et programmes offerts aux membres

Création d'une direction générale (2009);

À la suite d'une réflexion concernant son mandat de diffusion et de conservation soumis à de profonds changements avec, entre autres, l'émergence du livre dématérialisé, l'Association participe à la création de la plateforme PRENUMERIQUE.CA qui a comme objectif de permettre aux bibliothèques publiques d'offrir un service de prêt de livres numériques. Cette plateforme sera incorporée au sein de l'organisme sans but lucratif BIBLIOPRESTO.CA qui aura comme mandat de gérer l'ensemble des services numériques et en ligne offerts par les bibliothèques publiques (2009-2010)⁵;

Participation au comité de gestion du consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ) qui est formé d'un représentant de la ville de Montréal, du Réseau BIBLIO du Québec, de BANQ et de deux représentants des BPQ (2010);

Mise sur pied du projet-pilote « Référence virtuelle coopérative ». Onze bibliothèques membres de l'ABPQ, ainsi que BANQ, prendront part à ce projet-pilote (2012-2013);

Le programme « Biblio-Aidants » est un service d'information à l'intention des proches aidants. Plus de 580 bibliothèques à travers le Québec participent à cette initiative. Biblio-Aidants comprend une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés. Chaque cahier présente une liste d'organismes, une sélection de sites Web pertinents et des suggestions de lecture et de films⁶ (2016);

Le programme « Biblio-jeux » offre des activités de stimulation du langage pour les tout-petits et leur famille⁷ (2016);

Le programme « Générations@branchées » est un service destiné aux personnes éprouvant des difficultés avec les ordinateurs et leurs différents programmes. Lors d'une séance d'environ une heure, on jumelle un adolescent bénévole, à l'aise en informatique, à un adulte souhaitant s'initier à l'informatique ou obtenir de l'aide personnalisée pour accomplir certaines tâches informatiques précises telles que la création d'un compte courriel ou le téléchargement de photographies (2017).

4. « Ce film nous a tous émus, nous, convertis des bibliothèques publiques. Mais le plus important, c'est que ce film ait aussi ému la ministre, qui nous a spontanément proposé son aide afin de faire reconnaître le rôle de la bibliothèque publique non seulement au sein de la société, mais aussi auprès des municipalités et des différents ministères, dont celui de l'Éducation ». Mot du président, Rapport annuel 2014-2015.

5. En 2014, le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, annonce des investissements dans le cadre du lancement de la Stratégie culturelle numérique du Québec. L'aide exceptionnelle dévoilée par le ministère viendra directement soutenir les bibliothèques publiques autonomes dans le développement de leurs collections de livres numériques.

6. « Biblio-Aidants » est une initiative des bibliothèques de Charlemagne, L'Assomption et Repentigny. L'ABPQ remercie ces trois villes de lui avoir permis d'étendre le programme à l'ensemble du Québec en lui cédant leurs droits d'auteur.

7. <bibliojeux.ca/index.php>.

SOURCES CONSULTÉES

- Laforce, G. 2008. Les politiques du livre et de la lecture au Québec, de 1963 à 1989 : le fondement scientifique de la pensée gestionnaire de l'État à l'endroit de la diffusion et de l'accessibilité du livre. *Bulletin d'histoire politique* 17 (1).
- Moussaoui, K. & K. A. Megherbi. 2014. Rôle des associations dans le développement local. *ATPS* (6) : 13-24.
- Schaller, J.-J. 2007. Un lieu apprenant : de l'habitus à l'historicité de l'action. *O.S.P. L'orientation professionnelle* 36 (1) : 83-93. <journals.openedition.org/osp/1317>.
- Lajeunesse, M. 2008. Les associations professionnelles en sciences de l'information au Québec. *Documentation et bibliothèques* 54 (2) : 82-83.
- Boisvert, D. 1993. Spécificité des bibliothèques publiques du Québec. *Documentation et bibliothèques* Octobre-novembre.
- Laflamme, M. & N. Moreau. 1993. La coopération entre bibliothèques. In *Les bibliothèques publiques en France : points de comparaison avec le Québec*, sous la direction de Réjean Savard. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, 59-69.
- Santerre, L. 1999. *De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle : Rapport d'étude, Direction de l'action stratégique*, de la recherche et de la statistique, ministère de la Culture et des Communications.
- Lachapelle, L. 2009-2010. *Mot de la directrice générale, Rapport annuel*.
- Piquet, A. 2009. *Guide pratique du travail collaboratif : Théories, méthodes, et outils au service de la collaboration*. Brest, France : Telecom Bretagne.
- Lévesque F. 2007. L'avenir des bibliothèques publiques du Québec, MCCC. In *Actes du colloque tenu le 20 avril 2007 à la Grande Bibliothèque*.

Siham ALAOUI (Maroc) est étudiante au doctorat en archivistique au département des sciences historiques de l'Université Laval. Elle a occupé, en 2017, un poste de responsable de la bibliothèque et du service d'archives de l'Institut supérieur de traduction à Rabat, Maroc. Elle détient un baccalauréat en sciences de l'information (2009) de l'École des sciences de l'information (ESI) du Maroc et une maîtrise en sciences de l'information (2015) de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Elle s'est tracé un parcours multidisciplinaire en sciences de l'information, et plus particulièrement en bibliothéconomie et en archivistique. Elle s'est impliquée dans différents milieux professionnels au Maroc et au Québec : bibliothèques, services d'archives, organisations publiques à vocation administrative, etc., où elle a conduit nombreux projets, dont le projet « J'indexe, je repère » et « Gérer, diffuser et valoriser la mémoire ». Son expérience professionnelle lui a permis d'amorcer des recherches liées à son champ d'expertise : elle s'intéresse plus précisément aux processus par lesquels les systèmes de gestion documentaire bibliothéconomiques et archivistiques sont intégrés en milieu organisationnel, et aux différentes formes de la médiation documentaire. Elle est auteure de plusieurs articles scientifiques et professionnels en archivistique et en bibliothéconomie, publiés dans des revues québécoises et internationales.

Denis BOISVERT (Canada) a été directeur de la bibliothèque municipale de Rivière-du-Loup de 1980 à 1984, puis de celle de Saint-Hyacinthe de 1984 à 2002. Au cours de cette période, il a été impliqué sans le milieu associatif à titre de rédacteur de la revue *Défi*, de président de l'Association des bibliothèques publiques du Québec de 1997 à 2001 et de président de l'ASTED de 2006 à 2007. De 2002 à 2017, il a œuvré dans le milieu universitaire à titre de directeur du Service de la bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Simon FORTIN-DUPUIS (Canada) est secrétaire administratif à l'Association des archivistes du Québec (AAQ). Il est également étudiant à la maîtrise à l'Université Laval, sous la direction de MM. Paul-André Dubois et Martin Pâquet. Ses recherches portent sur les usages symboliques du chemin du Roy et leurs relations avec l'identité québécoise. Il a été récipiendaire de la bourse de recherche du Conseil de la vie française en Amérique en 2016.

Dominique LAHARY (France) a été directeur de la bibliothèque municipale de Vanves (Hauts-de-Seine) de 1977 à 1992. Il a ensuite exercé à la bibliothèque départementale du Val-d'Oise comme directeur adjoint et directeur. Il a été vice-président de l'Association des bibliothécaires de France et de l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt et président de l'interassociation Archives bibliothèques documentation. Il est l'auteur de nombreux travaux professionnels répertoriés sur son site www.lahary.fr/pro et tient le blogue professionnel DLog (lahary.wordpress.com).

Marcel LAJEUNESSE (Canada) est professeur associé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal où il a été professeur de 1970 à 2006. Il a été le directeur de cette École de 1987 à 1994 et vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences de 1994 à 2002. Il a publié de nombreux articles dans les domaines de l'histoire du livre et des bibliothèques, des aspects comparés et internationaux de l'information et des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Il est l'auteur des volumes suivants : *L'éducation au Québec, Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle, Législations et politiques archivistiques dans le monde, L'archivistique à l'ère du numérique, Les éléments fondamentaux de la discipline* (avec Carol Couture) et *Lecture publique et culture au Québec, XIX^e-XX^e siècles*.

Robert NAHUET (Canada) cumule plusieurs années d'expérience en archivistique, tant en gestion documentaire (*records management*) qu'en archives historiques, à la fois comme praticien professionnel et comme théoricien. Il est à l'emploi de Bibliothèque et Archives Canada depuis 2001. Au cours des années, il a occupé plusieurs postes au sein de l'organisme. Depuis l'automne 2014, il est archiviste à la Direction des documents gouvernementaux. Monsieur Nahuet s'est impliqué activement au sein de plusieurs associations professionnelles du domaine archivistique pendant de nombreuses années. Il a également publié plusieurs articles dans des revues professionnelles dont *Archives* de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) et *Atlanti* de l'International Institute for Archival Science, ainsi que la *Gazette des archives* (France) et *Arbido* (Association des archivistes suisses).



Biblio RPL Ltée, le leader des fournitures de bibliothèques au Québec, diversifie son service à la clientèle pour répondre à vos besoins!

En faisant vos achats chez Biblio RPL, vous avez accès à un choix de **plus de 3 500 produits**. Pour tout produit que vous ne trouvez pas sur notre site web, faites-nous en la demande. Il nous fera plaisir d'en faire la recherche.

En vous inscrivant sur notre site web, vous aurez **20% de rabais** lors de votre première commande web de fournitures, ainsi qu'un accès à **des promotions exclusives** sur notre site internet.

En gardant la majorité de nos produits en stock, nous pouvons livrer la plupart des commandes dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables.

Notre équipe compétente et expérimentée saura répondre à vos questions et vous conseillera avec le plus grand soin.



**BIBLIO
RPL** Ltée

www.bibliorpl.com



**(450) 625-0700
1-877-675-BRPL (2775)**



(450) 625-0740



**1905, boulevard Dagenais Ouest
Laval (Québec)
H7L 5A3**



Connectez-vous au

savoir mondial.

OCLC est une coopérative de bibliothèques internationale qui compte des milliers de membres. Ensemble, nous créons et entretenons WorldCat, la plus grande base de données d'informations sur les collections de bibliothèques qui soit, afin de rendre ces informations plus accessibles et utiles pour les utilisateurs à travers le monde.

Parce que le savoir doit être partagé.®

Félicitations à l'ASTED qui célèbre son 75e anniversaire! Nos meilleurs vœux pour la poursuite de votre mission qui nous est aussi très chère chez OCLC et qui est d'aider les bibliothèques et les bibliothécaires à travailler ensemble.

Plus de détails au oclc.org

